

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS
D'ÉLECTRICITÉ DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2019-2020

DOSSIER : R-4057-2018

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente
Me SIMON TURMEL et
Mme SYLVIE DURAND

AUDIENCE DU 10 DÉCEMBRE 2018

VOLUME 4

JEAN LAROSE
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY et
Me HÉLÈNE BARRIAULT
avocats de la Régie

REQUÉRANTE :

Me SIMON TURMEL et
Me ÉRIC FRASER
avocats d'Hydro-Québec Distribution (HQD)

INTERVENANTS :

Me NICOLAS DUBÉ
avocat de l'Administration régionale Kativik (ARK);

Me DENIS FALARDEAU
avocat de l'Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-
ARQ);

Me GUY SARAULT et
Me PIERRE PELLETIER
avocats de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL,
Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT et
Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS
avocats de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me MARC BISHAI
avocat du Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
avocat d'Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER
avocat du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉE);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
avocate du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD
avocate de l'Union des consommateurs (UC);

Me MARIE-ANDRÉE HOTTE
avocate de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE DE HQD - Panel 3 - Prévision des ventes, approvisionnements, coûts évités et tarifs (suite)	
FRÉDÉRIK AUCOIN	
STÉPHANIE GIAUME	
CHARLES-DAVID FRANCHE	
LOUISE TRÉPANIÉRIER	
ANITA TRAVIESO	
MARTINE FILION	
INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER	9
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ	14
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	50
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	83
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	180

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-9 HQD : Fournir le protocole d'audits énergétiques élaboré par le Distributeur en ce qui concerne les audits énergétiques ayant débuté en novembre deux mille dix-huit (2018). (À la demande de ARK)	21
E-10 (HQD) : Fournir une mise à jour du bilan en puissance le plus récent possible (demandé par l'AHQ-ARQ)	122
E-11 (HQD) : Dans la pièce B-0067, HQD-14, Document 3, à la page 23, dans le tableau Coût évité de transport, donner la raison pour laquelle la ligne « Croissance annuelle » ne correspond pas à la différence entre les chiffres de la ligne « Prévision de la demande » (demandé par la AHQ-ARQ)	144
E-12 (HQD) : Fournir les chiffres du tableau, corriger le tableau apparaissant à la demande de renseignements qui est demande de renseignements de l'AHQ-ARQ, pièce B-0067 (HQD-14, Document 3) à la page 23, pour les coûts évités de transport, expliquer précisément la correspondance entre les deux tableaux pour cette ligne d'« investissements pour répondre à la croissance (millions de dollars courants) » du tableau « coût évité de transport » (demandé par AHQ-ARQ)	148
E-14 (HQD) : Fournir l'équivalent en distribution du tableau R-10.2-B de la pièce B-0067 (demandé par AHQ-ARQ)	162

E-15 (HQD) : Fournir le détail de la provenance et des calculs des valeurs apparaissant au tableau R-10.2-C de la pièce B-0067 pour les chiffres soixante et un (61), deux cent cinq (205) et cinquante-trois (53), avec les hypothèses retenues le cas échéant (demandé par AHQ-ARQ) 164

E-16 (HQD) : Fournir le détail de la provenance et des calculs des valeurs apparaissant au tableau R-10.2-D de la pièce B-0067 pour les chiffres deux cent soixante-quinze (275), quatorze (14), cinquante-six (56) et dix-huit (18), avec les hypothèses retenues le cas échéant (demandé par AHQ-ARQ) 166

1 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce dixième (10e)
2 jour du mois de décembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du dix (10)
8 décembre deux mille dix-huit (2018), dossier
9 R-4057-2018. Demande relative à l'établissement des
10 tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2019-
11 2020. Poursuite de l'audience.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je m'améliore, je suis prête. Bonjour tout le
14 monde. Avant de poursuivre avec le contre-
15 interrogatoire de maître Pelletier pour l'AQCIE-
16 CIFQ, j'ai juste une petite information à vous
17 transmettre. Au courant de cette nuit et la nuit
18 prochaine, il va y avoir une interruption de
19 service dans toute la Tour de la Bourse.

20 Donc, nous, les systèmes sont préparés pour
21 redémarrer après l'interruption de service, mais
22 juste au cas où, on vous demanderait si vous avez
23 des documents à déposer pour demain, de les déposer
24 avant seize heures (16 h 00) aujourd'hui et avant
25 seize heures (16 h 00) mardi pour mercredi. Donc,

1 comme ça, le greffe va avoir le temps de les
2 enregistrer et... Bon. C'est une petite consigne.
3 Tout devrait bien se passer, là, on n'a pas
4 d'inquiétude, mais on ne sait jamais ce qui peut
5 arriver. Maître Fraser.

6

7 PREUVE DE HQD - Panel 3 - Prévision des ventes,
8 approvisionnement, coûts évités et tarifs (suite)

9

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Alors, bonjour à la formation. Avant de débiter
12 avec le contre-interrogatoire de mon confrère, on a
13 réponse à deux engagements qu'on pourrait donner
14 tout de suite. Ce sera donné de vive voix. Alors,
15 on a la réponse à l'engagement numéro 6 qui était
16 demandé par UC. Donc, je vais demander à madame
17 Giaume.

18

19 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce dixième (10e)
20 jour du mois de décembre, ONT COMPARU :

21

22 FRÉDÉRIK AUCOIN

23 STÉPHANIE GIAUME

24 CHARLES-DAVID FRANCHE

25 LOUISE TRÉPANIÉRIER

1 ANITA TRAVIESO

2 MARTINE FILION

3 DAVE RHÉAUME

4

5 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, déposent et
6 disent :

7

8 INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER :

9 Q. [1] Pour vous remettre dans le contexte :

10 Expliquer pourquoi, en 2007, le
11 Distributeur a utilisé un signal de
12 coût évité de puissance court terme
13 pour calibrer ses options de
14 tarification dynamique alors que
15 maintenant, en 2018, il propose de
16 basé ses options sur un coût évité de
17 puissance long terme.

18 Madame Giaume, vous avez la réponse à cette
19 question.

20 Mme STÉPHANIE GIAUME :

21 R. Bonjour. Donc, pour répondre à la question, le
22 signal de coût évité qui était utilisé à l'époque,
23 le dix dollars (10 \$) le kilowatt/an était l'unique
24 signal de coût évité en puissance. On ne faisait
25 pas de distinction court terme, long terme.

1 Q. **[2]** Ça complète votre réponse?

2 R. Oui.

3 Q. **[3]** Je vous remercie. On a également, je vais
4 m'adresser à madame Trépanier. On a également une
5 réponse à l'engagement numéro 7. On se souviendra
6 que l'engagement numéro 7, c'était de :

7 Préciser quels coûts évités de
8 puissance de la rentabilité du tarif
9 DT a été évaluée.

10 Alors, Madame Trépanier, je vous cède la parole.

11 Mme LOUISE TRÉPANIÉRIER :

12 R. Oui. Donc, on avait mentionné qu'on ferait une
13 référence au dossier de l'année dernière. Donc, je
14 réfère l'intervenante à la réponse à la question
15 3.15 de l'UC, à la pièce HQD-15, Document 13 du
16 dossier R-4011-2017 et au fichier Excel joint à
17 cette réponse.

18 Q. **[4]** Donc, c'est parfait, je vous remercie.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Merci, Maître Fraser. Pour ce qui est des
21 autres engagements, j'imagine que ça suit son
22 cours.

23 Me ÉRIC FRASER :

24 Tout à fait. Ça suit son cours.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K. Maître Sicard.

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 J'aurais juste une question d'information. Si vous
5 n'avez pas le courant, s'il est coupé deux nuits de
6 suite, est-ce que le SDÉ va quand même fonctionner
7 et être accessible si on veut travailler le soir et
8 avoir...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Écoute, je ne suis pas une spécialiste en
11 informatique, mais je pense que le SDÉ ne sera pas
12 accessible...

13 Me HÉLÈNE SICARD :

14 Il va être...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 ... pendant les quatre heures, mais c'est dans la
17 nuit, là. Je pense que c'est de un heure (1 h 00 du
18 matin à quatre heures...

19 Me HÉLÈNE SICARD :

20 O.K.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 ... quatre heures, cinq heures (4 h 00-5 h 00) du
23 matin, donc vous devriez dormir, on l'espère. On
24 l'espère.

25

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 On devrait, mais...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Mais, oui, pendant l'interruption de service, il
5 n'y aura pas...

6 Me HÉLÈNE SICARD :

7 Il n'y a rien rien rien qui va...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Non, parce que les serveurs ne seront pas
10 alimentés. En fait, on n'a pas de génératrice. Il
11 faudrait peut-être qu'on s'équipe avec une
12 génératrice, mais pour le moment, on n'en a pas.
13 C'est bon. Maître Pelletier, à vous la parole.

14 Me PIERRE PELLETTIER :

15 Je n'ai pas de question pour le panel, Madame la
16 Présidente. Mais, j'ai une information à vous
17 donner, ou une suggestion à vous faire.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Allez-y.

20 Me PIERRE PELLETTIER :

21 On est plusieurs à avoir constaté, en tout cas, les
22 retardataires dans leurs travaux, que ça ne
23 fonctionnait pas le système de la Régie en fin de
24 semaine. On n'était pas capable d'avoir accès aux
25 documents. On se rendait sur le site, on se rendait

1 au dossier, on est rendu dans le dossier, lorsqu'on
2 voulait aller consulter un document en particulier,
3 on n'avait pas accès.

4 (9 h 05)

5 Et, là, j'apprends ce matin par des membres
6 de la Régie ici que, en réalité, il y avait,
7 semble-t-il, une mise à jour du système. Et la
8 suggestion que j'ai à vous faire, c'est de nous
9 prévenir, les participants, quand il y a des
10 travaux comme ça qui se font parce que ça va nous
11 éviter de nous arracher les cheveux, de sacrer
12 après nos machines alors que ce n'est pas les
13 nôtres, c'est la vôtre. Alors ce serait apprécié.
14 Merci.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 O.K. Très bonne suggestion. En fait on ne le savait
17 pas, bien, nous-mêmes, là. Ce qui fait qu'on a eu
18 des difficultés aussi. Oui. Donc, oui, j'en prends
19 bonne note. Et puis, effectivement... Puis des
20 mises à jour, peut-être que ce serait bien que ce
21 soit fait en dehors des audiences, quand c'est
22 possible.

23 Me PIERRE PELLETTIER :

24 C'est sûr que ce n'est pas aux membres de la
25 formation de savoir ça puis de nous le transmettre,

1 mais il y a des gens ici à l'informatique...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Oui, oui, tout à fait.

4 Me PIERRE PELLETTIER :

5 ... qui pourraient envoyer une courriel à tout le
6 monde, quelque chose.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 C'est bien. Message reçu.

9 Me PIERRE PELLETTIER :

10 Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parfait. Donc nous poursuivons avec l'ARK, Maître
13 Dubé.

14 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

15 Bonjour, Madame la Présidente; bonjour, Madame et
16 Monsieur les régisseurs. Désolé, j'ai été un peu
17 surpris, je croyais que c'était l'AHQ juste avant
18 moi. J'en ai environ pour trente (30) minutes. Je
19 vais tenter de respecter le délai autant que
20 possible. Je voudrais en premier, Madame la
21 Greffière, peut-être afficher la pièce C-ARQ-11
22 (sic). J'ai un original pour vous.

23 Q. **[5]** Je voudrais référer les témoins à la page 158 à
24 la ligne 17. Je vais le lire avec vous. C'est à peu
25 près la seule lecture de pièce que je vais faire de

1 manière plus exhaustive ce matin. C'est un
2 commentaire de votre collègue, monsieur Zayat,
3 l'année dernière. En réponse à une question à la
4 Régie, il mentionnait :

5 Q. En fait, suite à cette
6 question-là,
7 en fait c'est la question de la Régie,
8 j'aimerais juste que vous puissiez me
9 qualifier pourquoi la position du
10 Distributeur était de dire que c'est
11 souhaitable et équitable de permettre
12 la hausse du seuil de la première
13 tranche.

14 Donc, monsieur Zayat répondait :

15 R. Je vais y aller avec la réponse...
16 la réponse courte et la réponse
17 simple. C'est uniformité tarifaire sur
18 le territoire, je pense que c'est...
19 quand on parle d'équité entre les
20 clients, donc dans le fond qui
21 bénéficient du même... le même... le
22 même seuil de la première tranche,
23 même s'ils sont au nord du
24 cinquante-troisième (53e) parallèle.
25 D'autant plus qu'ils sont... c'est ça.

1 C'est tout.

2 Donc, on a le premier principe, qui est le principe
3 d'équité territoriale. Là, à la ligne 9, la Régie
4 l'invite à compléter sa réponse. Il mentionne :

5 Q. Vous avez eu du temps pour
6 réfléchir.

7 R. Bien je ne savais pas jusqu'où je
8 devais aller, mais on a beaucoup parlé
9 des ménages à faible revenu tantôt.

10 Même chose dans la présente audience.

11 C'est sûr qu'au nord du cinquante-
12 troisième (53e) parallèle, je ne veux
13 pas généraliser, mais il y a aussi des
14 ménages à faible revenu qui sont
15 présents et qui sont probablement plus
16 représentés au nord du
17 cinquante-troisième (53e) parallèle
18 qu'ailleurs, donc ça ne fait qu'aller
19 dans le même sens.

20 Considérant le principe d'uniformité tarifaire et
21 considérant le taux des ménages à faible revenu qui
22 s'établit au Nunavik à trente-sept point cinq pour
23 cent (37,5 %), ça a été mis en preuve l'année
24 passée, qui est un taux trois fois plus élevé par
25 rapport au reste du Québec et du Canada, est-ce que

1 le Distributeur est toujours d'avis, donc est-ce
2 que sa position est toujours qu'il serait
3 souhaitable de hausser graduellement le seuil de la
4 première tranche au tarif DM de trente (30) à
5 quarante kilowattheures (40 kWh) comme au sud pour
6 aider les ménages à faible revenu?

7 (9 h 10)

8 Mme LOUISE TRÉPANIÉR :

9 R. Bonjour.

10 Q. **[6]** Bonjour.

11 R. Je voulais juste apporter une précision pour
12 commencer. En vertu de la Loi sur la Régie, oui, il
13 faut avoir l'uniformité territoriale des tarifs
14 mais il y a une exception pour le nord du 53e
15 parallèle donc c'est possible d'avoir des modalités
16 différentes au nord du 53e parallèle.

17 Par rapport à ce que vous avez cité, je
18 pense qu'on comparait aussi l'uniformité entre les
19 réseaux autonomes, par exemple, du sud et du nord
20 donc, effectivement, les réseaux au nord, donc, ils
21 ont une tarification particulière dissuasive et le
22 seuil, la Régie a décidé de le maintenir à trente
23 kilowattheures (30 kWh) par jour.

24 Ceci dit, nous avons dit depuis deux ans
25 qu'on était d'accord à hausser ce seuil-là à

1 quarante (40), comme pour le reste du Québec. Pour
2 des raisons d'équité, donc oui, on est toujours de
3 cet avis. Toutefois, la Régie a demandé des
4 analyses supplémentaires donc c'est ce qu'on fait
5 cette année avec des audits, avec une analyse de la
6 consommation des chambres mécaniques et suite aux
7 résultats de ces analyses-là, donc, je pense qu'il
8 y aura une décision à prendre à ce niveau-là mais
9 donc, de façon générale, je vous sou mets que,
10 effectivement, on est toujours de cet avis-là mais
11 on devra prendre en considération les résultats des
12 analyses.

13 Q. [7] Je vais en venir aux analyses, je vais avoir
14 quelques questions de compréhension pour mieux
15 comprendre le type d'analyse que le Distributeur
16 souhaite faire. La prochaine pièce, et Madame la
17 Greffière, vous n'avez pas besoin de l'afficher, je
18 vais simplement lire de courts extraits, c'est
19 votre pièce HQT-10, Document 1. La cote de la Régie
20 c'est la pièce B-0026, c'est à la page 17 et 18.
21 Donc HQT-10, Document 1, pages 17 et 18. Donc, au
22 bas de la page 17 le Distributeur écrit :

23 Pour faire suite à la demande de la
24 Régie dans la décision D-2018-025, le
25 Distributeur propose de réaliser, à

1 l'automne 2018, des audits
2 supplémentaires à ceux réalisés en
3 2015. Il mandatera également une firme
4 externe pour procéder à l'intégration
5 des données sur l'ensemble de ces
6 audits.

7 Ma deuxième référence est, pas besoin d'y aller
8 pour l'instant, c'est la demande de renseignements
9 de l'ARK, la réponse à la demande de renseignements
10 de l'ARK qui est la pièce HQD-14, Document 5. Pour
11 les fins de la Régie, c'est la pièce B-0071. À la
12 réponse à la question 1.3.8.1, c'est à la page 9 et
13 10, le Distributeur mentionne :

14 Les audits seront réalisés au mois de
15 novembre 2018 et les rapports seront
16 achevés au mois de février 2019.

17 Cette réponse-là a été donnée le vingt-neuf (29)
18 octobre dernier, donc avant le mois de novembre.
19 Est-ce que les audits énergétiques ont
20 effectivement eu lieu en novembre dernier tel que
21 mentionné en réponse à la question 1.3.8.1 de
22 l'ARK?

23 Mme ANITA TRAVIESO :

24 R. Bonjour. En fait, oui. Ils ont commencé au mois de
25 novembre et ils se poursuivent jusqu'à la fin de

1 cette année.

2 Q. **[8]** Donc, ils ont débuté mais ils ne sont pas
3 terminés.

4 R. Ils devraient être terminés sous peu, dans quelques
5 semaines.

6 Q. **[9]** Ça fait qu'on parle des audits sur le terrain
7 puis après le rapport...

8 R. Les audits sur le terrain, des visites
9 individuelles, maison par maison, oui. Le rapport
10 suivra, l'analyse de tous ces audits-là va suivre
11 en deux mille dix-neuf (2019).

12 Q. **[10]** Préalablement à la réalisation de ces audits-
13 là, est-ce qu'un protocole d'audit énergétique a
14 été élaboré par le Distributeur, par exemple, qui
15 prévoit les critères d'échantillonnage, la
16 méthodologie des audits à suivre, et cetera.

17 R. Oui, un protocole a été élaboré, on a même
18 rencontré l'ARK pour commenter de ces protocoles-
19 là.

20 (9 h 15)

21 Q. **[11]** O.K. Je vous demanderais comme engagement...
22 Je vous demanderais de nous fournir une copie du
23 protocole d'audits énergétiques pour les audits qui
24 ont débuté en novembre deux mille dix-huit (2018).

25 R. Ça serait l'engagement numéro 9.

1 Q. **[12]** Oui. Est-ce que vous voulez que je le
2 reformule, Madame la Greffière?

3 LA GREFFIÈRE :

4 S'il vous plaît.

5 Me NICOLAS DUBÉ :

6 Donc, engagement numéro 9. À moins que mon confrère
7 se lève là, je vois qu'il bouge sur sa chaise. Bon.
8 Engagement, numéro 9 :

9

10 E-9 HQD Fournir le protocole d'audits énergétiques
11 élaboré par le Distributeur en ce qui
12 concerne les audits énergétiques ayant
13 débuté en novembre deux mille dix-huit
14 (2018). (À la demande de ARK)

15

16 Q. **[13]** En date d'aujourd'hui, est-ce que le
17 Distributeur a mandaté la firme externe qui va
18 procéder à l'intégration des données?

19 R. Oui. La firme a été mandatée. Bien, le contrat est
20 en cours là, le contrat est en cours, l'appel
21 d'offre a été lancé et je ne sais pas si ça a été
22 fait cette semaine ou la semaine prochaine, on
23 devrait finaliser la firme qui va faire l'analyse
24 de toutes les données.

25 Q. **[14]** Est-ce qu'un mandat écrit a été donné à la

1 firme en question?

2 R. Je ne le sais pas.

3 Q. **[15]** Est-ce que ça serait possible de vérifier?

4 Me ÉRIC FRASER :

5 Objection. Là, on vient de répondre que l'appel
6 d'offres avait été lancé, qu'on était dans la phase
7 de finalisation, donc on est dans le strictement
8 opérationnel. Je ne vais pas... Je m'objecte
9 fermement à ce type de questions qui visent à
10 enquêter sur les opérations du Distributeur alors
11 qu'on est dans un dossier tarifaire.

12 Me NICOLAS DUBÉ :

13 Écoutez. Si vous me le permettez, Madame la
14 Présidente, on est en suivi de la décision D-2018-
15 025. La Régie a émis des ordonnances très claires
16 de procéder à des audits énergétiques dans quatorze
17 (14) villages. Je le plaiderai là, mais on voit que
18 ce que le Distributeur propose est différent des
19 ordonnances de la Régie et nous voulons nous
20 assurer que ce que le Distributeur va faire, qui
21 diffère d'ordonnances de la Régie, va permettre
22 d'arriver à des données fiables et représentatives
23 qui vont expliquer adéquatement le profil de
24 consommation au Nunavik en deuxième (2e) tranche
25 d'énergie. Et pour comprendre ça, il est

1 nécessaire, j'ai demandé d'avoir le protocole
2 d'audits énergétiques, mais aussi d'avoir, de
3 comprendre quel va être le mandat qui va être donné
4 à la firme externe pour faire cette agrégation de
5 données. Donc, je crois que c'est pertinent. Je ne
6 crois pas qu'on est dans le niveau opérationnel. On
7 est en suivi d'une décision de la Régie. Puis la
8 firme, le témoin vient de me mentionner que la
9 firme a été retenue là, elle est identifiée. Donc,
10 s'il n'y a pas de mandat écrit, il n'y en a pas là,
11 je n'ai pas eu la réponse là, mais s'il y en a un,
12 j'aimerais ça en obtenir une copie.

13 Me ÉRIC FRASER :

14 Et même s'il y en avait un, je m'objecterais. On ne
15 va pas déposer les mandats écrits qu'on donne en
16 phase opérationnelle. Si la question c'est de
17 savoir si le Distributeur a donné suite à ses
18 engagements suite à la Décision, c'est oui. Puis
19 s'ils sont insatisfaits de la façon dont ça sera
20 réalisé, bien ils témoigneront là-dessus. Je vous
21 ferez remarquer que si on demandait un engagement,
22 un protocole, que sa cliente a signé. À un moment
23 donné...

24 Me NICOLAS DUBÉ :

25 On ne l'a pas signé.

1 Me ÉRIC FRASER :

2 On s'en va dans un niveau de détails qui est
3 clairement inacceptable.

4 Me NICOLAS DUBÉ :

5 Le protocole n'a pas été signé par l'ARK. Ma
6 question était pour faire en sorte qu'il soit versé
7 au dossier là. Pour ce qui est du reste, je m'en
8 remets à votre discrétion, Madame la Présidente.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Il y a peut-être une chose que la Régie ne comprend
11 pas là, c'est que je pense qu'il y a un travail de
12 collaboration qui se fait avec ARK. Là, c'est comme
13 si finalement, vous doutez de la qualité de cette
14 collaboration ou vous êtes inquiet. On croit
15 qu'avec le protocole d'audits, on va, la Régie,
16 avoir suffisamment d'information pour s'assurer
17 qu'il y a une cohérence entre ce qui va être fait
18 et ce qui va être étudié, est conforme ou non avec
19 notre décision. Donc, je ne crois pas qu'il soit
20 nécessaire d'aller à un niveau de détails comme
21 celui que vous nous proposer, mais on souhaite et
22 on l'a exprimé, d'ailleurs dans certaines de nos
23 décisions, qu'il y ait un travail de collaboration.
24 Donc, on souhaite qu'il soit fructueux dans les
25 deux sens là, qu'il y ait une relation harmonieuse,

1 dans la mesure du possible. Je pense que c'est
2 comme ça qu'on obtient les meilleurs gains. C'est
3 bon?

4 (9 h 20)

5 Me NICOLAS DUBÉ :

6 Parfait, c'est noté. Je vais passer à... aux
7 prochaines questions.

8 Q. **[16]** Toutes mes prochaines questions vont être en
9 lien avec les réponses que le Distributeur a
10 données à la demande de renseignements de l'ARK,
11 qui était votre pièce HQD-14, Document 5. À
12 nouveau, là, c'est B-0071 pour les notes
13 sténographiques. Donc, à la page 7 à la question
14 1.3.1, l'ARK demandait :

15 Veuillez indiquer si ces audits
16 supplémentaires seront réalisés dans
17 les 14 villages du Nunavit.

18 On parlait ici des audits que le Distributeur est
19 en train de réaliser en novembre deux mille dix-
20 huit (2018).

21 Ces audits supplémentaires seront
22 réalisés dans quatre villages du
23 Nunavik qui n'étaient pas visés par la
24 première phase d'audits

25 Je ne les nommerai pas parce qu'à chaque fois que

1 je les nomme je massacre les noms. Donc, si je
2 comprends bien la réponse, le Distributeur confirme
3 que les audits à l'automne deux mille dix-huit
4 (2018) ne visent que autre villages sur quatorze
5 (14), à savoir les villages qui n'ont pas fait
6 l'objet d'audits lors de la première phase en deux
7 mille quinze (2015), c'est bien ça?

8 Mme ANITA TRAVIESO :

9 R. En fait, nous avons poursuivi... on a fait quatre
10 autres villages. On en avait fait six en deux mille
11 quinze (2015) ou deux mille seize (2016), donc il y
12 aura un total de dix (10) sur quatorze (14)
13 villages qui vont avoir été audités. Nous, on
14 considère que ces dix (10) villages, qui sont les
15 plus gros villages, donc plus représentatifs, vont
16 suffire amplement à donner la qualité des rapports
17 attendus par la suite. Étant donné que les audits
18 vont être faits sur l'ensemble des ménages dans ces
19 dix (10) villages-là, on considère qu'on va avoir
20 les données.

21 Q. [17] Donc, vous l'avez abordé brièvement dans votre
22 réponse en réponse à la question 1.3.1.2 aux pages
23 7 et 8. Le Distributeur justifie la raison pour
24 laquelle il va faire les audits supplémentaires
25 uniquement dans quatre villages. Il écrit :

1 En raison des coûts élevés associés à
2 une telle démarche, le Distributeur a
3 préfér^é se limiter aux dix villages
4 (incluant les six villages de la
5 première phase d'audits en 2015) les
6 plus peuplés du Nunavik. Ces villages
7 comptent pour environ 90 % de la
8 population totale du Nunavik.

9 Dans la décision D-2018-025 au paragraphe 534, et
10 je vais lire le paragraphe, la Régie écrivait :

11 [534] Tenant compte de la rentabilité
12 des interventions en efficacité
13 énergétique dans les réseaux
14 autonomes, mais aussi des nouvelles
15 données concernant l'impact des
16 équipements mécaniques dans les
17 résidences, la Régie accorde
18 l'intégralité du budget demandé de 9
19 M\$.

20 Elle ordonnait qu'un audit énergétique soit
21 effectué pour chacun des quatorze (14) villages sur
22 place. Donc, si je comprends bien la réponse, c'est
23 en raison des coûts élevés que représentent les
24 audits dans les quatorze (14) villages, que le
25 Distributeur a préfér^é se limiter à faire des

1 audits en novembre dernier à quatre villages
2 uniquement. Ce que le Distributeur nous dit, c'est
3 que les neuf millions (9 M\$) octroyés intégralement
4 par la Régie ne sont pas suffisants pour faire les
5 audits demandés par la Régie. C'est bien ça? Est-ce
6 que c'est ça qu'on doit comprendre? Donc, vu
7 l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire qui vous a
8 été octroyée, vous êtes d'avis que les coûts sont
9 trop élevés pour procéder à un audit dans quatorze
10 (14) villages?

11 R. Le neuf millions (9 M\$) n'était pas uniquement pour
12 les audits énergétiques, il était globalement.

13 Q. **[18]** Oui.

14 R. Par contre, on a vraiment jugé que c'est pas
15 nécessaire de faire les quatorze (14) villages en
16 audits énergétiques. Mais étant donné que ce sont
17 des audits, par la suite ces audits-là, étant donné
18 qu'il y a quand même une homogénéité dans les
19 résidences, vont faire partie de l'étude et de
20 l'analyse pour l'ensemble des quatorze (14)
21 villages. Donc, oui, on a cité les coûts, mais
22 c'est au-delà des coûts. C'est vraiment... les
23 coûts c'est difficile d'accéder. Il y a souvent
24 dans les très petits villages, très petites
25 communautés où les clients on a de la difficulté à

1 rentrer chez eux. Donc, on a jugé vraiment que
2 c'était pas requis, mais ça ne donnait pas une
3 plus-value d'aller à ces quatre autres villages qui
4 restent. Donc, c'est pour ça qu'on a décidé,
5 ultimement, de ne pas y aller.

6 Q. [19] O.K. Donc, quand vous écrivez « en raison des
7 coûts élevés associés à une telle démarche »
8 considérant votre réponse, je dois comprendre, il y
9 a d'autres... ce que vous dites, c'est qu'il y a
10 d'autres facteurs qui ont motivé votre...

11 (9 h 25)

12 R. Les coûts en font partie, mais il y en a d'autres.
13 C'est, comme je dis, il y a énormément de
14 difficulté à y aller. On a de la difficulté à
15 rendre disponible le matériel. Une fois sur place,
16 les gens ne veulent pas participer nécessairement.
17 Donc pour y aller... Et ça ne donnera pas plus.
18 Parce que, comme vous le savez, il y a quand même
19 une grosse homogénéité dans l'ensemble des
20 bâtiments. Il y a plus de, je pense, que quatre-
21 vingt-dix pour cent (90 %) des bâtiments qui
22 appartiennent à l'OMHK. Donc, c'est quand même très
23 similaire partout. Par contre, les phases
24 ultérieures vont servir à l'ensemble des quatorze
25 (14) villages et non pas sur les dix (10) qu'on a

1 audités.

2 Q. **[20]** Merci. Il y a quand même une référence aux
3 coûts. Est-ce que le Distributeur a évalué les
4 coûts reliés à la démarche de faire des audits dans
5 les quatorze (14) villages du Nunavik?

6 R. Ça varie, mais si on parle uniquement l'audit en
7 soi, c'est entre mille cinq cents et deux mille
8 dollars (1500-2000 \$) l'audit. Mais il faut
9 considérer aussi se rendre à la disponibilité du
10 prestataire, et caetera. Donc, les coûts augmentent
11 de façon significative lorsqu'on va aller sur un
12 village et probablement faire un audit si on est
13 chanceux.

14 Q. **[21]** En moyenne vous faites combien d'audits par
15 village ou l'objectif, l'objectif visé?

16 R. On a vingt-huit (28) audits, environ vingt-huit
17 (28) audits qui sont mentionnés dans la preuve.

18 Q. **[22]** Donc, le coût, ce serait vingt-huit (28)
19 audits fois mille cinq cents à deux mille dollars
20 (1500-2000 \$) environ plus les coûts de se
21 déplacer?

22 R. Effectivement. On vise pour que ce soit rentable
23 qu'il y ait au moins... qu'il y ait environ six à
24 sept audits par village. Donc, dans des tout petits
25 villages, encore une fois, je me répète, mais on ne

1 trouve pas que c'est rentable d'y aller et surtout
2 qu'on n'aura pas plus d'information qui va varier
3 par rapport aux dix (10) autres qu'on a faits.

4 Q. **[23]** Vous conviendrez avec moi, la Régie a rendu
5 une décision, donc faire des audits sur place dans
6 quatorze (14) villages, vous conviendrez avec moi,
7 puis sans porter de jugement sur la démarche que
8 propose le Distributeur, que la démarche qu'il
9 propose diffère de ce que la Régie a ordonné, vous
10 êtes d'accord avec ça?

11 R. Le but ultime, c'est d'être capable d'avoir une
12 analyse, un potentiel technico-économique sur les
13 quatorze (14) villages pour savoir comment ils
14 consomment, qu'est-ce qu'ils consomment et quelles
15 mesures additionnelles dans le futur le
16 Distributeur pourra mettre de l'avant. Donc, on
17 juge qu'il y a assez d'informations pour faire ce
18 qui est demandé par la Régie.

19 Q. **[24]** Je comprends le but, et je ne suis pas ici
20 pour le remettre en cause, mais vous conviendrez
21 avec moi que la démarche proposée par le
22 Distributeur, elle est différente de ce que la
23 Régie a ordonné l'année dernière, ce n'est pas des
24 audits sur place dans quatorze (14) villages? Est-
25 ce que vous êtes d'accord avec ça, le principe?

1 R. Nous n'irons pas, nous n'avons pas prévu d'aller
2 aux quatorze (14) villages.

3 Q. **[25]** Est-ce que le Distributeur a déposé une
4 demande de révision de la décision D-2018-025? Je
5 vous soumettrais que non.

6 R. Non.

7 Q. **[26]** Lorsque le Distributeur mentionne, et je cite,
8 qu'il « propose de réaliser à l'automne deux mille
9 dix-huit (2018) des audits supplémentaires à ceux
10 réalisés en deux mille quinze (2015) », qu'est-ce
11 qu'on doit comprendre par le verbe « proposer »?
12 Est-ce que c'est une proposition que le
13 Distributeur fait à la Régie et qu'il attend une
14 décision de la Régie avant que sa démarche qui
15 diffère de ce qui a été ordonné par la Régie soit
16 autorisée?

17 R. Pouvez-vous répéter votre question?

18 Q. **[27]** En fait, dans votre preuve, vous mentionnez :

19 Le Distributeur propose de réaliser à
20 l'automne deux mille dix-huit (2018)
21 des audits supplémentaires à ceux
22 réalisés en deux mille quinze (2015).

23 Moi, je me suis attardé au mot « proposer ».

24 Normalement quand on propose quelque chose, c'est
25 parce qu'on attend qu'une autre personne

1 l'autorise. Donc, est-ce que c'est comme ça qu'on
2 doit lire la preuve du Distributeur? Est-ce que le
3 Distributeur demande à la Régie d'approuver cette
4 démarche-là qui diffère de ce qui a été ordonné par
5 la Régie?

6 (9 h 30)

7 R. Enfin, proposé, comme je vous dis, je ne sais pas
8 pourquoi on a utilisé le mot proposé mais c'est
9 clair que c'est ce qu'on prévoyait faire, ce qu'on
10 a prévu faire et ce qu'on a déjà commencé à faire.

11 Q. **[28]** Je vous réfère à la page 5 de la DDR de l'ARK
12 aux questions 1.1.3 et 1.1.4. On est dans le
13 contexte des audits réalisés en deux mille quinze
14 (2015) et c'est une question de compréhension. Vous
15 répondez à la question 1.1.3 :

16 Sur la base de la moyenne d'habitants
17 par logement établie à partir des
18 données de Statistiques Canada, les
19 audits ont couvert 1,2 % de la
20 population totale du Nunavik.

21 Et là, à la question 1.1.4 où on vous demandait :
22 Veuillez indiquer le pourcentage des
23 ménages du Nunavik couverts par ces
24 audits.

25 Vous répondez :

1 Les audits ont couvert 1,2 % de
2 l'ensemble des ménages du Nunavik.
3 Et là, c'est peut-être moi qui ne comprends pas, ça
4 m'arrive. Une simple question de compréhension, si
5 les audits réalisés en deux mille quinze (2015) ont
6 couvert un virgule deux pour cent (1,2 %) de
7 l'ensemble des ménages du Nunavik, comment ces
8 mêmes audits ont-ils pu couvrir un virgule deux
9 pour cent (1,2 %) de la population totale du
10 Nunavik? Est-ce qu'il y a une erreur dans l'une ou
11 l'autre des réponses?

12 Normalement, dans un ménage il y a
13 plusieurs personnes donc, si les ménages ont
14 couvert un virgule deux (1,2), bien, si les audits
15 ont couvert un virgule deux pour cent (1,2 %) des
16 ménages du Nunavik, on devrait s'attendre à un
17 pourcentage plus élevé de la population.

18 M. DAVE RHÉAUME :

19 R. On n'est pas certains qu'on comprend votre question
20 mais si le ménage moyen sondé représente le ménage
21 moyen de la population, bien c'est normal que le
22 chiffre soit le même. Statistiquement, si vous avez
23 une maison sur cent (100) puis que la maison que
24 vous sondez est de la même taille que toutes les
25 autres, vous avez aussi un pour cent (1 %) de la

1 population.

2 Q. **[29]** Donc, c'est plus en termes de proportion et
3 non en termes de nombre d'habitants.

4 R. Les deux chiffres sont en pourcentage.

5 Q. **[30]** O.K.

6 R. C'est un point deux pour cent (1,2 %) dans les deux
7 cas.

8 Q. **[31]** Parfait.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[32]** Je m'excuse Maître Dubé de compléter peut-être
11 la question mais à la question 1.1.3 on parle de
12 soixante-huit virgule quatre pour cent (68,4 %) de
13 la population totale. Donc, ça c'est...

14 R. Ça, c'est le pourcentage des villages. Donc, on
15 est...

16 Q. **[33]** O.K.

17 R. ... dans des villages puis ces villages-là...

18 Q. **[34]** Représentent...

19 R. ... c'est soixante-huit pour cent (68 %). On n'est
20 pas dans soixante-huit pour cent (68 %) des maisons
21 par contre. C'est...

22 Q. **[35]** Oui, les...

23 R. On est dans sept villages sur dix (10), si on
24 voulait à peu près. Donc, c'est...

25 Q. **[36]** O.K. C'est beau.

1 Me NICOLAS DUBÉ :

2 Q. [37] Je vous amènerais à la page 8, la question

3 1.3.5. L'ARK demandait :

4 Veuillez indiquer, pour chacun des
5 audits supplémentaires...

6 Donc, les audits de l'automne deux mille dix-huit
7 (2018).

8 ... si la consommation des chambres
9 mécaniques sera effectivement mesurée.
10 Autrement dit, veuillez indiquer si la
11 méthodologie qui sera suivie par le
12 Distributeur pour réaliser ces audits
13 supplémentaires prévoit le mesurage de
14 la consommation en électricité des
15 chambres mécaniques.

16 Le Distributeur a répondu :

17 Lors de la deuxième phase d'audits, la
18 consommation des usages se trouvant
19 dans les chambres mécaniques ne sera
20 pas mesurée à l'aide d'un compteur. La
21 même méthodologie que lors de la
22 première phase, c'est-à-dire des
23 simulations d'ingénierie à l'aide de
24 données réelles de consommation, sera
25 plutôt utilisée pour calculer cette

1 Q. [39] Je vais vous poser ma dernière série de
2 questions tout de suite parce que vous m'avez amené
3 sur les deux cent soixante (260) chambres
4 mécaniques, qui étaient mentionnées en réponse à
5 nos questions. Donc, si je comprends bien, dans les
6 DDR vous répondez :

7 Cela s'explique par le fait qu'Hydro-
8 Québec utilise les données de
9 consommation réelles de plus de 260
10 chambres mécaniques dans les unités
11 multilogements.

12 Pour les notes sténographiques, là, c'était en
13 réponse à la question 1.3.5 de l'ARK. Donc, la
14 référence à deux cent soixante (260) chambres
15 mécaniques dans les unités multilogements, si je
16 comprends bien votre réponse, ce sont des données
17 que le Distributeur possède par rapport à deux cent
18 soixante (260) compteurs qui sont dédiés à des
19 chambres mécaniques. Est-ce que c'est ça?

20 R. Absolument. Dans le fond, dans beaucoup de
21 multilogements on retrouve des compteurs
22 indépendants pour les logements en question et un
23 compteur pour la chambre mécanique. Ça fait que ça
24 nous a permis, là, d'utiliser ces données-là pour
25 faire l'analyse en question.

1 Q. **[40]** O.K. Et dans la référence, on voit que ce sont
2 deux cent soixante (260) chambres mécaniques
3 dédiées à des unités multilogements. Est-ce que
4 vous savez s'il y a des compteurs qui sont dédiés à
5 des résidences unifamiliales dans vos deux cents
6 (200)... deux cents (200) à trois cents (300)
7 compteurs? Ou c'est un oubli, là, dans la réponse?

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Excusez, Maître Dubé, c'est quelle question
10 précisément? Parce que là...

11 Me NICOLAS DUBÉ :

12 Oui, désolé. Le témoin m'a devancé dans mes
13 questions, puis c'est correct, là.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 O.K.

16 Me NICOLAS DUBÉ :

17 Q. **[41]** On était... c'est... excusez-moi, c'est à la
18 réponse à la question 2.1.1. Je crois que je vous
19 ai induit en erreur. Je peux reprendre la question,
20 là, donc. On demandait :

21 Veuillez indiquer si le Distributeur
22 entend intégrer dans son analyse
23 théorique l'étude réalisée par
24 Hydro-Sherbrooke en 2016 quant à la
25 consommation moyenne de différents

1 appareils
2 Qui se trouvent dans les chambres mécaniques. Et
3 là, le... essentiellement, le Distributeur nous
4 répond que non. Et que :
5 Cela s'explique par le fait
6 qu'Hydro-Québec utilise les données de
7 consommation réelle de plus de 260
8 chambres mécaniques dans les unités
9 multilogements.
10 Donc, j'essaie avec le témoin, là, d'en savoir un
11 peu plus sur ces données-là. Et là, comme je
12 disais, on lit dans la référence qu'on parle de
13 deux cent soixante (260) chambres mécaniques qui
14 seraient dédiées à du multilogements. Ma question
15 c'est : est-ce que c'est uniquement dédié à du
16 multilogements ou vous en avez dédié à
17 l'unifamilial également? Ou êtes-vous en mesure
18 de...
19 R. De mémoire, c'est juste les multilogements, là,
20 puis ça s'explique du fait que finalement on n'a
21 pas de compteurs indépendants pour les
22 unifamiliales reliés aux chambres mécaniques.
23 L'idée qu'on en avait de l'analyse, c'était de
24 venir inférer, là, tout notre échantillon sur les
25 chambres mécaniques ou justement aux unifamiliales

1 puis aux logements privés.

2 (9 h 40)

3 Q. **[42]** Vous l'avez mentionné dans votre réponse que
4 généralement, pour une unité multilogements chaque
5 unité a son compteur, mais souvent il y a un
6 compteur dédié à la chambre mécanique. Donc, c'est
7 tout a fait exact là on l'a démontré en preuve
8 l'année dernière. Pour faire un petit préambule
9 avant de poser ma question. Au Nunavik, peut-être
10 que vous le savez, c'est à votre connaissance, on a
11 des plex, des duplex, des triplex et des sixplex.
12 Et chaque multilogements, donc si on a un duplex,
13 on va avoir deux compteurs pour chaque plex et un
14 compteur pour la chambre mécanique. Donc, pour un
15 duplex, on va avoir trois (3) compteurs, et
16 caetera, pour un sixplex on va avoir sept (7)
17 compteurs.

18 Dans vos données, vos deux cent soixante
19 (260), les données que vous possédez sur les deux
20 cent soixante (260) chambres mécaniques, si je
21 prends un compteur par exemple. Est-ce que vous
22 êtes en mesure de savoir si ce compteur-là dessert
23 un duplex, un triplex, un quadruplex ou un sixplex?

24 R. Oui.

25 Q. **[43]** Comment faites-vous pour le savoir?

1 R. On a des indications dans nos systèmes qui nous
2 permettent là de savoir les compteurs associés à la
3 chambre mécanique en question.

4 Q. **[44]** Et êtes-vous en mesure de savoir si, par
5 exemple, un compteur qui dessert un duplex? Êtes-
6 vous en mesure de savoir le nombre de ménages qui
7 vit dans chaque plex?

8 R. Pas avec les données de la facturation. Non.

9 Q. **[45]** O.K. Est-ce que c'est à votre connaissance
10 qu'au Nunavik, il y a une problématique criante de
11 surpeuplement des logements sociaux et qu'il n'est
12 pas rare que dans une unité de logements puissent
13 vivre plus d'un ménage?

14 Mme ANITA TRAVIESO :

15 R. Je veux juste vous mentionner que les audits qu'on
16 faits, justement il y a des questions, une série de
17 questions. Premièrement dans les audits, on va
18 constater les équipements qui sont sur place et on
19 note, si la maison c'est une simple maison, duplex,
20 et caetera. On fait une énumération de tous les
21 équipements qui sont là et aussi, on pose la
22 question de combien d'habitants il y a dans ces
23 logements-là. Donc, globalement, on va avoir une
24 idée s'il y a surpopulation ou non dans ceux qu'on
25 va auditer.

1 Q. [46] Je comprends votre réponse, mais dans les deux
2 cent soixante (260) chambres mécaniques, les
3 données que le Distributeur possède par rapport à
4 ces compteurs-là, vous ne faites pas nécessairement
5 un audit pour ces deux cent soixante (260)
6 multilogements là?

7 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

8 R. Dans le fond, nous, on est en train là,
9 présentement... Comme on l'a dit tantôt, les audits
10 sont en cours là, ça fait que nous, on va fournir,
11 dans le fond, la consommation associée à chacun des
12 audits là qu'il est question. Qu'on va rendre, dans
13 le fond, ces données-là disponibles à la firme qui
14 a été mandatée, et suite à ça, en plus de l'analyse
15 qui était empirique, reliée uniquement à la
16 consommation sur les chambres mécaniques. Dans le
17 fond, la consommation là qu'on va envoyer dans le
18 cadre des audits, va permettre, dans le fond,
19 d'analyser la situation un petit peu plus en lien
20 avec votre enjeu là sur le surpeuplement là. Mais
21 l'échantillon en question là concernant les deux
22 cent soixante (260) chambres mécaniques se voulait
23 vraiment une analyse pour comprendre la
24 consommation des chambres mécaniques qu'il y avait,
25 et pas nécessairement là ajouter du comportemental

1 ou des...

2 Q. **[47]** O.K. Donc, si je comprends bien votre réponse
3 là, si on prend un compteur au hasard dans les deux
4 cent soixante (260), admettons qu'il dessert un
5 triplex, donc trois unités de logements, avec les
6 données que vous lisez, vous n'êtes pas en mesure
7 de savoir combien de ménages vit dans chaque
8 logement?

9 R. Sur l'ensemble des deux cent soixante (260), non.
10 Par contre, il y a des données qui pourraient être
11 fournies aux audits concernés pour faire une
12 analyse complète, à ce moment-là, dans le cadre de
13 l'audit.

14 Q. **[48]** Advenant le cas où un audit a eu lieu dans un
15 logement qui est desservi par un de vos deux cent
16 soixante (260) compteurs?
17 (09 h 45)

18 R. Absolument.

19 Q. **[49]** Je comprends. Merci. En réponse à la question
20 1.1.5, vous dites... on posait la question :

21 Veuillez indiquer pour chacun des
22 audits réalisés en deux mille quinze
23 (2015) si la consommation des champs
24 mécaniques a été mesurée.

25 Vous répondez :

1 Non, la consommation des champs
2 mécaniques n'a pas été mesurée « in
3 situ » lors de ces audits.

4 Donc, on comprend bien de votre réponse, tout
5 simplement pour ma compréhension, en deux mille
6 quinze (2015), il n'y a pas eu de mesurage des
7 champs mécaniques « in situ » à l'aide d'un
8 compteur? C'était plutôt des simulations
9 d'ingénierie.

10 Mme ANITA TRAVIESCO :

11 R. Effectivement.

12 Q. **[50]** O.K. Je vais faire un bout de chemin sur les
13 simulations d'ingénierie pour mieux comprendre
14 qu'est-ce que le Distributeur a fait en deux mille
15 quinze (2015) et qu'est-ce qu'il entend faire cette
16 année et l'année prochaine. Vous parlez de
17 simulations d'ingénierie à partir de données
18 réelles de consommation, donc, lors d'un audit,
19 quelles sont les données réelles de consommation
20 qui sont recueillies pendant l'audit pour permettre
21 au Distributeur de faire ces simulations?

22 R. Les audits énergétiques ne mesurent pas, il n'y a
23 pas de données réelles. Les données réelles
24 proviennent de nos compteurs. Ce que les audits
25 servent à faire c'est d'établir le profil de chaque

1 maison, de chaque visite par une prise d'images, de
2 photos, de questionnements pour savoir quel type
3 d'équipement est présent. L'isolation de la maison
4 prend énormément de données visuelles et
5 thermographiques des lieux pour donner vraiment un
6 aperçu de qu'est-ce que la maison consomme. Et
7 quand on parle d'outils d'ingénierie, bien, c'est
8 des logiciels de simulations qui existent que tout
9 le monde utilise, qu'on utilise dans nos
10 programmes, qu'on utilise... qui sont très reconnus
11 et on utilise ces données-là pour les intégrer dans
12 des simulateurs pour faire une représentativité de
13 qu'est-ce qui est le parc au Nunavik en termes de
14 consommation.

15 Q. **[51]** O.K. Donc, quand on lit « les simulations
16 d'ingénierie à l'aide de données réelles de
17 consommation », là, je comprends plus, il n'y a pas
18 de mesure qui est fait pendant la courte période de
19 l'audit. Donc, si l'auditeur se présente dans une
20 unité d'habitation, ça va être plus une analyse, je
21 dirais, qualitative des lieux et non un mesurage de
22 la consommation électrique de certains appareils
23 dans la résidence?

24 R. Bien, un audit énergétique c'est à ça que ça sert,
25 ça sert d'évaluer, de voir, de constater, de

1 prendre des... des... on peut prendre des
2 informations, des photos des équipements, qu'il y a
3 des plaques signalétiques, donc, on sait la
4 consommation de chacune des unités ou des
5 composantes dans un bâtiment, mais on ne mesure
6 pas, on est pas là pour faire du mesurage ou du
7 sous-mesurage.

8 Q. **[52]** Quelle est la différence entre mesurage et
9 sous-mesurage pour le Distributeur?

10 R. Bien, par exemple, un sous-mesurage serait un
11 mesurage additionnel dans une chambre mécanique,
12 qu'il faudrait installer des compteurs
13 additionnels. Le Distributeur n'a pas à installer
14 des compteurs dans les champs mécaniques.

15 Q. **[53]** Peut-être que vous n'avez pas la réponse mais
16 je suis curieux de le savoir, lors des audits qui
17 ont été réalisés en novembre dernier ou qui ont été
18 réalisé en deux mille quinze (2015), un audit moyen
19 dure combien de temps environ puis à quel moment
20 dans la journée il a lieu habituellement?

21 R. Je n'ai pas cette information.

22 Q. **[54]** Est-ce que c'est une information que vous
23 seriez en mesure de vérifier facilement?

24 R. Je ne pense pas que c'est quelque chose qui est...
25 ça doit dépendre quand ils vont voir les clients,

1 la disponibilité des clients, donc, ça doit être le
2 matin, l'après-midi ou le soir, ils vont s'ajuster
3 au besoin du client, donc, je ne pense pas que
4 cette information va être facilement obtenue.

5 Q. [55] Vous avez mentionné qu'il y a plusieurs
6 éléments qui sont notés par l'auditeur lorsqu'il se
7 déplace dans une résidence, est-ce qu'il note la
8 température, par exemple, de la journée?

9 (9 h 50)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Peut-être juste une information additionnelle. Dans
12 le protocole d'audits qui va être déposé, j'imagine
13 qu'il y a certains... certaines des informations
14 qui sont demandées devraient s'y retrouver. Donc,
15 quel est le cadre qui doit être respecté pour
16 réaliser les audits? Je ne le sais pas.

17 Me NICOLAS DUBÉ :

18 Là, vous devancez ma...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Ah.

21 Me NICOLAS DUBÉ :

22 ... ma prochaine... Bien c'était ma question,
23 Madame la Présidente. C'est simplement... je
24 voulais m'assurer que certains éléments précis...
25 avoir la réponse, dans l'éventualité où c'est pas

1 couvert dans le protocole d'audits que j'ai
2 demandé.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Peut-être ce que je voudrais... peut-être pour
5 accélérer un peu le processus, Maître Dubé, à la
6 suite du dépôt du protocole, si vous avez des
7 questions additionnelles, j'imagine que ce
8 protocole peut être déposé très rapidement, là.
9 Puis je pense que vous en avez aussi connaissance
10 un peu, là, de ce protocole-là, mais bref celui qui
11 est en application pour les audits qui ont débuté
12 cet automne. Et que s'il y a des éléments qui ne
13 s'y retrouvent pas... je ne le sais pas, là, c'est
14 juste que... accélérer un peu le processus.

15 Me NICOLAS DUBÉ :

16 Moi, ça me convient, Madame la Présidente. À tout
17 événement, c'était ma dernière question, donc ça
18 termine mon contre-interrogatoire. Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 O.K. Vous nous ferez signe si vous avez besoin de
21 poser des questions additionnelles.

22 Me NICOLAS DUBÉ :

23 Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 C'est bon? Alors nous allons poursuivre avec... ah.

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Avant le prochain... j'aimerais vous demander de me
3 remettre au pied du rôle parce que suite aux
4 engagements qui ont été fournis, je vais avoir une
5 ou deux questions, de ce matin.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 O.K.

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 C'est bon, c'est noté. Maître Turmel pour la FCEI.

12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

13 Q. **[56]** Bonjour, Madame la Présidente. Alors je prends
14 là où on était rendus. On m'a dit qu'on passait ce
15 matin, alors j'imagine que je suis l'ordre entendu.
16 Alors bonjour au panel, André Turmel pour la FCEI.
17 Je demanderais à madame la greffière, puisque c'est
18 la nouvelle méthode, d'aller à B-0062, si vous le
19 voulez bien, question de demandes de renseignements
20 de la Régie, B-0062 à la question 44.2. Pardon?

21 LA GREFFIÈRE :

22 Avez-vous la page?

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Oui, 44.2. O.K. La page 123.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 123.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Q. [57] Alors notre première question va porter sur le
5 tarif de pointe critique. Notre première ligne de
6 questions est les crédits de pointe critique,
7 surtout pour bien comprendre un peu, là, la
8 mécanique. À la question 44.2, tel qu'illustré à
9 l'écran, la Régie vous demandait de... bon,
10 quelques considérations pour... quant à la
11 stratégie à l'égard du TPC et CPC, en lien
12 notamment avec le GDP affaires. Je ne vous lirai
13 pas la question, la question elle est là, mais je
14 vais m'attarder sur la réponse... le premier
15 paragraphe et le dernier paragraphe. Vous
16 répondez : les crédits de pointe critique et les
17 tarifs de pointe critique :

18 Sont deux options qui s'ajoutent au
19 portefeuille du Distributeur. En
20 fonction de la demande à
21 approvisionner, des stratégies
22 d'approvisionnement, de l'inventaire
23 des bâtonnets patrimoniaux
24 disponibles, des prix des achats sur
25 les marchés de court terme, de la

1 disponibilité des interconnexions, des
2 contraintes sur le réseau du
3 Transporteur, des heures d'utilisation
4 restantes de chacune des options et de
5 leurs modalités, le Distributeur
6 utilisera les moyens de gestion
7 appropriés pour assurer la fiabilité
8 des approvisionnements.

9 Je vous envoie donc au dernier paragraphe, on va
10 faire un... c'est sur ce dernier paragraphe-là que
11 nous allons discuter. Maintenant vous dites :

12 Comme le calibrage du TPC assure une
13 neutralité tarifaire pour 100 heures
14 de pointe critique, le Distributeur
15 tendra à utiliser au maximum les
16 heures de pointe critique prévues dans
17 les modalités de ce tarif par souci
18 d'équité envers le reste de la
19 clientèle. Pour le CPC, le
20 Distributeur ne se fixe pas d'objectif
21 précis

22 J'appuie là-dessus.

23 quant au nombre d'heures de pointe
24 critique. Il tendra plutôt à
25 l'utiliser pour un nombre suffisant

1 d'heures afin de fidéliser

2 Le mot « fidéliser » est important ici.

3 la clientèle y adhérant et bâtir un
4 bassin suffisant pour inscrire
5 éventuellement les MW effacés à son
6 bilan.

7 Fin de citation, je m'excuse, c'était un peu long,
8 mais ça nous remet dans le contexte. Moi, ça me
9 remet dans le contexte de toute manière. Pourquoi
10 vous mentionnez... bien le fait d'appeler les
11 clients, parce qu'on entend souvent « la
12 fidélisation », mais dans votre cas pourquoi le
13 fait d'appeler des clients devrait-il les
14 fidéliser.

15 Mme LOUISE TRÉPANIÉRIER :

16 R. Bonjour.

17 Q. **[58]** Bonjour.

18 (9 h 55)

19 R. Donc, pour le crédit, donc vous comprenez que le
20 client a intérêt à avoir le plus d'appels possibles
21 pour pouvoir faire des économies. Donc, c'est un
22 client qui serait au tarif D, par exemple, et sur
23 appel du Distributeur, donc pourrait réduire sa
24 consommation et pouvoir bénéficier d'une économie
25 sur sa facture suite à ces gestes. Donc, ce qu'on

1 veut dire par la citation là que vous avez
2 mentionnée, c'est qu'effectivement, si on se
3 retrouvait une année avec très peu d'économie, donc
4 on pourrait finalement se retrouver avec des
5 clients qui ne sont pas... ou qui délaissent ce
6 tarif-là par manque d'intérêt ou par, justement, un
7 niveau d'économie insuffisant. Donc, l'idée c'était
8 de les appeler de façon suffisante pour justement
9 garder un intérêt pluriannuel et s'assurer donc que
10 les clients... Qu'on puisse bâtir un bassin de
11 clients, un parc de clients au cours des années,
12 qui soit intéressant et qui réponde à nos besoins
13 tout en étant intéressant aussi pour le client.

14 Q. **[59]** D'accord.

15 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

16 R. Peut-ÊTRE juste compléter deux petites secondes?

17 Q. **[60]** Oui.

18 R. Excusez-moi. Bonjour.

19 Q. **[61]** Oui.

20 R. On va peut-être se rappeler du but de ce programme-
21 là. C'est sûr que le but du programme des
22 différentes options de la tarification dynamique,
23 c'est de les inclure dans notre bilan en puissance.
24 Donc, pour s'assurer d'avoir des quantités années
25 après années, qu'on peut intégrer dans ce bilan-là,

1 bien il faut s'assurer d'avoir une participation
2 des clients qui est là puis qui va être de façon
3 pluriannuelle, comme ma collègue l'a dit.

4 Q. **[62]** Oui. J'ai compris le principe. Je comprends
5 que vous voulez accroître le nombre de clients
6 fidèles ou réduire le nombre de clients infidèles,
7 règle générale. Mais augmenter le nombre d'appels,
8 ça ne fait pas en sorte plutôt d'emmener certains
9 désagréments pour le client? Quand il y en a trop,
10 par exemple?

11 Mme LOUISE TRÉPANIÉR :

12 R. C'est difficile d'évaluer qu'est-ce qui est trop
13 pour un client. Ce qu'on a vu, au niveau des
14 groupes de discussions notamment, c'est que les
15 clients... Donc, la considération monétaire est
16 quand même une des principales motivations des
17 clients. Donc, on pense qu'en leur donnant
18 l'opportunité de participer le plus de fois
19 possibles, donc ça peut leur permettre d'aller
20 chercher des économies. Et ceci dit, au niveau du
21 crédit, le client peut toujours refuser de
22 participer. Donc, voilà.

23 Q. **[63]** O.K. Mais là, on s'entend que dans les deux,
24 dans les démarches, il y a le nombre de fois qu'on
25 demande un crédit puis il y a aussi la hauteur du

1 volonté du Distributeur de ne pas
2 favoriser cette option au détriment du
3 TPC. En effet, jugeant le prix de
4 pointe critique de cinquante cents du
5 kilowattheure (50 ¢/kWh) du TPC comme
6 un signal suffisamment élevé pour
7 inciter le client à s'effacer, mais
8 sans courir le risque de le dissuader
9 à y adhérer, le Distributeur ne
10 pouvait pas fixer le crédit du CPC à
11 un niveau supérieur sans risquer de
12 cannibaliser le TPC.

13 Comment concluez-vous que le Distributeur ne
14 pouvait pas fixer le crédit du CPC à un niveau
15 supérieur, sans risquer de cannibaliser le TPC?

16 R. En fait, ce qu'on mentionne ici c'est
17 qu'effectivement le TPC, on a comme une limite à ce
18 qu'on pourrait facturer au client en heures
19 critiques. Donc, le cinquante sous (50 ¢/kWh) a été
20 discuté, notamment, lors des groupes de discussions
21 puis on a jugé que ce niveau-là était suffisant
22 pour inciter la clientèle à participer. Puis ils
23 donnaient quand même un signal contrasté là au
24 niveau des prix, ce qui donnait aussi...

25 (10 h00)

1 D'ailleurs, on le voit dans la littérature
2 là, un signal contrasté peut faire en sorte,
3 justement, que les clients sont plus motivés à
4 participer. Ceci dit, donc en fixant à cinquante
5 sous (50 ¢/kWh) pour le TPC, on ne voulait pas se
6 retrouver à cannibaliser. On a dit qu'on offrait
7 deux options à cannibaliser. Donc à se cannibaliser
8 un l'autre. Donc, en offrant, par exemple, un
9 dollar, ou comme vous le proposez au CPC, on
10 trouvait que, dans une offre globale de ces deux
11 produits-là, il n'était pas souhaitable d'offrir un
12 crédit différent aux deux options. Par ailleurs,
13 c'est ça, le crédit, il n'y a aucun risque pour le
14 client. Alors que le TPC, effectivement, ça
15 pourrait être plus risqué. Donc, on ne voyait pas
16 pourquoi on offrirait un crédit plus élevé dans ce
17 contexte-là pour le CPC.

18 Q. **[65]** Donc, si je comprends bien, parce qu'à nombre
19 d'heures d'appels égal, l'espérance du gain CPC
20 puis TPC est à cinquante cinquante (50/50). Donc,
21 pour vous, ça, ça évite... le rationnel, c'est que
22 ça évite ainsi le « cannibalisme », entre
23 guillemets, c'est drôle à dire?

24 R. La cannibalisation.

25 Q. **[66]** Oui, c'est mieux. Oui, c'est ça.

1 R. Donc, effectivement, le fait d'offrir des montants
2 différents aurait pu faire en sorte que,
3 finalement, on amène les clients à aller plus vers
4 un que vers l'autre. Comme je vous disais, dans le
5 contexte d'une offre intégrée globale, donc on
6 souhaitait d'avoir le même signal pour les deux
7 options.

8 Q. [67] D'accord. Et malgré, par exemple si le TPC
9 pouvait économiser, bon, cinquante cents le
10 kilowattheure (50 ¢/kWh) pendant cent (100) heures,
11 mais que le CPC permet d'économiser cinquante cents
12 (50 ¢) pendant un nombre d'heures plus faible, en
13 quoi le CPC pourrait-il être vu comme plus
14 avantageux? T'sais, les heures peuvent varier. Est-
15 ce que... Je peux peut-être recommencer. Si on
16 offre le TPC... permet d'économiser cinquante cents
17 (50 ¢) pendant cent (100) heures et que le CPC
18 permet d'économiser cinquante cents (50 ¢) pendant
19 un nombre d'heures plus faible, en quoi le CPC
20 peut-il être vu comme plus avantageux?

21 R. En fait, le CPC par sa nature est moins
22 contraignant que le TPC. Donc, dans ce sens-là, il
23 pourrait y avoir un intérêt pour le client d'être à
24 ce crédit-là en fait pour des raisons... ou, par
25 exemple, parce qu'il ne voudrait pas encourir de

1 risque, se donner la latitude de pouvoir refuser à
2 chaque fois. Mais comme on vous le disais aussi, le
3 nombre d'heures appelé sera... Bien, je vais
4 laisser peut-être mon collègue compléter. Mais on
5 veut quand même appeler le CPC un nombre d'heures
6 important.

7 Q. **[68]** Oui. C'est ça. Dans la même réponse, mais un
8 peu plus bas, dans le dernier paragraphe, vous
9 dites :

10 D'autre part...

11 Et, là, il y a une comparaison avec le GDP
12 Affaires. Vous dites :

13 D'autre part, contrairement au
14 programme GDP Affaires, chaque
15 événement de pointe critique au CPC
16 est indépendant des autres, ce qui le
17 rend moins pénalisant. Ainsi, un
18 client au CPC qui ne serait pas en
19 mesure de s'effacer lors d'un
20 événement donné serait facturé au
21 tarif de base alors que s'il souscrit
22 au programme GDP Affaires, il verrait
23 son effacement moyen diminué et ainsi
24 son niveau d'appui financier.

25 Juste pour bien comprendre, là, en matière de

1 comparaison. Pouvez-vous confirmer qu'un client GDP
2 Affaires qui ne s'effacerait pas une fois sur dix
3 appels recevrait une compensation équivalente à
4 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de celle qu'il
5 aurait eue s'il s'était effacé dix fois? J'essaie
6 de comprendre un peu la mécanique GDP. Donc, un
7 client GDP qui ne s'efface pas une fois sur dix
8 appels, confirmez-moi qu'il recevrait une
9 compensation équivalent à quatre-vingt-dix pour
10 cent (90 %) de celle qu'il aurait eue s'il s'était
11 effacé dix fois? Est-ce qu'on comprend bien?

12 Mme ANITA TRAVIESO :

13 R. Ça affecterait son kilowatt moyen, effectivement.
14 Parce qu'une fois qu'il n'est pas présent, on
15 calcule un zéro sur la moyenne. Donc oui. S'il fait
16 toujours les mêmes choses pendant dix fois, ça
17 ferait quatre-vingt-dix pour cent (90 %).

18 Q. **[69]** Parfait. Une série de petites questions comme
19 ça, ça fait que restez vigilante! Juste confirmer
20 donc, cette fois-ci, qu'un client CPC, un peu la
21 même logique, qui ne s'effacerait pas une fois sur
22 dix appels recevrait une compensation équivalente à
23 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de celle qu'il
24 aurait eue s'il s'était effacé dix fois? La même
25 question mais pour le CPC.

1 R. Pour le CPC, c'est indépendant, il reçoit pour la
2 CPC, c'est indépendant. Il reçoit à chaque fois et
3 il n'est pas pénalisé la fois qu'il ne s'efface
4 pas.

5 (10 h 10)

6 Q. **[70]** Mais est-ce qu'il serait compensé à quatre-
7 vingt-dix pour cent (90 %) ?

8 Mme LOUISE TRÉPANIÉR :

9 R. Excusez! Je n'ai pas entendu votre question.
10 Pourriez-vous répéter?

11 Q. **[71]** Bien, est-ce qu'il serait bien compensé à
12 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) dans le cas de
13 figure pour le CPC?

14 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

15 R. Il serait compensé à cent pour cent (100 %) pour la
16 période qui a été... qu'il a fait les efforts
17 soutenus.

18 Q. **[72]** D'accord. Je vais vous relire pour s'assurer
19 qu'on comprenne bien, là. Tout à l'heure, on a
20 parlé du GDP Affaires. Parfait. Madame a confirmé.
21 O.K. Pour le CPC, alors, pour confirmer qu'un
22 client CPC qui ne s'efface pas une fois sur dix
23 appels va recevoir une compensation équivalente à
24 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de celle qu'il
25 aurait eue s'il était effacé dix fois, s'il s'était

1 effacé dix fois?

2 Mme LOUISE TRÉPANIÉRIER :

3 R. C'est ça. Dans le fond, il se retrouverait à être
4 compensé pour les neuf fois où il a fait des
5 efforts, et la fois où il n'a pas fait d'efforts,
6 donc il n'aurait pas de compensation pour le CPC.
7 C'est ce que vous me demandez?

8 Q. **[73]** Oui.

9 R. O.K. Il n'y a pas de pénalité. Le fait qu'il refuse
10 une fois, ça n'a aucune conséquence sur ses autres
11 effacements pour les autres moments ou les autres
12 événements de points critiques auxquels il pourrait
13 participer.

14 Q. **[74]** O.K. Un instant. Je vais vous dire ce qui nous
15 confond, c'est que vous offrez pour le même... deux
16 cas de figure, la même réponse. Mais pourtant dans
17 l'affirmation qu'on cite, là, vous établissez des
18 distinctions. On essaie de faire...

19 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

20 R. Je peux peut-être... Peut-être si je le dis d'une
21 autre façon, ça va peut-être...

22 Q. **[75]** Oui.

23 R. Dans le fond, sur les dix fois pour la CPC, ça veut
24 dire qu'il reçoit cent pour cent (100 %) de son
25 effacement sur neuf fois, une fois zéro, zéro pour

1 cent (0 %).

2 Puis dans l'autre cas, c'est en kilowatts.
3 Ça fait que, dans le fond, c'est la moyenne de ces
4 kilowatts durant toutes les interruptions. Ça veut
5 dire, si la personne, elle a manqué une fois, elle
6 va recevoir, dans le fond, sur tous ces événements,
7 elle va recevoir quatre-vingt-dix pour cent (90 %).
8 Ça veut dire que, dans les faits, la dernière
9 interruption que le client a manquée vient
10 pénaliser l'ensemble de ses interruptions qu'il a
11 eues précédemment.

12 Q. [76] Ça, c'est pour...

13 R. GDP Affaires.

14 Q. [77] O.K.

15 R. C'est ça. Je ne sais pas si c'est plus clair. Je le
16 souhaite.

17 Q. [78] Voulez-vous traduire? C'est bon? Non. Non,
18 non, c'est parce que vous semblez...

19 Mme ANITA TRAVIESO :

20 R. Non, c'est exactement ce que monsieur Aucoin vient
21 de dire. Et de plus, pour la GDP Affaires, si un
22 client ne participe pas à plus de deux ou trois
23 reprises, il aura zéro appui financier, que dans
24 CPC, il y a zéro pénalité. Donc, il n'y a pas
25 d'engagement ferme avec le client.

1 Q. **[79]** O.K. Et la compensation globale, avez-vous ou
2 comment avez-vous tenu compte de la compensation
3 globale dans la succession du crédit CPC?

4 Mme LOUISE TRÉPANIÉRIER :

5 R. Je ne comprends pas exactement ce que vous voulez
6 dire, la compensation globale. Vous parlez sur une
7 saison combien il pourrait avoir comme économie?

8 Q. **[80]** Attendez un instant! Oui. Excusez-moi! La
9 compensation globale avait été discutée dans le
10 tarif GDP Affaires. C'est le principe qui veut que,
11 au-delà du tarif unitaire, à un moment donné, quand
12 on compense quelqu'un, il faut que ça crée un
13 mouvement permettant à la personne de bouger en
14 conséquence là. O.K. Et donc, dans ce cas-ci, est-
15 ce que vous avez tenu compte de ce principe-là qui
16 avait été discuté en GDP Affaires?

17 (10 h 15)

18 R. En fait, au niveau de la fixation du cinquante sous
19 (50 ¢) effectivement, comme je vous le disais tout
20 à l'heure, on est parti du TPC et on s'est assuré
21 d'avoir le même montant pour les deux offres. Et
22 sur la base, notamment des consultations qu'on a
23 faites avec la clientèle, ce montant-là était jugé
24 suffisant pour intéresser les clients à participer
25 à ce type d'options. Donc, c'est sûr que... Bien.

1 Je pense qu'on l'a mentionné dans des réponses,
2 l'effort de chacun ou les résultats de chacun vont
3 dépendre de plein de facteurs. Donc, plus les
4 clients auront effacé leurs consommations, plus ils
5 auront la possibilité de faire des économies plus
6 importantes. Donc, mais avec un signal de cinquante
7 sous (50 ¢), ce signal-là a été jugé raisonnable là
8 par la clientèle.

9 Q. **[81]** Mais je comprends que, au vu et au su de ce
10 qui va se passer, évidemment, vous n'êtes pas
11 immuables là, vous allez vous adapter à la
12 situation s'il y a un désintérêt ou il y a un
13 manque d'intérêt. Je comprends que vous allez, vous
14 pourriez modifier cette compensation-là?

15 R. Ce qu'on vous a dit d'ailleurs vendredi, c'est
16 qu'effectivement, là, s'il y avait des ajustements
17 à faire au cours des années, donc on n'exclut pas
18 de pouvoir les faire, on reviendra à la Régie en
19 parler. Donc, c'est l'offre qu'on fait là pour la
20 première (1re) année. On pense qu'il y aura des
21 résultats et au besoin, on pourra s'ajuster au
22 cours des années.

23 Q. **[82]** Et dans tout cet exercice que vous avez tenu
24 compte, justement, du peu d'intérêt des clients du
25 tarif G, c'est un tarif qui a eu de la difficulté

1 là. Ma compréhension à l'égard de ce qui a été
2 offert, à l'égard de l'intérêt, est-ce que vous
3 avez tenu compte de cet aspect, de ces faits-là?

4 R. Effectivement. Pour un client au tarif G, il y a
5 d'autres considérations que celles pour un client
6 résidentiel. Un client commercial qui a des
7 activités, donc et qui ne veut pas nécessairement
8 modifier son service à la clientèle, là, à cause de
9 l'effacement de sa consommation. Donc,
10 effectivement, c'est une clientèle qui... Bien,
11 dans les groupes de discussions, en fait, on voyait
12 qu'il y avait quand même un intérêt, là, les gens
13 voyaient qu'il y avait des gestes qu'ils pouvaient
14 poser.

15 Et dans le contexte où on a une offre sans
16 risque, je pense que ça va plaire à ce genre de
17 clients-là qui pourraient donc espérer faire des
18 économies et dans certains moments où il y aurait
19 des enjeux, ils pourraient refuser ou en fait, ils
20 pourraient ne pas réduire leurs consommations pour
21 d'autres considérations.

22 Q. **[83]** Vous avez, tout à l'heure, mentionné au fait
23 que vendredi, vous aviez indiqué que selon,
24 évidemment, le niveau de réponses vous pourriez
25 vous adapter et bouger en conséquence. Mais cette

1 fois-ci, à l'égard du résultat, en termes du
2 réduction de puissance à la pointe, est-ce que ça
3 pourrait affecter la vitesse de déploiement de
4 votre programme?

5 R. En fait, le déploiement, donc on vous l'a dit, pour
6 la première (1re) année, on parle de vingt mille
7 (20 000) clients, mais l'offre qu'on déploie, dans
8 le fond, pourrait être ouverte à l'ensemble de la
9 clientèle dès la deuxième (2e) année, mais donc, on
10 verra après la première (1re) année, les résultats
11 qu'on obtient. Mais comme je le disais, c'est une
12 offre qui va se construire sur plusieurs années.
13 Donc, on va accompagner les clients pour leur
14 donner le plus de conseils possible, pour favoriser
15 justement qu'il y ait un effacement intéressant et
16 ça sera bien pour eux parce qu'ils pourront
17 bénéficier d'économies supplémentaires, puis en
18 même temps, nous, ça nous permettra de réduire nos
19 coûts d'approvisionnement.

20 Q. **[84]** O.K. Donnez-moi un instant. Peut-être deux
21 dernières questions sur cette ligne. Je comprends
22 que la compensation au CPC, vous la souhaitez égale
23 entre le tarif D et le tarif G, d'une certaine
24 manière?

25 R. Oui. C'est la proposition qu'on fait.

1 Q. **[85]** O.K. Et juste pour revenir là, pourquoi encore
2 le taux doit être égal? Peut-être vous l'avez dit
3 généralement, mais sur cette question-là, pourquoi
4 la compensation doit-elle être égale?

5 (10 h 20)

6 R. Comme je vous le disais tout à l'heure, c'est ça,
7 on a choisi un signal qu'on jugeait raisonnable et
8 suffisant pour intéresser la clientèle. On en a
9 parlé lors des groupes de discussion donc les gens
10 l'ont trouvé raisonnable et on est confiants que ça
11 pourrait apporter des résultats. Donc, c'est ce
12 qu'on offre présentement, donc d'avoir un même
13 montant uniforme à la fois pour le tarif D et pour
14 le tarif G.

15 Q. **[86]** O.K. Un instant. Un passage de votre preuve.
16 C'est pas nécessaire de la mettre au tableau. Bien,
17 dans les faits, c'est HQD-13, Document 1, votre
18 preuve principale sur le dossier, à la page 25,
19 peut-être on peut le mettre, excusez-moi, c'est
20 B-0045 Madame la Greffière. Donc B-0045 à la page
21 25, on parle du tarif G, c'est le bas de la page
22 25, descendez un petit peu, oui. Parfait,
23 exactement. Donc, dans votre preuve on dit à la
24 ligne 32 :

25

Tarif G

1 Plusieurs constats spécifiques se
2 dégagent des groupes de discussion...

3 Dont vous venez de parler.

4 ... avec la clientèle au tarif G :
5 La moitié des participants opteraient
6 pour le CPC, car il n'y a aucun risque
7 financier ni sur le plan de leurs
8 activités. Par contre, les
9 participants jugent que cette approche
10 non pénalisante ne leur donnera pas
11 les arguments nécessaires pour
12 sensibiliser leurs employés à
13 participer à chaque appel. De plus, il
14 existe un questionnement quant à la
15 méthode utilisée pour le calcul du
16 crédit. Certains participants ont
17 l'impression que les économies
18 potentielles sont moins élevées
19 qu'avec les autres options tarifaires
20 offertes.

21 On se demandait juste si ce que vous affirmez là,
22 ça ne démontre pas que c'est peut-être pas assez
23 suffisant ce que vous offrez dans les faits. On est
24 toujours à la même question mais avec cette
25 affirmation-là de votre preuve.

1 R. Mais vous savez, l'offre en soi doit être prise de
2 façon globale. Donc, le client ce qu'il regarde,
3 dans le fond, c'est les modalités, les contraintes
4 que ça apporte. Oui, l'aspect monétaire est une
5 considération, mais le crédit, je pense qu'il y a
6 eu un intérêt pour ce genre de client là, comme je
7 le disais tout à l'heure, parce que, justement,
8 c'est les modalités aussi qui font en sorte que
9 c'est plus flexible pour eux d'adhérer à ce type
10 d'option là. Donc, c'est un ensemble de
11 considérations, dont les considérations monétaires,
12 qui feront en sorte que cette option sera appréciée
13 ou non par la clientèle au tarif G.

14 Q. [87] Dernière question là-dessus. Au tout début,
15 vous avez mentionné : on n'aimerait pas que les
16 gens préfèrent la CPC à la TPC ou vice versa. Y a-
17 t-il un problème avec le fait que des clients
18 choisissent une option plutôt que l'autre? Pour
19 vous, ça semblait se cannibaliser, mais en quoi
20 est-ce un problème que les gens optent pour une
21 option versus l'autre.

22 R. Écoutez, on veut bonifier l'offre, on offre deux
23 options à la clientèle. Donc, a priori, on ne veut
24 pas en favoriser une plus que l'autre. On trouve
25 que chacune a des avantages, des inconvénients pour

1 le client donc on verra le taux d'adhésion à
2 chacune, on verra si elles sont appréciées de la
3 même manière. Mais a priori, on ne voyait pas
4 pourquoi on n'offrirait un signal de prix différent
5 pour les deux options dans un premier temps.

6 Q. **[88]** D'accord, je vous remercie.

7 (10 h 25)

8 R. D'autant plus qu'on met en place un ensemble aussi,
9 d'outils pour accompagner la clientèle et au niveau
10 de la facturation, donc on est prêts à offrir les
11 deux puis on pense que ça répond aussi à ce qu'on a
12 perçu de la clientèle. Donc, d'avoir une
13 diversification, justement, d'avoir deux options,
14 ça fait en sorte que certains clients pourraient
15 opter pour une parce que c'est moins risqué, et
16 d'autres qui sont prêts à prendre peut-être un peu
17 plus de risque pourraient participer à l'autre.
18 Donc, on pense que cette diversification-là, donc
19 les deux options finalement se complètent bien.

20 Q. **[89]** Madame le Présidente, la période de questions
21 a pris un peu plus de temps que prévu, est-ce que
22 vous êtes... la pause, vous la souhaitez bientôt?
23 Parce que, bien, j'ai une deuxième question pour
24 laquelle j'ai environ quinze minutes (15 min),
25 alors je me demandais juste si c'était opportun

1 d'arrêter maintenant ou pas et je vous laisse...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 On continue.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Q. [90] Parfait. O.K. Alors, maintenant, on va
6 changer, on va aller vers la question des coûts
7 évités. Je ne sais pas qui je dois regarder cette
8 fois-ci, coûts évités, c'est madame... c'est là-
9 bas? Oui, c'est vrai, vous êtes... Alors, Madame la
10 Greffière, on va cette fois-ci aller à la pièce
11 B-0072, à la page 25, donc réponses aux DDR de la
12 FCEI à la question 8.10. Voilà, c'est en plein ça.
13 Vous êtes rapide. Dans un premier temps, attendez
14 la décision d'investissement... oui, c'est ça. À la
15 question 8.10 on posait la question :

16 Veuillez indiquer si le Distributeur
17 conteste ou questionne à l'occasion
18 les décisions d'investissement du
19 Transporteur qui affectent le coût du
20 service de transport de la charge
21 locale. Dans l'affirmative, veuillez
22 fournir un exemple d'une telle
23 situation.

24 Alors, dans un premier temps, vous commencez par
25 dire :

1 Les décisions d'investissement
2 relatives à la planification du réseau
3 sont prises conjointement avec le
4 Transporteur et reflètent les
5 solutions optimales permettant de
6 répondre aux besoins identifiés.

7 J'arrête là. Et si on descend un peu plus bas
8 maintenant dans la même pièce, Madame la Greffière,
9 mais à la page 35 et 36, il y a une deuxième
10 question/réponse que je veux citer. À la question
11 11.5, Et là, on est toujours un peu dans la même
12 thématique. On vous demande :

13 Veuillez indiquer si, selon le
14 Distributeur, la simple transmission
15 de ses coûts évités assure que sa
16 réalité économique est adéquatement
17 prise en compte dans ses décisions
18 d'investissement du Transporteur. Dans
19 l'affirmative, veuillez indiquer si le
20 Distributeur a réalisé des analyses
21 permettant de supporter cette
22 conclusion.

23 Et là, vous dites, donc je cite :

24 Lorsque le Transporteur doit prendre
25 une décision d'investissement [...] il

1 doit toujours considérer la solution
2 de moindre coût, dans le respect des
3 critères de fiabilité,
4 environnementaux et d'acceptabilité
5 sociale.

6 Et :

7 Les solutions analysées peuvent, dans
8 certains cas, être déployées autant
9 sur le réseau de transport que celui
10 de distribution. Dans ces cas,

11 Et je souligne,

12 tous les scénarios techniques sont
13 analysés conjointement par le
14 Transporteur et le Distributeur.

15 Bon. J'ai une question avec, en filigrane, ces deux
16 citations-là. Pouvez-vous juste nous clarifier si
17 le Distributeur est impliqué dans toutes les
18 décisions d'investissement du Transporteur, comme
19 on le suggère à la réponse, question 8.10? Ou s'il
20 est impliqué seulement lorsque le réseau du
21 Distributeur est affecté par la solution, comme on
22 le suggère à 11.5? Il y avait comme une espèce
23 d'approche... tout le temps impliqué ou
24 limitativement impliqué, comme on semble le dire à
25 11.5.

1 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

2 R. Je ne sais pas si c'est vraiment en lien avec la
3 réponse, mais une chose est sûre c'est que le
4 Distributeur est toujours impliqué au sens que,
5 dans le fond, selon le plan des charges et des
6 ressources, le Distributeur envoie sa prévision à
7 chaque année à TransÉnergie pour, dans le fond, la
8 planification de ses investissements. Ça fait que
9 d'une certaine façon, à mesure qu'il est question
10 de charge soit dans ses poches ou pour le réseau
11 principal, bien, en effet, le Distributeur,
12 indirectement, est toujours impliqué au sens qu'il
13 envoie sa prévision et souvent, on est appelé à se
14 faire questionné sur notre prévision. On est même
15 impliqué, dans certains dossiers, là, qu'on voit
16 ici, là, on peut même penser, là, à Micoua/Saguenay
17 ou d'autres projets comme ça.

18 Ça fait que d'une certaine façon, on a
19 toujours, là, on a toujours, en lien avec les
20 planificateurs, là, chez TranÉnergie ou chez le
21 Distributeur, là, pour discuter de ce qui s'en
22 vient dans le futur.

23 Q. [91] Bien, c'est un peu ça qu'on veut comprendre.
24 C'est parce qu'il faut faire attention. Quand vous
25 dites « on est soit en lien ou on est toujours en

1 lien », on veut juste bien comprendre un peu,
2 évidemment, c'est selon les dossiers, j'imagine, ou
3 il y a une approche plus systématique? Est-ce qu'il
4 y a une grille d'analyse? Je veux bien comprendre
5 un peu le processus, là.

6 (10 h 30)

7 R. Bien, on est toujours impliqué dans le sens qu'on
8 envoie notre prévision des quatre cents (400)
9 postes, année après année, et autant sur le réseau
10 haute tension que justement les prévisions par
11 post-satellite.

12 Q. **[92]** Par exemple, je comprends que monsieur
13 Boudreau, il n'est pas ici aujourd'hui monsieur
14 Boudreau, mais il a témoigné jeudi, vendredi puis
15 on me corrigera, mais ce qu'il disait c'est : dans
16 les faits, on analyse le besoin défini par la
17 prévision de la demande, comme vous le mentionnez,
18 et par la suite, on cherche la meilleure manière à
19 répondre à ce besoin. O.K. Mais la meilleure
20 manière de répondre à ces besoins, est-ce que
21 c'est : vous vous impliquez avec HQT? T'sais, où
22 vous arrivez?

23 R. C'est bon. Je vais reprendre le cycle au complet.

24 Q. **[93]** O.K.

25 R. Dans les faits, bien, c'est ça, à chaque année, on

1 envoie dans le cadre de plans des charges et des
2 ressources prévisions par poste, prévisions de
3 tension. Dans le fond, ça, c'est l'élément un peu
4 déclencheur parce que c'est envoyé cette
5 prévision-là à trois entités. On envoie notre
6 prévision à la planification chez le Transporteur
7 du réseau principal, à eux, on envoie aussi chez
8 les planificateurs, mais en réseaux régionaux chez
9 TransÉnergie, puis on envoie aussi notre prévision
10 chez le Distributeur ou planificateur Distributeur.

11 Suite à ça, bon, les ingénieurs et les
12 différents planificateurs prennent en compte notre
13 prévision, quelquefois, en effet, ça déclenche des
14 investissements. On peut prendre comme exemple
15 notre prévision qui déclencherait, on appelle ça la
16 CLT, la capacité limite de transformation dans les
17 postes, qui pourrait survenir en effet que le
18 planificateur voit un dépassement de cette
19 limite-là chez TransÉnergie et déclenche un
20 processus d'investissement. Et là, si ça génère,
21 dans mon exemple, un nouveau transformateur dans un
22 poste, bien là, il va communiquer chez le
23 Distributeur, chez les planificateurs, chez le
24 Distributeur de la nouvelle configuration du réseau
25 puis c'est à ce moment-là que chez le Distributeur

1 au niveau de la planification des investissements,
2 eux sont impactés.

3 Q. [94] Arrêtez-vous une minute, là, je vous pose
4 la...

5 R. Oui. Pardon.

6 Q. [95] Mais parce que vous étiez à une étape
7 cruciale, quand ça vous revient, t'sais, le HQT
8 vous dit : « Bon, bien, j'ai regardé votre affaire,
9 HQD, et ça affecte tel poste », et caetera, à ce
10 moment-là, est-ce que vous parfois, souvent ou tout
11 le temps, vous êtes en mesure de dire : « Ah! Vous
12 voulez modifier tel poste », mais est-ce que vous
13 ne pourriez pas plutôt avoir une approche
14 alternative? Bref, vous, vous êtes... HQD, vous
15 êtes un client du Transporteur, est-ce que vous
16 dites : « Bien, au lieu d'aller vers un poste X, ça
17 serait peut-être... il pourrait y avoir une
18 alternative. »? Est-ce que vous faites ce type
19 d'intervention?

20 R. Pas moi comme chef prévision de la demande, par
21 contre, peut-être que mon collègue Maxime pourra
22 confirmer le fait, là, je dirais que c'est
23 peut-être un petit peu plus dans sa cour à lui. Par
24 contre, moi, qu'est-ce que je peux vous dire c'est
25 que quand on envoie notre prévision de la demande à

1 tous les intervenants que je vous ai cités tantôt,
2 dans notre prévision, on liste aussi l'ensemble des
3 moyens que le Distributeur a comme moyens autant
4 que ça soit la gestion de la demande en puissance,
5 l'électricité interruptible. Dans le fond, on
6 envoie à tous ces intervenants-là tous les moyens
7 que le Distributeur a qui pourraient, dans le fond,
8 aider au niveau des investissements. Ça fait que le
9 Transporteur et même les gens de planification chez
10 le Distributeur ont cette information-là et aussi
11 les gens, comme j'ai dit tantôt, je disais sur le
12 réseau principal aussi chez TransÉnergie, eux, ils
13 ont toute cette information-là.

14 Q. [96] O.K. Mais je vous parle au-delà de tous les
15 moyens de gestion de la puissance qui sont à votre
16 disposition, là, je vous parle un cran plus loin,
17 votre demande est allée là, on a pris en compte
18 tous les moyens de gestion de la puissance, ça va
19 chez HQT, ça revient, est-ce que vous ne vous posez
20 jamais la question sur ce que HQT vous dit de
21 faire? En voulant dire : « Bien, voici, la demande
22 est cent (100), ça va coûter cent vingt-cinq
23 (125 M\$) millions », je dis un exemple, évidemment,
24 général, et puis vous, vous prenez le prix, vous ne
25 posez pas de question ou vous dites : « Bien... »

1 Par exemple, exemple hypothétique, il y a
2 possibilité de faire du stockage, disons que dans
3 une optique où l'option existait, est-ce que vous
4 allez vous questionner ou, entre guillemets,
5 « mettre au défi, challenger » HQT là-dessus?

6 R. Dans le fond, mon collègue, je pense, Maxime
7 pourrait être la meilleure personne pour challenger
8 TransÉnergie ou pour... Il y a un volet vraiment
9 plus technique dans son rôle que le mien. Le mien
10 c'est m'assurer que tout le monde a la bonne
11 prévision, tout le monde a l'information au niveau
12 des moyens puis de m'assurer là que...

13 (10 h 35)

14 Q. **[97]** O.K.

15 R. Puis je crois que Maxime revient éventuellement...

16 Q. **[98]** Il est où Maxime? Non, mais...

17 R. Puis en plus, il m'avait lancé une question
18 vendredi, ça fait que...

19 Q. **[99]** O.K.

20 R. ... je lui renvoie l'ascenseur.

21 Q. **[100]** On va garder Maxime sur le « back burner ».

22 C'est bon? Oui. Est-ce que vous avez d'autres
23 commentaires, Madame, ou... Non? Non. Parfait.

24 Alors, ça termine nos questions. Merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Turmel. Alors, nous allons prendre
3 notre pause santé de quinze (15) minutes ou...
4 C'est bon? Quinze (15) minutes. Merci.

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6 REPRISE DE L'AUDIENCE

7

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Maître Cadrin, peut-être juste avant que vous
10 débutiez, vous avez annoncé un nombre de temps
11 assez considérable pour votre contre-
12 interrogatoire. Est-ce qu'à la lumière des
13 questions qui ont été posées jusqu'à présent vous
14 maintenez votre quatre-vingt-dix (90) minutes ou si
15 on peut s'attendre à ce que vous puissiez être
16 efficace et, à midi, qu'on puisse terminer?

17 Me STEVE CADRIN :

18 Vous pouvez vous attendre à ce que je sois efficace
19 tout le temps, mais plus court...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 J'avoue.

22 Me STEVE CADRIN :

23 ... ça, c'est une autre question. Non, on prévoit
24 encore quatre-vingt-dix (90) minutes, honnêtement.
25 Et ce que je vais vous suggérer comme plan de

1 match, c'est que nous y allions jusqu'à peut-être
2 midi moins cinq (11 h 55) peut-être pour aller
3 dîner ensemble puis revenir après finaliser la
4 dernière demi-heure, dans le fond, compte tenu
5 qu'il est présentement onze heures moins cinq
6 (10 h 55), si ça vous convient.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Alors, allons-y.

9 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

10 D'accord. Alors, j'ai pris de l'avance avec madame
11 la greffière, mais je vous descendrais à la ligne
12 11, Madame la Greffière, s'il vous plaît.

13 Q. **[101]** Alors, je vous demanderais de prendre la
14 pièce B-0100, HQD-14, Document 1.3, et je fais un
15 pas de recul pour vous dire bonjour, Steve Cadrin,
16 AHQ-ARQ. Bonjour aux Membres du Panel. Je m'excuse.
17 J'essaie d'être efficace. Trop peut-être.

18 Alors, je vous amène à la ligne 11 de cette
19 réponse à la demande de renseignements où on
20 mentionne :

21 Le Distributeur a pris connaissance de
22 la révision à la baisse du taux de
23 pertes de transport des années 2015 à
24 2017 présentée au tableau 1 de la
25 pièce HQT-10, Document 3 [...]

1 du dossier 4058

2 [...] Par ailleurs, dans le cadre de
3 cette mise à jour, le Transporteur a
4 également revu à la hausse les
5 statistiques de besoins du
6 Distributeur pour ces mêmes années.
7 Avec des ventes à la clientèle
8 inchangée, une hausse des besoins du
9 Distributeur se traduit par une hausse
10 du taux de pertes globales.

11 Peut-être avant de continuer la citation plus loin,
12 quelques questions sur ce passage, dans le fond, de
13 la réponse à la demande de renseignements, vous
14 utilisez les mots de « statistiques de besoins du
15 Distributeur » que vous allez retrouver à la ligne
16 15. De quelles statistiques parle-t-on?

17 M. FREDERIK AUCOIN :

18 R. Bien, c'est les statistiques... À vrai dire, ici,
19 on fait référence à des calculs qui sont faits chez
20 le Transporteur pour calculer les besoins réguliers
21 du Distributeur. On les appelle les
22 « statistiques » parce qu'il n'y a pas juste les
23 besoins réguliers du Distributeur sur le livrable
24 en question, là. On voit une série d'intrants, là,
25 qui servent à l'établissement des besoins réguliers

1 du Distributeur réels.

2 Q. **[102]** Donc, on devrait lire peut-être « besoins
3 réguliers du Distributeur réels », c'est ce que je
4 comprends?

5 R. Tout à fait. C'est un synonyme, là,
6 « statistiques » étant juste le fait qu'il y ait
7 beaucoup de chiffres dans ledit envoi.

8 Q. **[103]** Ça fait qu'on s'entend là-dessus. Parfait.
9 Question suivante : comment peut-on expliquer
10 qu'une baisse du taux de pertes de transport
11 entraîne une hausse du taux de pertes globales?

12 R. Bon. La première relation qu'il faut faire puis qui
13 n'est peut-être pas évidente à priori, là, c'est
14 que les besoins réguliers du Distributeur, comme je
15 disais tantôt, là, c'est une série d'intrants qui
16 permet d'établir les besoins réguliers du
17 Distributeur. L'idée derrière ça, c'est que le taux
18 de pertes du Transporteur est un intrant à
19 l'établissement de ces besoins réguliers du
20 Distributeur une relation inversement
21 proportionnelle si on veut. Ça veut dire que si le
22 taux de perte de transport diminue, bien, ça vient
23 faire augmenter du même coup les besoins réguliers
24 du Distributeur.

25 L'idée derrière ça, c'est, je ne veux pas

1 rentrer dans le trop technique, là, mais dans les
2 besoins réguliers du Distributeur, dans le fond,
3 des livraisons au réseau voisin qui est inclut dans
4 ce calcul-là, et c'est cet élément-là que le taux
5 de perte est appliqué, le taux de perte de
6 transport puis ça vient augmenter les besoins
7 réguliers du Distributeur du même coup.

8 (10 h 56)

9 Q. **[104]** Et peut-être juste pour être plus spécifique.
10 Pourquoi les besoins du Distributeur ont-ils été
11 haussés?

12 R. Car le taux de perte du Transporteur a diminué.

13 Q. **[105]** Je vous amène maintenant à regarder un peu
14 plus loin sur cette même pièce. Je vous amène à la
15 section où on mentionne « par ailleurs ». Juste en
16 bas. Vous l'avez. Exactement. Ligne 6. Exactement.

17 Par ailleurs, le Distributeur tient à
18 faire remarquer que les taux de pertes
19 de distribution révisés des années
20 2015 à 2017 sont désormais semblables
21 aux valeurs observées sur la période
22 2004 à 2014 au tableau 7 de la pièce
23 HQD-4, document 1 (B-0012).

24 Madame la Greffière, si vous pouvez aller
25 maintenant à B-0012, maintenant qu'on va regarder

1 le texte, c'est la page 17. Et pour vous B-0012
2 (HQD-4, Document 1) page 17, tableau 7. Voilà!
3 Merci. Avec la correction des erreurs, le taux de
4 pertes de distribution devient deux virgule zéro
5 pour cent (2,0 %) en deux mille quinze (2015); deux
6 virgule trois pour cent (2,3 %) en deux mille seize
7 (2016); et deux virgule un pour cent (2,1 %) en
8 deux mille dix-sept (2017). Vous vous souvenez des
9 modifications apportées avec les corrections? Ça
10 va?

11 R. Tout à fait.

12 Q. **[106]** Comment expliquez-vous maintenant, en deux
13 mille quatorze (2014), le un virgule six (1,6 %)
14 qu'il reste?

15 R. Bien, je vais juste raconter un petit peu comment
16 on obtient les différents taux de pertes qu'on voit
17 apparaître dans ce tableau-là. Premièrement, bon,
18 pour qu'est-ce qui est du taux de pertes de
19 transport, bien, c'est le taux de pertes qu'on
20 reçoit de TransÉnergie. Pour qu'est-ce qui est du
21 taux de pertes globales, c'est, dans le fond, les
22 BRD (les besoins réguliers du Distributeur) qu'on
23 voyait tantôt. C'est l'écart, dans le fond, entre
24 ces besoins-là et ce qu'on obtient au niveau des
25 ventes chez nos clients au niveau des compteurs.

1 Ça fait que si on part des besoins
2 réguliers du Distributeur, dans le fond, qui sont
3 incluant les pertes globales et les ventes chez les
4 compteurs, si on fait l'écart entre les deux, on
5 obtient un certain nombre de mégawatts de pertes
6 globales. Parce qu'on est, dans le fond, au niveau
7 du réseau puis on est chez nos clients. Ça fait que
8 c'est ça quand on dit « pertes globales », on
9 sépare par écart, si on veut, entre les besoins
10 réguliers du Distributeur et les ventes chez nos
11 clients.

12 Et, là, après, on vient calculer un taux en
13 le divisant par la consommation chez nos clients.
14 Mais tout ça pour dire que ces deux mesures-là qui
15 nous permettent d'obtenir le taux de pertes
16 globales. Puis pour qu'est-ce qui est du taux de
17 pertes de distribution, c'est l'écart, si on veut,
18 là, résiduel entre nos pertes globales qu'on a
19 calculées avec la méthode que je viens de vous
20 décrire et les mégawatts de pertes associés au
21 transport que TransÉnergie nous fournit. Ça fait
22 que, ici, qu'est-ce qu'il faut comprendre, c'est
23 que le taux de pertes de distribution, ce n'est pas
24 un taux de pertes qui est mesuré en soi, mais qui
25 est plutôt déduit avec les pertes globales et

1 pertes du Transporteur. O.K. Je m'excuse, là, c'est
2 un long libellé, mais je veux juste m'assurer de la
3 bonne compréhension de ce qui est mesuré ou ce qui
4 ne l'est pas, là, dans le tableau qu'on voit
5 présentement.

6 (11 h 04)

7 Ça fait que tout ça pour dire que, bon, là
8 vous m'amenez au deux mille quatorze (2014). Dans
9 le fond, nous, on n'a eu aucune révision, là, des
10 besoins réguliers du Distributeur concernant deux
11 mille quatorze (2014), puis ils n'ont pas été
12 déposés, là, de façon officielle à la Régie de
13 l'énergie. Ça fait que, nous, on reste avec les
14 mêmes besoins réguliers du Distributeur, là, qu'on
15 avait déjà. Puis ce qui fait en sorte que l'année
16 deux mille quatorze (2014), là, n'est pas changée
17 par rapport à ce qu'on a observé en deux mille
18 quinze (2015), deux mille seize (2016), deux mille
19 dix-sept (2017).

20 Q. [107] D'accord. Mais c'est pour ça que je vous ai
21 lu votre réponse avant, là. Vous dites « tout...
22 tout rentre dans l'ordre », si je peux dire ça
23 comme ça, pour paraphraser le passage qu'on
24 regardait tout à l'heure avant de regarder le
25 tableau, là. Je vous le relis, juste pour vous

1 rappeler ma question, dans le fond, avant votre
2 explication que j'apprecie :

3 Par ailleurs, le Distributeur tient à
4 faire remarquer que les taux de perte
5 de distribution révisés des années
6 2015 à 2017 sont désormais semblables
7 aux valeurs observées sur la période
8 deux mille quatre (2004) à deux mille
9 quatorze (2014) au tableau 7.

10 Alors, ce que je vous posais comme question c'est
11 qu'en deux mille quatorze (2014) on le voit, là,
12 une fois qu'on va avoir modifié les chiffres, là,
13 dans votre tête, mettez les chiffres tous en haut
14 de deux pour les années deux mille quinze (2015),
15 deux mille seize (2016), deux mille dix-sept
16 (2017), à la troisième ligne du tableau. On se
17 retrouve avec une année deux mille quatorze (2014)
18 qui est différente et particulière par rapport aux
19 autres et qui n'est pas si semblable que ça, malgré
20 l'affirmation que vous, en distribution, vous avez
21 faite dans la réponse que je viens de vous lire.
22 Est-ce que vous avez une explication autre que le
23 fait : ça n'a pas été révisé par le Transporteur?
24 Je parle de deux mille quatorze (2014), bien sûr.

25 R. Non.

1 Q. **[108]** Est-ce qu'à votre connaissance, il y a
2 quelqu'un qui a levé le drapeau, comme on dit, pour
3 qu'on puisse regarder deux mille quatorze (2014)
4 également, compte tenu de la trame, là, qu'on voit
5 en ce moment, ou est-ce que c'est quelque chose
6 qu'on constate ensemble en ce moment? Autrement
7 dit, que c'est pas semblable dans ce cas-ci.

8 R. En effet, c'est des choses qui sont présentement
9 analysées par le comité en question ou qu'on a déjà
10 discutées ici, là, avec TransÉnergie.

11 Q. **[109]** Alors, donc, vous saviez déjà qu'en deux
12 mille quatorze (2014), il y avait une problématique
13 particulière, ou en tout cas, quelque chose à
14 regarder particulier, puis vous êtes déjà en train
15 de regarder ça, c'est ce que vous me dites?

16 R. Tout à fait.

17 Q. **[110]** Je vais vous amener maintenant à la pièce
18 B-0105, s'il vous plaît, HQD-14, Document 1.4,
19 page 49 et c'est la réponse 19.5. Merci, Madame la
20 Greffière. Donc, à la réponse 19.5, on voit ce qui
21 suit, en tout début de réponse :

22 Les impacts de la révision du taux de
23 pertes du Transporteur sur les années
24 2015 à 2017 sont décrits à la réponse
25 à la question 1.6 de la demande de

1 renseignement no 3 de la Régie [...].
2 Ainsi, bien que le Transporteur ait
3 diminué le taux de pertes de transport
4 [pour] l'année témoin 2019, cela ne
5 résulte pas en une baisse équivalente
6 du taux de pertes globales prévu pour
7 l'année 2019. Au contraire, ce dernier
8 devrait être revu à la hausse
9 d'environ 0,1 %. L'impact sur les
10 besoins en énergie prévus pour l'année
11 2019 est de l'ordre de +160 GWh, ce
12 qui représente une hausse des coûts
13 d'approvisionnement d'environ 5 M\$.

14 Est-ce que c'est possible pour vous de nous
15 expliquer le calcul ou de nous fournir le calcul
16 détaillé derrière le cent soixante gigawattheures
17 (160 GWh) de la référence, ainsi que le zéro
18 virgule un pour cent (0,1 %), s'il vous plaît? Si
19 vous avez le calcul avec vous, vous pouvez nous le
20 fournir, sinon on peut prendre l'engagement.

21 R. Non, regarde, je peux peut-être juste vous
22 référer... je crois que c'est... je ne me souviens
23 plus, par contre... Deux petites secondes.

24 Q. **[111]** Bien la méthode elle-même, ça va? C'est le
25 calcul, les intrants du calcul qu'on a besoin pour

1 comprendre ce que vous avez fait comme exercice
2 pour arriver à plus cent soixante gigawattheures
3 (160 Ghw) et zéro virgule un pour cent (0,1 %) à la
4 hausse.

5 (11 h 10)

6 R. Si je vous réfère au tableau R-1.6 de la demande de
7 renseignements numéro 3 de la Régie, HQD-14,
8 Document 1.3 à la page 8. Je vous amène là un petit
9 peu, là, je vous amène, là, un petit peu pour
10 illustrer, dans le fond, on voit dans la ligne
11 « Besoin du Distributeur en térawattheure », les
12 révisions que le Transporteur a faites des trois
13 dernières années, ça fait que deux mille quinze
14 (2015), deux mille seize (2016), deux mille
15 dix-sept (2017), le point un pour cent (,1 %) de
16 pourcentage d'augmentation du taux de perte globale
17 que j'ai fait référence c'est un modèle. Nous, on a
18 un modèle de taux de perte qui nous permet de faire
19 une prévision pour les prochaines années et l'état
20 d'avancement et ainsi de suite.

21 Dans ce modèle-là, juste bien comprendre,
22 on utilise les statistiques, mais les besoins
23 réguliers du Distributeur historiques et nos ventes
24 réelles historiques pour, dans le fond, trouver les
25 pertes globales faites de façon mensuelle,

1 c'est-à-dire qu'on prend les... puis ce modèle-là,
2 il utilise des données jusqu'à deux mille neuf
3 (2009), ça fait qu'on remonte jusqu'en deux mille
4 neuf (2009), on regarde les besoins réguliers du
5 Distributeur, les ventes chez nos clients, ça nous
6 donne les pertes globales puis c'est une régression
7 dans le fond qui utilise ces données-là avec
8 différentes autres variables, des variables, je
9 dirais, associées à la température, des
10 degrés-jours, on a même des variables dichotomiques
11 dans ce modèle-là, et c'est ce modèle-là qui nous
12 permet d'arriver au point un pour cent (,1 %). Ça
13 fait que qu'est-ce qu'on a fait, c'est qu'on a
14 remis à jour avec les nouvelles données du
15 Transporteur les nouveaux besoins réguliers du
16 Distributeur, ça fait qu'on a inséré, on a remplacé
17 nos besoins réguliers du Distributeur qu'on avait
18 dans notre modèle et c'est ça qui nous a résulté à
19 cette nouvelle prévision-là qui est point un pour
20 cent (,1 %) de plus que ce qu'on avait dans le fond
21 au dossier et quand on a utilisé ce point un
22 pourcentage-là (.1 %) de plus sur les besoins qu'on
23 prévoyait, bien, ça nous a fait un delta en besoins
24 dans notre prévision de cent soixante
25 gigawattheures (260 GWh), et cette prévision-là a

1 été envoyée à l'équipe de planification pour
2 chiffrer combien de coûts d'approvisionnement ça
3 pourrait résulter ce cent soixante gigawattheures-
4 là (160 GWh) et la réponse c'est cinq millions
5 (5 M).

6 Par contre, la seule chose qu'on dit c'est
7 que c'est quand même un risque qui fait partie de
8 plein d'autres risques de notre prévision, ça fait
9 que c'est un peu pour ça qu'on met une certaine
10 mise en garde du fait qu'on pense que c'est pas un
11 risque très important par rapport à l'ensemble des
12 risques qu'on observe dans notre prévision.

13 Q. **[112]** Nous comprenons lorsqu'on a parlé avec
14 monsieur Boudreau que vous fournissiez au
15 Transporteur une prévision de la demande pour
16 chaque poste de distribution, tout à l'heure, vous
17 en avez reparlé avec d'autres intervenants avant
18 nous, maître Turmel pour ne pas le nommer, et je
19 voulais juste comprendre une des réponses que vous
20 avez fournie, vous avez parlé du GDP affaires
21 notamment, c'était la question qui vous était
22 posée, est-ce que vous fournissez cette
23 information, ces prévisions de puissance en gestion
24 de la demande de la puissance par poste au
25 Transporteur? Par poste étant le bout que je

1 voulais mentionner.

2 R. Tout à fait.

3 Q. **[113]** D'accord. Est-ce que vous savez qu'est-ce que
4 le Transporteur fait avec cette dernière prévision
5 dans le fond qu'il a du GDP? Comment il en tient
6 compte?

7 R. Bon, dans le fond, la gestion de la demande en
8 puissance c'est envoyé, comme tantôt j'ai dit, pour
9 différents besoins. On a du côté du réseau
10 principal des analyses qui sont faites avec la
11 gestion de la demande en puissance, ça veut dire
12 que certaines équipes de planification chez le
13 Transporteur font des scénarios. Je vais prendre un
14 exemple là, mettons, la pointe prévue par le
15 Distributeur plus quatre mille mégawatts (4000 MG)
16 et ces analyses-là sont faites chez le Transporteur
17 en tenant compte des différents moyens mis à leur
18 disposition dont la gestion de la demande en
19 puissance. Ils font aussi d'autres scénarios,
20 mettons, ils simulent des réseaux dégradés, là
21 aussi, ils vont utiliser la gestion de la demande
22 en puissance. Ça, c'est pour qu'est-ce qui est du
23 réseau principal puis votre question, elle
24 s'adresse un petit peu plus au niveau du poste là,
25 j'ai bien compris, je voulais juste m'assurer qu'on

1 couvre l'ensemble de l'oeuvre, d'où la gestion de
2 la demande en puissance est considérée.

3 Ça fait qu'au niveau des postes, en effet,
4 la prévision est envoyée aux équipes de
5 planification, ça fait que pour chacun des postes,
6 ils ont l'historique de la gestion de la demande en
7 puissance et ils ont aussi, dans le fond, une
8 prévision, ou en tout cas, ils ont aussi, dans le
9 fond, une prévision ou, en tout cas, l'information
10 disponible à ce jour pour qu'ils en tiennent
11 compte. Ça fait que, nous, dans le fond, on
12 s'assure que l'information soit disponible
13 conformément aux Tarifs et conditions et plans des
14 charges et des ressources. Suite à ça, si on prend
15 mettons l'exemple, justement, qui pourrait être le
16 plus facile à comprendre, c'est que la gestion de
17 la demande pourrait en effet réduire un
18 investissement au sens que si jamais ça contribue à
19 ne pas dépasser la CLT comme j'ai expliqué tantôt,
20 ça pourrait retarder un investissement.

21 (11 h 10)

22 Là présentement la situation actuelle,
23 c'est le fait que c'est un programme quand même à
24 ses débuts qui n'a pas encore atteint son plein
25 potentiel. Présentement, on est en discussion avec

1 TransÉnergie pour maximiser la retombée de la
2 gestion de la demande en puissance au niveau des
3 postes. Il y a des défis qui sont un petit peu plus
4 grand au niveau des postes que sur le réseau
5 principal parce qu'il faut s'assurer, dans le fond,
6 que les clients soient stables dans le temps aux
7 postes concernés.

8 Qu'est-ce que je veux dire par là, c'est
9 que, même si on avait trois cents mégawatts
10 (300 MW) au niveau du réseau intégré, quand on est
11 rendu à regarder poste par poste, il faut assurer
12 une certaine pérennité de ces clients-là dans le
13 poste en question. Ça fait que c'est là qu'il y a
14 des enjeux un petit peu plus importants quand on le
15 regarde poste par poste. Parce qu'il faut une
16 certaine stabilité pour s'assurer de les considérer
17 puis qu'on puisse retarder des investissements sur
18 cette base-là.

19 Autre petit enjeu aussi qu'il y a au niveau
20 des postes, c'est la coïncidence avec la pointe du
21 réseau. Ça veut dire, si le poste est à Baie-
22 Comeau, bien, on veut juste s'assurer que ce poste-
23 là pointe ou à peu près pointe en même temps que
24 les heures que, nous, on appelle, pour le réseau
25 intégré. Ça fait qu'il y a des petits enjeux comme

1 ça.

2 Le Distributeur est impliqué présentement
3 avec des comités de travail chez TransÉnergie pour
4 s'assurer de maximiser les retombées au niveau des
5 postes avec la gestion de la demande en puissance
6 affaires.

7 Q. **[114]** Dans son témoignage, monsieur Boudreau nous a
8 dit qu'il ne voyait pas la prévision du GDP pour
9 faire la planification du réseau de distribution,
10 mais seulement la prévision de la demande. C'est
11 exact?

12 R. Je ne sais pas... Dans le fond, nous, on envoie
13 quand même l'information à ses équipes. Mais je
14 pense comprendre pourquoi il a dit cette phrase-là.
15 Dans le fond qu'est-ce qu'il faut comprendre, c'est
16 que, nous, dans nos analyses économiques, on dit
17 qu'on évite des coûts évités en transport et des
18 coûts évités en distribution. Du moment que, nous,
19 on envoie la prévision de la demande à l'équipe de
20 planification chez le Transporteur, eux ont une
21 analyse à faire en tenant compte de notre
22 information. Puis il pourrait arriver certains
23 scénarios où que, en effet, la gestion de la
24 demande en puissance pourrait permettre de retarder
25 des investissements associés à ces postes-là. Mais

1 c'est l'équipe de TransÉnergie qui détermine si on
2 part un projet ou on ne part pas un projet au
3 niveau des postes.

4 Ça veut dire, mettons dans un exemple où
5 que la gestion de la demande pourrait retarder
6 l'arrivée d'un nouveau transformateur dans un poste
7 concerné, bien si, finalement, la gestion de la
8 demande est tenue en compte par TransÉnergie, ce
9 report-là a lieu et il n'y a aucune demande de
10 faite à l'équipe de monsieur Boudreau, parce que
11 lui a tout simplement pas eu de demande parce que
12 le report a été fait par TransÉnergie et lui n'a
13 pas vu de demande arriver nécessairement par son
14 équipe. Ça fait que... Mais ça n'empêche pas qu'on
15 a évité des coûts de distribution et des coûts
16 évités en transport mettons dans mon cas
17 hypothétique. L'idée, c'est que le déclencheur du
18 projet, c'est plus TransÉnergie. Puis ça a une
19 conséquence que, finalement, le Distributeur au
20 niveau de sa planification des investissements ne
21 pourrait juste pas voir le report de ce dit
22 investissement.

23 Q. **[115]** Je continue peut-être sur cette même lignée-
24 là pour encore bien saisir. Pour chaque poste de
25 distribution, est-ce que vous fournissez le patron

1 de charges?

2 R. Vous voulez dire une prévision horaire du poste?

3 Q. **[116]** Exact.

4 R. Non. C'est une prévision, dans le fond, selon les
5 Tarifs et conditions et plans des charges et des
6 ressources, c'est la pointe de chacun des postes,
7 pour les quatre cents (400) postes satellites.

8 Q. **[117]** Comment le planificateur fait pour connaître
9 l'effet de la GDP, par exemple, sur un poste si
10 vous ne fournissez pas de patron de charges
11 horaires?

12 (11 h 15)

13 R. Bien c'est ça. Comme je le disais tantôt, dans le
14 fond, à toutes les fois que j'envoie ma prévision,
15 pour chacun des postes on voit l'impact que la
16 gestion de la demande en puissance-affaires a,
17 historiquement et une prévision. Ça fait que
18 l'information est disponible pour le Transporteur.
19 Comme je vous le disais tantôt, les différentes
20 discussions qu'on a avec le Transporteur, c'est un
21 petit peu dans ce cadre-là. Il y a certains profils
22 en plus, de postes qui sont peut-être plus
23 spécifiques, puis là il faut voir le cas par cas,
24 quand il arrive des investissements, de s'assurer
25 que la gestion de la demande en puissance sera bien

1 considérée pour régler là aussi les problèmes
2 horaires de chacun de ces postes-là.

3 Q. **[118]** Mais vous ne fournissez pas, vous dites, les
4 patrons de charges horaires là.

5 R. Non. Tout à fait.

6 Q. **[119]** Comment on peut faire pour voir que la GDP va
7 venir nous aider?

8 R. La gestion de la demande, dans le fond, qu'est-ce
9 que nous on produit? C'est historiquement la
10 contribution en mégawatts (MW) pour chacun des
11 postes.

12 Q. **[120]** Hum, hum.

13 R. À l'heure de pointe. Mais on n'envoie pas là de
14 courbes horaires. Par contre, ça, c'est pour le
15 cadre, si on veut, standard, mais quand il y a lieu
16 d'investissements, bien là c'est sûr qu'il y a des
17 analyses là qui sont plus poussées puis les
18 discussions qu'on a présentement avec le
19 Transporteur est pour justement là aborder la
20 meilleure représentativité de la gestion de la
21 demande dans ces investissements-là.

22 Q. **[121]** O.K. Pièce B-0067 maintenant, Madame la
23 Greffière. Je m'excuse, pages 7 et 8. Page 7,
24 d'abord, je ne peux pas faire les deux en même
25 temps, hein? C'est HQD-14, document 3, pour vous.

1 Ça va? Alors, nous sommes ici à regarder... En
2 fait, la question est la suivante là :

3 Veuillez présenter les intrants et le
4 calcul qui ont mené à la prévision,
5 dont il est question à la référence,
6 de sept virgule quatre pour cent
7 (7,4 %) sous des conditions climatiques
8 normales en se basant sur les taux de
9 pertes observés au cours des dernières
10 années et de l'impact sur les pertes
11 de la mise en service prévue en deux
12 mille dix-neuf (2019) du projet de
13 ligne à 735 kV de la Chamouchouane-
14 Bout-de-l'Île.

15 Et je vous emmène un petit peu plus loin dans la
16 discussion, dans la réponse. Vous mentionnez,
17 donc :

18 Pour les fins de la prévision de la
19 demande en énergie[...]

20 Je suis au deuxième (2e) paragraphe, sauf erreur...

21 [...] le Distributeur a considéré un
22 impact de moins zéro virgule un pour
23 cent (-0,1 %) sur le taux de pertes
24 globales dû à la mise en service de la
25 ligne à 735 kV de la Chamouchouane-

1 Bout-de-l'Île. Cet impact a été ajouté
2 à la marge du modèle de prévision des
3 pertes à partir du mois d'avril deux
4 dix-neuf (2019). Pour les mois d'avril
5 à décembre deux mille dix-neuf (2019),
6 l'impact sur les pertes est estimé à
7 moins cent vingt gigawattheures (-120
8 MWh).

9 Comment avez-vous calculé le moins cent vingt
10 gigawattheures (-120 MWh) de perte due à la mise en
11 service de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île?

12 R. À vrai dire, comme je l'ai expliqué tantôt, on a un
13 modèle de taux de perte. À ça, on a ajouté à la
14 marge, l'impact que vous voyez, le un moins... le
15 moins point un pour cent (-0,1 %). Ça fait que ça,
16 on l'a traité à la marge, ça fait qu'indirectement,
17 c'était juste un différentiel là si on ne l'avait
18 pas intégré versus si on l'avait intégré. Le delta
19 sur nos besoins résulte à cent vingt gigawattheures
20 (120 MWh). Ça fait que c'est le point un (-0,1 %) en
21 question là qui est la source du cent vingt là
22 (120 MWh), c'est seulement de le multiplier sur
23 l'ensemble de nos besoins d'avril à la fin de
24 l'année.

25 Q. **[122]** Fin décembre deux mille dix-neuf (2019).

1 R. Oui.

2 Q. **[123]** Est-ce que vous êtes capable de me donner la
3 valeur de cent vingt gigawattheures, pardon, en
4 moins (-120 MWh) à partir d'avril deux mille dix-
5 neuf (2019), sur une base annuelle plutôt que juste
6 sur une base des huit (8) mois en question?

7 R. Cent soixante-dix gigawattheures (-170 MWh).

8 Q. **[124]** Merci. En moins, évidemment.

9 R. Tout à fait.

10 Q. **[125]** Je continue ma lecture de la réponse qui a
11 été donnée et je vais au paragraphe qui commence
12 par « par ailleurs » alors qu'il est sur deux (2)
13 pages en même temps. Vous êtes capable, Madame la
14 Greffière, vous voyez. Alors :

15 Par ailleurs, bien que le Distributeur
16 ait pris connaissance du dossier
17 R-3887-2014 traitant de l'impact
18 différentiel sur les pertes du projet
19 de ligne à 735 Kv de la Chamouchouane-
20 Bout-de-l'Ile, il est tenu compte de
21 façon prudente de l'effet de la mise
22 en service du projet sur la prévision
23 de la demande.

24 (11 h 22)

25 Alors, pour avoir tenu compte de façon

1 prudente de l'effet de la mise en service du projet
2 sur la prévision de la demande, pourquoi avoir fait
3 ça, d'abord.

4 R. Bon, la principale raison provient de votre autre
5 série de questions préalables. Il y avait une
6 certaine incertitude sur nos taux de perte
7 historiques, nos taux de perte globaux historiques.
8 Ça fait qu'on voulait être prudents ici
9 d'introduire à la marge des valeurs importantes en
10 termes de diminution du taux de perte global,
11 surtout qu'on pensait déjà un petit peu, a priori,
12 que ce taux de perte là global était un peu faible
13 dû aux différents comités qu'on a eu avec le
14 Transporteur et l'IREQ.

15 Ça fait qu'ici, dans le fond, si on regarde
16 le dossier du Transporteur qui a été déposé, eux
17 parlaient, de mémoire, le quatre cents
18 gigawattheures (400 MWH) ou le quatre cent
19 cinquante gigawattheures (450 MWH) d'effet sur les
20 pertes mais ça, ça comparait deux solutions.

21 Q. **[126]** Quatre cent quarante-huit (448)?

22 R. Ah bon, voilà. Ça fait que, dans le fond, on est un
23 petit peu prudent à ne pas introduire
24 systématiquement l'ensemble. Puis je pense après
25 coup, honnêtement, que ça a été quand même une

1 bonne décision parce qu'on vient juste de voir que
2 l'impact d'une modification de taux de perte de
3 TransÉnergie nous amenait point un pour cent
4 (0,1 %) à la hausse puis ici, dans le fond, on a
5 été un petit peu plus prudent ça fait que ça vient
6 annuler un peu l'impact qu'on a eu dû aux
7 statistiques de TransÉnergie.

8 Ça fait que si on regarde en vue
9 d'aujourd'hui, on peut penser que la prévision du
10 taux de perte global est centrée à cause de ces
11 deux effets-là. Puis en plus, bien c'est ça, on
12 peut aussi regarder qu'est-ce qui va arriver quand
13 la mise en service va avoir lieu puis on pourra
14 réagir à ce moment-là s'il y a lieu.

15 Mais nous on pense que présentement notre
16 prévision de taux de perte au niveau qu'elle
17 s'établit présentement pour l'année deux mille dix-
18 neuf (2019), on est confiants de s'attendre que ça
19 va ressembler à ce qu'on a prévu au dossier.

20 Q. [127] Prévu prudemment vous dites au dossier, c'est
21 ça?

22 R. Oui, mais comme je vous dis, il faut aussi le
23 regarder dans une vue d'ensemble au sens que oui,
24 il y a cet élément-là mais il y a aussi l'élément
25 qu'on a discuté juste avant qui allait peut-être un

1 peu dans l'autre sens ça fait qu'on a jugé d'amener
2 de quoi à la marge de façon importante n'était
3 peut-être pas souhaitable dans notre prévision.

4 Q. **[128]** Une autre question, toujours sur ce même
5 aspect. En n'utilisant pas la valeur prévue par le
6 Transporteur, on a parlé tout à l'heure de quatre
7 cent quarante-huit gigawattheures (448 MWH) qui
8 était présenté dans le dossier Chamouchouane, est-
9 ce que vous ne surestimez pas les besoins alimentés
10 en deux mille dix-neuf (2019)?

11 R. Non, justement, pour la réponse de votre série de
12 questions juste avant qu'on disait qu'il y avait
13 cent soixante gigawattheures (160 MWH) qui allaient
14 dans l'autre sens.

15 Q. **[129]** Cent soixante gigawattheures (160 MWH) c'est
16 lequel?

17 R. Celui de la modification du taux de perte de
18 TransÉnergie qui est associée au cinq millions
19 (5 M) de la série de questions de tout à l'heure.

20 Q. **[130]** Sur une base annuelle qui était cent
21 soixante-dix gigawattheures (170 MWH).

22 R. Exactement.

23 Q. **[131]** O.K. C'est juste parce que vous avez lancé un
24 nouveau chiffre puis je veux juste être certain.

25 R. Non, mais le cent soixante (160) c'est celui de la

1 modification des taux de perte qu'on a répondu
2 en... oui, dans l'autre... Ça fait que nous, dans
3 le fond, qu'est-ce qu'on dit c'est que sensiblement
4 ces deux valeurs là s'annulent et on est dans une
5 prévision centrée.

6 Q. **[132]** Je vous amène maintenant à la pièce B-0067,
7 HQD-14, Document 3, page 13, réponse 4.8. Alors, je
8 commence la lecture de la question.

9 Veuillez expliquer ce que le
10 Distributeur entend par la
11 « consommation au tarif forfaitaire
12 (non mesurée) » dont il est question à
13 la référence (i) et veuillez expliquer
14 comment cette consommation est
15 considérée dans le bilan des pertes.
16 Veuillez aussi expliquer pourquoi une
17 telle consommation n'est pas mesurée.

18 Alors la réponse commence comme suit :

19 La consommation au tarif forfaitaire
20 dont il est question à la référence
21 (i) correspond à la description du
22 chapitre 8 des Tarifs.

23 Alors, tout simplement, vous mentionnez nous avons
24 pris connaissance du chapitre 8 des tarifs, nous ne
25 comprenons toujours pas pourquoi cette consommation

1 n'est pas mesurée, comment ça répond à la question?

2 (11 h 27)

3 Mme LOUISE TRÉPANIÉRIER :

4 R. Le tarif à forfait, bien, de par son nom, c'est un
5 montant fixe par mois.

6 Q. **[133]** Ça, ça va.

7 R. Et donc, c'est ça, ça suppose que la consommation
8 n'est pas mesurée, donc, c'est pour ça qu'on
9 l'appelle un tarif à forfait. Ce tarif-là
10 s'applique, par exemple, à différents usages. Par
11 exemple, ça peut être des caméras de surveillance
12 sur un pont pour lequel on ne va pas juger rentable
13 d'aller installer un compteur, donc, on aurait une
14 consommation finalement qui n'est pas mesurée et
15 donc, on applique ce genre de tarif avec un
16 montant... un montant par mois à ce genre
17 d'abonnement.

18 Q. **[134]** Je continue ma lecture, toujours de la
19 réponse.

20 Comme mentionné dans ce document,
21 cette consommation n'est pas mesurée.
22 Toutefois, aux fins de cohérence entre
23 les revenus facturés et énergie
24 associée, le Distributeur a
25 progressivement augmenté la

1 consommation associée à ce tarif sur
2 la période d'analyse des variations de
3 perte. En d'autres termes, une partie
4 des pertes estimées était attribuable
5 à une sous-estimation de l'énergie
6 associée au tarif forfaitaire.
7 L'augmentation de la consommation
8 considérée à ce tarif entraîne donc
9 directement une baisse des pertes.

10 Alors, quand avez-vous progressivement augmenté la
11 consommation associée à ce tarif? Récemment?

12 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

13 R. Rappelez-moi donc votre question, s'il vous plaît.

14 Q. **[135]** Oui, il n'y a pas de problème. La discussion
15 ne vous a pas aidé à trouver la réponse, ça c'est
16 sûr.

17 R. On le sait plus par qui répondait.

18 Q. **[136]** O.K. Maintenant que c'est attribué, je vous
19 repose la question. Quand avez-vous «
20 progressivement augmenté la consommation associée à
21 ce tarif »? C'est entre guillemets ce bout-là.
22 Récemment? Est-ce que c'est quelque chose que vous
23 avez fait récemment?

24 R. En effet, une partie a été faite en deux mille
25 dix-sept (2017).

1 Q. **[137]** Quand vous dites « une partie », ça amène
2 toujours la question subséquente, la grandeur ou la
3 grosseur de la partie en question.

4 R. On a ajusté environ deux cents gigawattheures
5 (200 GWh) en deux mille dix-sept (2017).

6 Q. **[138]** Question subséquente. Comment savez-vous
7 qu'une partie des pertes estimées était attribuable
8 à une sous-estimation de l'énergie associée au
9 tarif forfaitaire?

10 R. Indirectement quand on a revu à la hausse la
11 consommation estimée de deux cents gigawattheures
12 (200 GWh), indirectement, ça voulait dire qu'on
13 sous-estimait de deux cents gigawattheures
14 (200 GWh) les kilowattheures associés à ce type de
15 forfait-là dans les années précédentes.

16 Q. **[139]** Je comprends que les années précédentes, vous
17 n'avez rien changé? Vous avez juste changé à
18 compter de deux mille dix-sept (2017)?

19 R. Le deux cents gigawattheures (200 GWh) que je viens
20 de vous mentionner, en effet.

21 Q. **[140]** Et les années passées, vous n'avez pas
22 constaté cette même problématique? Est-ce que vous
23 me faites l'exercice, me dire : « Je regarde ça
24 puis ça me donne deux cents gigawattheures (200
25 GWh) en deux mille dix-sept (2017) », avez-vous

1 regardé les anciennes années? Alors, je vous pose
2 la question : les années passées ne devaient pas
3 être ajustées non plus?

4 R. Tout à fait. Dans le fond, à partir de deux mille
5 dix-sept (2017), on a augmenté de deux cents
6 gigawattheures (200 GWh) puis ça n'avait pas été
7 fait, je dirais, jusqu'en... le dernier ajustement
8 qu'on avait eu à ce forfait-là, je pourrais vous
9 dire, ça doit avoisiner deux mille neuf (2009). Ça
10 fait que dans le fond qu'est-ce qu'on dit ici c'est
11 que ce deux cents gigawattheures-là (200 GWh), on
12 présume que ça a influencé les pertes jusqu'en deux
13 mille neuf (2009).

14 Q. **[141]** Je vous amène un petit peu plus loin dans le
15 même document, à la page 14, Madame la greffière,
16 en lien avec votre réponse, je fais du pouce sur
17 votre réponse, le tableau qui est là, 4.11,
18 « Consommation historique au tarif forfaitaire en
19 gigawattheures », alors, je comprends que
20 l'exercice c'est que vous n'avez pas refait
21 l'exercice ou remodifié le tableau dans son
22 ensemble parce qu'on voit quatre cent treize (413)
23 en deux mille dix-sept (2017). Excusez-moi, j'ai
24 peut-être mal cadré la question là. Alors, quatre
25 cent treize (413) en deux mille dix-sept (2017),

1 ça, vous ajustez, mais vous n'avez pas jugé
2 pertinent de reculer votre deux cents
3 gigawattheures (200 GWh) ou autre chiffre, peu
4 importe là, jusqu'à deux mille neuf (2009), la
5 dernière période. Alors, quand on regarde votre
6 tableau, on a l'impression qu'il s'est passé
7 quelque chose en deux mille dix-sept (2017)
8 seulement, mais là je vous pose la question :
9 pourquoi vous n'avez pas reculé le chiffre?
10 (11 h 35)

11 R. Bien à vrai dire ici qu'est-ce qu'on voit, là,
12 c'est associé à des factures, là, ça fait qu'on ne
13 remonte pas dans le temps, c'est plus l'état des
14 kilowattheures (kWh) qu'on a facturés en fonction
15 des différents forfaitaires, là, qu'on voit. Ça
16 fait que ça ici, c'est comme des données, si on
17 veut, là, comptables. Ça fait qu'on a pris l'état
18 de la situation au niveau du tarif forfaitaire,
19 telle qu'on la voit aujourd'hui et son historique.
20 Ça fait qu'on... dans le fond, l'idée c'était pas
21 de reconstruire une nouvelle... un nouvel
22 historique, mais plutôt d'illustrer le fait qu'on a
23 ajusté les kilowattheures estimés par ce tarif-là
24 en date de deux mille dix-sept (2017). Puis ça,
25 c'est plus des décisions comptables, là, au sens

1 que c'est les comptables qui se sont dit : on va
2 mieux refléter la vraie consommation de ce type
3 d'abonnement-là.

4 Puis nous, dans le fond, on en a pris
5 connaissance dans nos chiffres en deux mille dix-
6 sept (2017). Puis c'est là qu'on s'est dit : ah,
7 bien là si finalement on avait eu quatre cent dix-
8 sept (417)... quatre cent treize (413), mais depuis
9 un certain temps, bien on aurait mieux compris
10 l'effet que ça avait sur les pertes.

11 Q. **[142]** Et vous mentionnez, là, que ça aurait pu
12 contribuer à la variation future des pertes du
13 Distributeur. Pourquoi vous dites ça?

14 R. Avec la situation actuelle des abonnements qui sont
15 au tarif, on pense que l'évaluation qu'on en a des
16 kilowattheures associés est bien représentée. Peut-
17 être que la phrase est un peu forte, là. Si demain
18 matin on avait tout plein de nouveaux clients qui
19 viendraient, des nouveaux abonnements à ce genre
20 d'abonnement-là, peut-être qu'en effet ça pourrait
21 venir à se questionner, mais somme toute, je pense
22 qu'on a aussi appris, là, de ça. Ça fait que je
23 pense qu'on est meilleur aussi pour estimer les
24 kilowattheures associés à chacun des abonnements.

25 Q. **[143]** Juste pour nous donner un ordre de grandeur.

1 On parle de combien de factures? Est-ce que vous
2 avez une idée?

3 Mme LOUISE TRÉPANIÉR :

4 R. Vous parlez sur une année?

5 Q. **[144]** Oui, sur une année.

6 R. Sur une année, un client à forfait va avoir douze
7 (12) factures.

8 Q. **[145]** Non, pas... pas le client. Il y a combien de
9 clients qui sont facturés de cette façon-là? Il y a
10 combien de comptes?

11 R. Ah, je n'ai pas... je n'ai pas la...

12 Q. **[146]** Vous n'avez pas d'ordre de grandeur non plus,
13 là, je ne voulais pas avoir le chiffre précis, là.

14 R. Je n'ai pas ce chiffre-là aujourd'hui avec moi,
15 désolée.

16 M. FRÉDÉRIC AUCOIN :

17 R. J'aurais tendance à vous référer au rapport annuel.

18 Q. **[147]** Parfait. Merci. On y référerait. Je reste sur
19 le tableau ici, juste pour continuer sur la lignée
20 de questions. Juste pour être sûr de bien vous
21 comprendre. On a regardé deux mille dix-sept
22 (2017), quatre cent treize (413), en deux mille
23 seize (2016), si on faisait l'exercice, donc il y
24 aurait une augmentation d'environ deux cents
25 gigawattheures (200 MWH), si on faisait l'exercice?

1 Juste pour être sûr qu'on se comprenne bien.

2 R. En effet, c'est mon deux cents gigawattheures (200
3 MWH) que j'avais en tête, là. Là, je vois que vous
4 aviez déjà la réponse, mais...

5 Q. **[148]** Donc, le chiffre de deux cent quarante-trois
6 (243) serait modifié à la hausse et on
7 augmenterait... là, on n'a pas le chiffre avec
8 vous, vous n'avez pas fait l'exercice, là, mais il
9 augmenterait donc.

10 R. Bien à vrai dire, comme je disais tantôt, l'idée
11 c'est pas de refaire l'historique. L'idée c'était
12 juste de dire : ce deux cents gigawattheures (200
13 MWH)-là, si on l'avait eu, je ne sais pas, là,
14 depuis mettons deux mille neuf (2009), bien depuis
15 deux mille neuf (2009) à deux mille seize (2016)
16 on... dans le fond, on avait un impact de... sur le
17 taux de perte d'environ point un pour cent (0,1 %).
18 Ça veut dire que l'idée c'est qu'on explique, à
19 travers ce tableau-là, que durant ces années-là il
20 y avait... si on avait eu quatre cent treize (413)
21 toutes les années jusqu'en deux mille neuf (2009),
22 bien ça viendrait expliquer une variation de point
23 un pour cent (0,1 %) sur le taux de perte global.
24 Ça fait que c'est pas... dans le fond ici on fait
25 juste montrer un tableau factuel, là. Puis c'est ce

1 tableau-là qui nous dit si les gigawattheures
2 avaient été estimés comme ils l'ont été cette année
3 en deux mille dix-sept (2017), bien ça permet
4 d'expliquer de point un pour cent (0,1 %) le taux
5 de perte global historique. C'est pas quelque chose
6 que je vais aller convaincre mes comptables, de
7 prendre mes nouveaux chiffres, là. Ils sont connus.

8 Q. **[149]** O.K.

9 R. C'est bon.

10 Q. **[150]** Peut-être une question. À chaque année, là,
11 vous aviez... du moins l'année dernière, vous aviez
12 une pièce qui avait été déposée pour nous donner le
13 bilan de puissance à jour. Ça faisait même partie
14 de la présentation du panel à l'époque, là,
15 directement. Évidemment, c'est une information
16 qu'on aime beaucoup voir apparaître au dossier, je
17 ne vous le cacherai pas. Alors je vous pose la
18 question, malheureusement verbalement, parce que je
19 pensais de le voir dans votre présentation, mais je
20 ne l'ai pas vu. Alors, est-ce que c'est possible de
21 nous donner la mise à jour du bilan de puissance.
22 Vous avez déjà commencé en nous disant qu'il n'y
23 avait pas d'achat de puissance de court terme.
24 Alors, il y a un cent cinquante mégawatts (150 MW)
25 qu'on voyait apparaître là, là, donc qui semble

1 avoir été modifié. Est-ce que vous pouvez nous le
2 donner, peut-être par engagement, un bilan de
3 puissance à jour?

4 (11 h 40)

5 Me ÉRIC FRASER :

6 Évidemment, les témoins sont disponibles pour
7 répondre à ce type de questions-là, mais c'est très
8 très tardif. Ça aurait pu être posé en DDR, ça n'a
9 pas été fait. Donc, si la Régie juge nécessaire,
10 mais si ce n'est pas le cas, je maintiens vraiment
11 une objection.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Bien, en fait, il y a plusieurs raisons pour
14 laquelle la question se pose en audience
15 d'habitude, là. D'abord, les interruptibles sont
16 connus rendus là. Là l'année passée on avait eu une
17 information à l'effet que, je pense, c'étaient
18 mille mégawatts (1000 MW) prévus puis on en avait
19 eu neuf cents (900) ou... je donne des chiffres
20 pour donner des exemples de l'an dernier qu'on se
21 souviendra. Il y a des chiffres qui ont varié
22 d'ailleurs là-dedans, on a parlé de un déjà. Ça
23 faisait partie de la présentation l'année passée.
24 Alors, je trouve ça particulier comme demi-
25 objection si je peux l'appeler comme ça, là.

1 Alors, peut-être que c'est important de
2 connaître effectivement où on en est rendu dans le
3 bilan de puissance aujourd'hui alors que certains
4 moyens devaient être engagés. On a mentionné
5 d'ailleurs les achats de court terme pour le
6 premier (1er) décembre, là, d'ailleurs, dans une
7 des réponses à une demande de renseignements. C'est
8 difficile de poser la question avant d'être rendu à
9 maintenant pour avoir la mise à jour parce qu'il y
10 a beaucoup de choses qui se passent dans le
11 dernier... le dernier bout, si vous me permettez,
12 ou la dernière période.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 C'est sûr que le dépôt de ces documents à jour en
15 cours d'audience, c'est pas... c'est pas quelque
16 chose qui est nécessairement toujours souhaitable,
17 à moins qu'il y ait un événement important, mais...
18 Parce que, bon, on s'entend que si on mettait à
19 jour toutes les données, on n'en finirait plus.
20 Cependant, bon, par souci, là, si c'est possible de
21 le déposer, bien on va accepter qu'il soit... qu'il
22 soit déposé, là. Donc, mise à jour du bilan en
23 puissance.

24 M. FREDERIK AUCOIN :

25 R. Si je peux me permettre, ça va peut-être résoudre

1 la situation. Dans le fond, la raison pourquoi
2 qu'on n'a pas d'achat en puissance, c'est la
3 considération de la grève d'ABI.

4 Me STEVE CADRIN :

5 Q. [151] Non, mais la demande...

6 R. Le « lock-out ».

7 Q. [152] Oui, le « lock-out ». La demande demeure la
8 même puis j'arrête là. Vous avez dit peut-être que
9 c'était pas pertinent pour toutes les informations,
10 mais le bilan de puissance, traditionnellement on a
11 la discussion à chaque fois de cette question-là.
12 Et même, ça faisait partie des présentations.
13 Alors, peut-être que c'est bien de voir où est-ce
14 qu'on en est rendu maintenant. Ça nous prépare à
15 voir ce qui s'en vient. Mais, je comprends qu'on
16 pourra le déposer comme engagement à ce stade-ci,
17 là. On verra les effets partout où il y en aura. On
18 saura combien d'interruptible a été engagé
19 notamment, puis ces choses-là, là. Est-ce que...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Donc, c'est l'engagement...

22 Me STEVE CADRIN :

23 C'est correct pour l'engagement, Monsieur le
24 Sténographe? Je vais le reformuler. Pourriez-vous
25 déposer une mise à jour du bilan de puissance en

1 date d'aujourd'hui du moins. D'aujourd'hui,
2 j'entends pas là le plus récent possible. Pour
3 l'hiver deux mille dix-huit, deux mille dix-neuf
4 (2018-2019), bien sûr. Excusez-moi, je vais le
5 spécifier. C'est quel numéro d'engagement, Madame
6 la Greffière? Je me suis perdu là-dedans.

7 LA GREFFIÈRE :

8 10.

9 Me STEVE CADRIN :

10 D'accord.

11

12 E-10 (HQD) : Fournir une mise à jour du bilan en
13 puissance le plus récent possible
14 (demandé par l'AHQ-ARQ)

15

16 Q. **[153]** Je vais aller maintenant à la pièce B-105,
17 HQD-14, Document 1.4, à la page 47. Ça va? À la
18 page 47, donc les lignes 18 à 30 pour être plus
19 précis. Et je commence par donc le paragraphe qui
20 commence par « L'utilisation » :

21 [...] d'un scénario déterministe de
22 prévision de la demande, dont
23 l'énergie annuelle et mensuelle
24 correspond à la moyenne de l'énergie
25 des 329 simulations, est donc tout à

1 fait justifiée pour la planification
2 de long terme des approvisionnements.

3 Qu'entendez-vous par « long terme » dans le
4 contexte de cette réponse que vous fournissiez?

5 Mme STÉPHANIE GIAUME :

6 R. C'est l'horizon du plan.

7 (11 h 45)

8 Q. **[154]** En fait sauf erreur, je vous suggère... Puis
9 on pourra remonter à la référence (ii). On regarde
10 ici, tendance à sous-estimer les achats de court
11 terme. Référence (ii). Si on remonte, Madame la
12 Greffière, encore une fois. Je m'excuse.

13 On peut constater que le Distributeur
14 a tendance à sous-estimer ses besoins
15 en achats d'énergie de court terme.
16 Sur la période de dix ans [...]. Le
17 tableau montre aussi que la tendance à
18 la sous-estimation se poursuit en
19 2018. Une telle sous-estimation peut
20 avoir des effets indésirables [...].

21 Alors ici dans le contexte de la prévision un an
22 d'avance, est-ce que votre réponse change? Peut-
23 être que ce n'était pas clair dans la référence
24 qu'on vous donnait. Et on se rappelle, c'est
25 l'utilisation d'un scénario déterministe de la

1 prévision de la demande. Ça va?

2 R. Oui. Juste pour revenir à la question de tout à
3 l'heure. Vous me demandez planification long terme.
4 C'est juste que quand on planifie, bien, c'est pour
5 l'année prochaine, mais quand on parle de
6 planification long terme, c'est sur l'horizon de
7 dix ans.

8 Q. **[155]** Oui.

9 R. Là, votre question... Vous pouvez me répéter la
10 question?

11 Q. **[156]** Oui, je vous repose la question. Qu'entendez-
12 vous par long terme dans le contexte de cette
13 réponse? Et pour le faire, le contexte de cette
14 réponse, pour ça qu'on a refait la lecture, puis on
15 est remonté jusqu'à la référence (ii). Et on parle
16 plus spécifiquement de l'année qui vient. J'aurais
17 tendance à dire que le mot ou l'expression « long
18 terme » de votre réponse n'est pas la bonne ou
19 enfin vous faisiez référence à autre chose. Nous,
20 on voulait vous questionner sur ce qui se fait pour
21 un an d'avance, ou l'année prochaine en fait.

22 R. Moi, dans ce paragraphe-là ce qu'on veut dire par
23 « planification long terme », c'est qu'il faut
24 faire une distinction entre la planification des
25 achats ou des coûts en approvisionnement et des

1 achats réels. Donc, ce paragraphe-là fait référence
2 à... Il faut distinguer les deux méthodes : la
3 « planif » puis le réel de l'année en cours. Donc,
4 par planification long terme, c'est lorsqu'on fait
5 notre planification sur les dix prochaines années
6 ou sur l'horizon du plan, on utilise une méthode
7 standard qui est donc un scénario à conditions
8 climatiques normales. On connaît les besoins. On
9 connaît les moyens. Donc, on peut faire un
10 appariement parfait horaire. Ce qui est différent
11 d'une estimation de coûts réels qu'on fait au
12 niveau opérationnel.

13 Q. [157] Madame la Greffière, je vous ramène à la page
14 47 aux lignes 18 à 30 s'il vous plaît. Le
15 paragraphe qui commence par :

16 Le Distributeur ne considère pas que
17 les achats d'énergie annuels qui
18 résulteraient d'une analyse basée sur
19 l'espérance des achats des 329
20 simulations horaires seraient plus
21 adéquats que ceux établis à partir
22 d'un scénario déterministe. Tant dans
23 une analyse stochastique que dans une
24 analyse déterministe, les besoins
25 annuels totaux seraient les mêmes,

1 simulations horaires aurait peu de
2 valeur ajoutée [...]

3 Vous avez expliqué votre point de vue.

4 [...] pour déterminer le scénario de
5 référence des approvisionnements, en
6 plus d'alourdir considérablement le
7 processus de planification.

8 Peut-être sur le bout « alourdir considérablement »
9 en quoi le processus serait alourdi
10 considérablement? Mais avez-vous essayé de toute
11 façon?

12 R. En fait, au lieu de planifier avec les courbes de
13 demandes déterminées fournies par mon collègue, qui
14 sont déjà un scénario moyen, et qui représentent un
15 scénario cinquante (50 %), cinquante (50 %) par
16 rapport au scénario des 329. Bien. Il fait, entre
17 guillemets : « On reçoit le calcul déjà fait »
18 plutôt que nous, on refasse tourner puis on
19 détermine un scénario moyen à partir des différents
20 scénarios. On a déjà un produit fini, semblable à
21 celui-là pour effectuer notre prévision.

22 Q. [159] Donc, ce qui est considérablement augmenté,
23 c'est que vous devez refaire une partie de
24 l'exercice. Et qu'est-ce qui est considérable pour
25 vous à ce moment-là, là? Qu'est-ce que ça veut

1 même chose va s'appliquer pour, par exemple, la
2 demande horaire moyenne. Donc, au lieu d'avoir une
3 CPC qui est vraiment une courbe qu'on peut classer,
4 bien là à ce moment-là, on a des pointes qui sont
5 non coïncidentes dans ces trois cent vingt-neuf
6 (329) cas-là. Donc, quand on va regarder les
7 demandes moyennes, bien on n'aura pas le portrait
8 exact de la demande du Québec, on va avoir une
9 espèce de demande moyenne des trois cent vingt-neuf
10 (329) cas étudiés. Ce qui fait qu'après ça, ça pose
11 beaucoup de problèmes pour, entre autres, répartir
12 par exemple les coûts ou ça peut nous amener
13 d'autres problèmes. Si on regarde aussi les données
14 qui sont fournies par ces types de courbes-là, ces
15 données sont intéressantes surtout pour regarder la
16 variabilité qui peut arriver à l'intérieur d'une
17 année. Mais si on prend vraiment, par exemple, la
18 donnée qui serait le nombre d'heures d'achats, bien
19 là, le nombre d'heures d'achat va être un peu
20 teinté, va en venir à être dégradé du fait que s'il
21 y a seulement un cas extrême, donc un cas sur trois
22 cent vingt-neuf (329) où il y a un achat pour une
23 heure, bien cette moyenne-là, la moyenne des achats
24 à court terme va être positive. Donc, si cette
25 moyenne-là est positive, bien on va avoir un signal

1 qu'il y a un achat qui devrait être fait. Sauf
2 qu'on voit que c'est juste dans quatre-vingt-dix-
3 neuf pour cent (99 %) des cas que cet achat-là
4 aurait été requis. Donc, le signal que ça nous
5 donne, pour une planification comme ça, à
6 climatique normale, bien on trouve que ce n'est pas
7 un signal qui est adéquat.

8 Il peut être intéressant quand on regarde
9 une variabilité des moyens, mais pas pour avoir une
10 idée un peu plus fiable ou un peu plus simple là de
11 la réalité pour les années, dans le fond, pas en
12 cours, mais les années futures et prévisionnelles.

13 Q. **[160]** Est-ce que vous êtes capable de faire trois
14 cent vingt-neuf (329) simulations des achats,
15 spécifiquement?

16 R. Bien. Dans chaque scénario climatique, il va y
17 avoir une stratégie d'achat qui est utilisée. Donc,
18 chacun des scénarios a des achats qui vont être
19 différents selon la climatologie réelle étudiée des
20 trois cent vingt-neuf (329) cas différents.

21 Q. **[161]** Donc oui? Vous pouvez faire trois cent vingt-
22 neuf (329) simulations d'achat?

23 R. Oui.

24 Q. **[162]** Je comprends, est-ce que vous le faites ou
25 vous ne le faites pas, cette simulation d'achat-là?

1 Mme STÉPHANIE GIAUME :

2 R. Bien. Ce qu'on veut dire... On le fait, mon
3 collègue le fait en réel mais pas en planification.

4 Q. **[163]** Je vous emmène maintenant à la pièce.

5 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

6 R. Je peux, peut-être, juste compléter.

7 Q. **[164]** Allez-y.

8 R. Même dans les dossiers qu'on dépose ici à la Régie,
9 qui est le dossier 48 pour l'année en cours, le
10 quatre (4) mois va être des données réelles, mais
11 les huit (8) mois qui sont utilisés, même pour la
12 cause tarifaire, dans l'année en cours, c'est une
13 donnée qui est déterministe aussi là.

14 (11 h 55)

15 Q. **[165]** Pièce B-105, HQD-14, document 1.4, page 48.

16 Excusez-moi, c'est à la main. C'est pour voir si
17 vous suiviez, Madame la greffière! Ça va être
18 l'heure du lunch dans pas long! Alors :

19 En faisant l'hypothèse que la totalité
20 des dépassements réguliers de l'année
21 2017...

22 C'est les lignes 9 à 15, je m'excuse. Alors, je
23 recommence.

24 En faisant l'hypothèse que la totalité
25 des dépassements réguliers de l'année

1 deux mille dix-sept (2017) étaient
2 évitables, donc, quarante-sept virgule
3 huit gigawattheures (47,8 GWh) sur
4 cinquante virgule sept gigawattheures
5 (50,7 GWh) et aurait pu être acquise
6 au coût moyen des achats de court
7 terme pour la même année, l'impact
8 estimé est beaucoup plus faible. Cette
9 valeur serait estimée à environ cent
10 soixante mille dollars (160 000 \$) et
11 non cinq virgule sept millions
12 (5,7 M), soit l'écart entre le coût
13 prévu à l'entente globale cadre, cent
14 trois virgule quatre dollars (103,4 \$)
15 par mégawattheure et le coût moyen des
16 achats de court terme de deux mille
17 dix-sept (2017) de cent dollars
18 (100 \$) le mégawattheure appliqué au
19 volume de quarante-sept virgule huit
20 gigawattheures (47,8 GWh).

21 D'où vient votre cent dollars (100 \$) le
22 mégawattheure?

23 R. C'est le coût moyen déposé pour l'année... c'est le
24 coût moyen déposé pour les achats de court terme
25 réels de l'année deux mille dix-sept (2017) qu'on

1 voit à la pièce HQD-6, document 1 au tableau 7.

2 Q. **[166]** Juste le répéter plus doucement. HQD-6...?

3 R. HQD-6, document 1...

4 Q. **[167]** Oui.

5 R. ... tableau 7.

6 Q. **[168]** Merci. Comment calculez-vous la valeur du
7 quarante-sept virgule huit gigawattheures
8 (47,8 GWh).

9 R. Le quarante-sept virgule huit gigawattheures
10 (47,8 GWh) est calculé selon la méthode qui vient
11 déterminer le... qui est déterminée dans la méthode
12 l'entente globale cadre, donc, c'est les
13 dépassements réguliers qui ont eu lieu en-dehors
14 des trois cents (300) heures de fortes charges et
15 en-dehors des quarante (40) heures de plus faibles
16 charges ou de plus faibles bâtons. Donc, c'est les
17 dépassements qui sont catégorisés comme réguliers
18 en-dehors de cette période-là.

19 Q. **[169]** Peut-être juste terminer sur un autre aspect
20 avant de prendre la pause lunch, si vous me le
21 permettez, Madame le Présidente, c'est vous qui
22 dirigez. Vous me faites signe. Sur la tarification
23 dynamique, à la pièce B-62, HQD-14, document 1.1, à
24 la page 123. Avant de faire lecture de ça, je vous
25 laisse vous y rendre. Alors, peut-être une question

1 générale sur la tarification dynamique. Si on a le
2 crédit de pointe critique, CPC, pourquoi a-t-on
3 besoin d'avoir en plus le TPC, le tarif de pointe
4 critique? Peut-être nous expliquer un petit peu
5 pourquoi les deux, pourquoi le TPC particulièrement
6 si on a le CPC.

7 Mme LOUISE TRÉPANIÉRIER :

8 R. Donc, quand on parle de tarification dynamique, ça
9 peut se décliner en termes tarifaires en différents
10 types d'options. Par exemple, une tarification
11 différencié dans le temps, plus de type « time of
12 views » comme on voit ailleurs chez d'autres
13 distributeurs, une tarification pointe critique,
14 donc, qui vise spécifiquement des heures
15 spécifiques de plus... de plus fine pointe. Ça peut
16 aussi être sous forme d'un crédit comme on l'a
17 proposé, donc, ça aussi qui est défini sous... par
18 rapport à un nombre d'heures de fine pointe.

19 Donc, quand on a consulté la clientèle, on
20 l'a consultée à partir de ces trois types
21 d'options-là. Ce qui est ressorti des discussions
22 c'est que les gens avaient peu d'intérêt pour une
23 « time of views » de type six cents (600) heures
24 par hiver avec un comportement... ou un changement
25 de comportement qui est requis cinq jours par

1 semaine à des plages fixes. Donc, ça, les gens
2 trouvaient ça très contraignant.

3 (12 h 00)

4 Par contre, bien, le crédit, les gens l'ont trouvé
5 intéressant justement par le fait qu'il y avait
6 moins de risques. Toutefois, pour certains, le
7 crédit n'était pas aussi motivant dans le sens où
8 le fait de ne pas être pénalisé, bien,
9 « pénalisé », ne pas avoir de... de conséquence à
10 ne pas...

11 Q. [170] Ça ne les motivait pas assez ça.

12 R. ... à ne pas réagir. Donc, ça pouvait faire en
13 sorte qu'à la longue il y a un petit relâchement
14 puis donc ils sont moins motivés, là, à participer.
15 Et d'ailleurs je vous dirais, à notre grand
16 étonnement, la tarification point critique, donc
17 avec un signal fort en heure de point, mais où les
18 clients voyaient que hors pointe ils pouvaient
19 bénéficier d'un prix avantageux, donc une baisse de
20 prix plus intéressante le reste des heures de
21 l'hiver, les gens ont trouvé ça motivant. Donc, ils
22 trouvaient que c'était un moyen de les garder...
23 oui, je devrais dire motivés, là, pour... pour
24 réagir, là, donc et changer leur comportement. D'où
25 notre proposition, donc qu'on a choisi d'avoir une

1 offre diversifiée parce que justement ça rejoignait
2 différents types de clients. Et d'où aussi le fait
3 qu'on a laissé tombé la tarification différenciée
4 dans le temps. On trouvait qu'il n'y avait pas...
5 ça ne suscitait pas autant d'intérêt, donc d'où
6 notre proposition, là, d'avoir deux offres, donc
7 une avec le client qui garde son tarif régulier,
8 mais qui peut bénéficier, là, d'un crédit. Et
9 l'autre, qui est un tarif en soi, donc le client
10 adhère à un nouveau tarif, pour lequel en hiver on
11 applique des prix différenciés selon... selon des
12 périodes horaire. Et le reste de l'année, donc il a
13 eu les mêmes prix qu'à son tarif régulier.

14 Q. [171] À la page 123, où on regarde les lignes 16 à
15 18, au paragraphe qui commence par « de plus ».

16 Alors :

17 De plus, le Distributeur verra à
18 intégrer une réduction de la
19 contribution en puissance concernant
20 la tarification dynamique dans sa
21 planification à long terme. Pour les
22 premières années, l'impact sera moins
23 significatif.

24 Avez-vous fait cette évaluation, pardon, du
25 pourcentage de réduction de la contribution en

1 puissance concernant la tarification dynamique pour
2 CPC et TPC?

3 M. FRÉDÉRIC AUCOIN :

4 R. La contribution pour la TPC ou CPC au niveau de la
5 planification présentement, on a déposé ça dans
6 l'état d'avancement au premier (1er) novembre. La
7 contribution... on n'a pas fait de distinction, là,
8 au type de contri... au type de tarif ou crédit,
9 là, on a pris ça dans sa globalité. Puis on estime,
10 là, à point huit kilowatts (0,8 kW), là, la
11 contribution par abonnement.

12 Q. **[172]** Vous avez fait les deux en... TPC et CPC
13 en... mélangés.

14 R. Exactement.

15 Q. **[173]** J'avais le mot en anglais, là.

16 R. Puis c'est basé sur des... des analyses, là, de nos
17 instituts de recherche.

18 Q. **[174]** En fait, je reviens peut-être à la citation :

19 [...] le Distributeur verra à intégrer
20 une réduction de la contribution en
21 puissance concernant la tarification
22 dynamique dans sa planification à long
23 terme.

24 En termes de réduction, est-ce que c'est cet
25 exercice-là dont on regardait? Pour le taux de

1 réserve plus spécifiquement.

2 R. C'est quoi la question?

3 Q. **[175]** Avez-vous une question pour moi?

4 R. Non. Il y avait-tu une question?

5 Q. **[176]** Oui, bien c'est pour ça que vous discutez,

6 j'espère! Mais alors je vous ai posé la question :

7 [...] le Distributeur verra à intégrer
8 une réduction de la contribution en
9 puissance concernant la tarification
10 dynamique dans sa planification à long
11 terme.

12 Ce que je vous ai demandé c'est : avez-vous fait
13 cette évaluation du pourcentage de réduction de la
14 contribution en puissance concernant la
15 tarification dynamique pour le CPC, TPC, mais ce
16 qu'ils appellent aussi le taux de réserve. Si vous
17 avez fait cet exercice-là.

18 (12 h 05)

19 R. Bien ici la citation, ça concerne vraiment la
20 contribution, la tarification dynamique en termes
21 de réduction de la consommation et non concernant
22 le taux de réserve.

23 Q. **[177]** D'accord. Mais, les impacts sur le taux de
24 réserve que d'avoir recours à ces éventuels moyens-
25 là dans le futur, là, est-ce que vous les

1 considérez dans le taux de réserve? Donc, vous avez
2 à établir en tenant compte des modalités de votre
3 CPC et TPC.

4 R. Présentement, dans l'état d'avancement, qu'est-ce
5 qui a été déposé, c'est une réduction de la
6 consommation reliée à la tarification dynamique au
7 niveau de la demande. Ça veut dire que ce n'est pas
8 un moyen comme on le voit, comme la GDP Affaire...

9 Q. [178] O.K.

10 R. ... dans le bilan des moyens. Ça fait que la
11 distinction, c'est qu'on n'a pas de notion dans
12 l'état d'avancement de taux de réserve. On a plutôt
13 une gestion, là, qu'il va falloir évaluer suite aux
14 résultats obtenus des effacements réels qu'on va
15 observer après l'année prochaine, mais qui serait
16 plus gérée à travers les aléas de la demande.

17 Q. [179] D'accord. C'est le bon moment pour la pause.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Excellent. Donc, nous allons prendre une pause.

20 Maître Gertler, vous avez un commentaire?

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Bonjour. Franklin Gertler pour le ROEE. Simplement
23 une question d'intendance. Il y a le prévisionnel
24 et après le réel. J'ai reregardé mes choses, on
25 avait parlé de trente-cinq (35) heures puis je

1 pense que ça va... Excusez-moi. Trente-cinq (35)
2 minutes, excusez-moi. Il ne faut pas être trop
3 pointilleux, là, c'est...

4 Me STEVE CADRIN :

5 Il s'est enfargé dans les détails, là.

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 C'est ça. Trente-cinq (35) minutes, puis je pense
8 que ça va frôler plus l'heure, une heure complète,
9 je pense là. Mais, j'aime mieux vous le dire tout
10 de suite pour ne pas se faire prendre après, si
11 c'est pas le cas. Mais, il y a un certain nombre de
12 choses qui ont été envoyées au panel 3 justement
13 qu'on doit maintenant couvrir. Merci beaucoup.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 O.K. Écoutez, on va... il est fort probable que
16 nous allons devoir poursuivre avec le contre-
17 interrogatoire de ce panel en après-midi... en
18 après-midi, demain plutôt, là.

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 O.K.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 En après-midi et demain.

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 O.K.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 De toute façon, même avec les questions de la
3 Régie, on n'arrivait pas, là. Donc, on va s'ajuster
4 en conséquence.

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 O.K. Merci beaucoup.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 C'est bon. Alors, on se revoit à treize heures dix
9 (13 h 10). C'est-tu bon ça? Non. À treize heures
10 quinze (13 h 15). Treize heures quinze (13 h 15).

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12 REPRISE DE L'AUDIENCE

13

14 _____
(13 h 20)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Maître Cadrin, on vous écoute.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Rebonjour, Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ.

19 Q. **[180]** Alors, donc nos activités d'après lunch, on
20 continue avec nos questions maintenant sur le sujet
21 « coûts évités de transport et de distribution. »
22 Et la présentation des coûts évités est le document
23 que je voudrais que vous preniez, B-0051, HQD-4,
24 Document 3.1 révisé, page 15. Alors :

25

La planification des réseaux de

1 transport et de distribution (T&D)
2 doit permettre de répondre à la
3 demande au moment de la pointe, tout
4 en respectant le critère de fiabilité,
5 et ce, au moindre coût.

6 Pour les fins de la référence ici, de quel critère
7 de fiabilité parle-t-on?

8 Mme STÉPHANIE GIAUME :

9 R. Les critères de fiabilité du Transporteur et du
10 Distributeur.

11 Q. **[181]** C'est les critères de fiabilité de chacun ou
12 qu'est-ce que vous voulez dire?

13 R. Bien, au niveau du Transporteur, quand il planifie
14 son réseau, il le fait selon des critères de
15 fiabilité puis de la même manière pour le réseau de
16 distribution. Le réseau est planifié en fonction de
17 critères de fiabilité, la planification du réseau
18 de distribution.

19 Q. **[182]** D'accord. Chacun de vos critères de fiabilité
20 respectifs, dans le fond?

21 R. Chacun ont leurs critères de fiabilité.

22 Q. **[183]** Oui. Ça, ça va, je les connais. Mais de la
23 façon dont c'était écrit, on pensait qu'il y avait
24 peut-être un autre critère de fiabilité qu'on
25 n'avait pas compris. Alors, je comprends, c'est les

1 critères de fiabilité distribution et transport,
2 respectivement?

3 R. Effectivement.

4 Q. **[184]** O.K.

5 R. D'ailleurs, certains sont identiques.

6 Q. **[185]** Oui. Ça va. Je vous amène maintenant à la
7 pièce B-0067, HQD-14, Document 3. Il s'agit de la
8 réponse à la demande de renseignements de l'AHQ-ARQ
9 et je vous amène à la page 23.

10 À la page 23, vous avez le premier tableau
11 en haut « Coût évité de transport » qui vient de la
12 séance de travail qu'on a eu ensemble un peu plus
13 tôt dans l'année. On remarque que la ligne
14 « Croissance annuelle » ne correspond pas à la
15 différence entre les chiffres de la ligne
16 « Prévision de la demande ». Quelle en est la
17 raison?

18 R. Je pense que j'ai la réponse, mais je vais vous
19 demander quelques minutes pour chercher
20 l'information.

21 Q. **[186]** Il n'y a pas de souci.

22 R. Écoutez, je n'ai pas... excusez-moi, je n'ai pas la
23 réponse avec moi. Je vais pouvoir vous la donner...

24 Q. **[187]** Parce que l'exercice, on l'a fait. La
25 différence de deux mille neuf (2009) sur deux mille

1 dix (2010), deux mille dix (2010) sur deux mille
2 onze (2011) et ainsi de suite, là. Alors, ça
3 n'arrivait pas, c'est pour ça que je vous suggérais
4 ça. Alors, prenez le temps de vérifier pourquoi.

5 R. Puis je vais vous revenir, il n'y a aucun problème.

6 Q. **[188]** Alors, peut-être en engagement, je vais le
7 rephraser peut-être plus correctement. Engagement
8 numéro 11, donner la raison, pardon, pour laquelle
9 la ligne « Croissance annuelle » ne correspond pas
10 à la différence entre les chiffres de la ligne
11 « Prévision de la demande ».

12

13 E-11 (HQD) : Dans la pièce B-0067, HQD-14, Document
14 3, à la page 23, dans le tableau Coût
15 évité de transport, donner la raison
16 pour laquelle la ligne « Croissance
17 annuelle » ne correspond pas à la
18 différence entre les chiffres de la
19 ligne « Prévision de la demande »
20 (demandé par la AHQ-ARQ)

21

22 Alors, au début de la page 24, vous avez donné des
23 explications. Je vous demanderais d'aller voir,
24 s'il vous plaît. Merci. Vous indiquez que la ligne
25 « investissements pour répondre à la croissance »

1 provient des chiffres, et là, je vais vous faire la
2 nomenclature, de la page 26 de la pièce HQT-9,
3 Document 1 du dossier 3669-2008, d'où on aurait
4 tiré certains éléments. On les voit ici à l'écran,
5 les trois boulets. Certains éléments que vous avez
6 retirés du chiffre qu'on trouve dans le dossier
7 3669. Ça va?

8 (13 h 25)

9 Alors, on a tenté d'établir la
10 correspondance pour aller voir si en allant
11 voir cette pièce HQT-9 en question Document 1 page
12 26 et on n'arrive pas à trouver les chiffres. Et on
13 a pris le chiffre de deux mille dix-sept (2017) à
14 titre d'exemple. Là, il faut revenir un tableau
15 derrière, si vous voulez, donc revenir à la page
16 23, et vous êtes toujours dans le coût évité de
17 transport en haut. C'est ça. Alors, nous avons le
18 chiffre de deux mille dix-sept (2017) qui donne
19 cent quatre-vingt-cinq millions (185 M\$). Ça va?

20 Alors, dans le dossier 3669, on a retracé
21 le chiffre du tableau en question pour cette année-
22 là, et nous sommes à cent quarante-trois virgule
23 deux millions (143,2 M\$). Ce qui est surprenant,
24 c'est qu'on doit partir de cent quarante-trois
25 virgule deux millions (143,2 M\$) puis d'enlever des

1 choses, les trois boulets qu'on a vus à la page
2 subséquente, mais qu'on a vus avant. Alors comment,
3 d'où vient finalement le cent quatre-vingt-cinq
4 millions (185 M\$) et de quoi devons-nous partir
5 pour arriver à ce cent quatre-vingt-cinq millions
6 (185 M\$) qui, théoriquement, aurait dû être plus
7 bas que le chiffre qu'on trouve dans la pièce de
8 référence à moins qu'il y ait une autre explication
9 ici.

10 R. Je vais vous revenir également là-dessus.

11 Q. **[189]** Bien, à défaut d'explication... Bien,
12 écoutez, prenons-le peut-être en deux temps parce
13 que, évidemment, la question subséquente, ça aurait
14 été de nous donner peut-être les bons chiffres,
15 puis je dis avec tous les guillemets qu'il faut
16 autour, là. Alors, voyons si les bons chiffres sont
17 les bons chiffres. Mais si jamais par hasard
18 d'avenant vous voyez que ce n'est peut-être pas les
19 bons chiffres, peut-être fournir les chiffres du
20 tableau selon le cas, donc corriger le tableau
21 apparaissant à la demande de renseignements en
22 question, qui est demande de renseignements de
23 l'AHQ-ARQ, pièce B-0067 (HQD-14, Document 3) à la
24 page 23, pour les coûts évités de transport. C'est
25 ça, engagement soit en deux temps. Ou bien nous

1 demande de renseignements qui est
2 demande de renseignements de l'AHQ-
3 ARQ, pièce B-0067 (HQD-14, Document 3)
4 à la page 23, pour les coûts évités de
5 transport, expliquer précisément la
6 correspondance entre les deux tableaux
7 pour cette ligne d'« investissements
8 pour répondre à la croissance
9 (millions de dollars courants) » du
10 tableau « coût évité de transport »
11 (demandé par AHQ-ARQ)

12

13 Je vais changer de tableau, juste un petit peu plus
14 bas. « Coût évité de distribution », qui vient
15 aussi de la séance de travail. Question : Pouvez-
16 vous nous donner la référence où on peut retrouver
17 les valeurs de la ligne « investissements pour
18 répondre à la croissance » à partir de deux mille
19 neuf (2009)? Vous voulez que je répète la question?

20 Pouvez-vous nous donner la référence où on
21 peut trouver les valeurs de la ligne
22 « investissements pour répondre à la croissance » à
23 partir de deux mille neuf (2009)?

24 R. Juste spécifier qu'il n'y a pas, par exemple, une
25 distinction par contre par projet, c'est une

1 enveloppe. Donc, l'investissement qui correspond au
2 cinquante-quatre millions (54 M\$), c'est en
3 croissance. Mais vous n'avez pas de...

4 Q. **[190]** Mais la référence... En fait, prenons
5 cinquante-quatre millions (54 M\$) en deux mille
6 neuf (2009), par exemple, ça vient d'où ce chiffre-
7 là? Est-ce qu'il vient d'un tableau qui était déjà
8 existant, je présume qu'il aurait déjà été donné
9 dans un autre dossier?

10 R. Oui.

11 (13 h 30)

12 Q. **[191]** Et, là, vous avez compilé ça peut-être à un
13 moment donné pour nous donner ça en séance de
14 travail. Mais on n'arrive pas à retracer d'où
15 viennent ces chiffres-là et ça ne le mentionne pas
16 dans votre tableau. On n'a aucune idée de la
17 provenance de ces chiffres-là, là, à part que vous
18 les avez identifiés comme investissements pour
19 répondre à la croissance en millions de dollars
20 courants puis vous avez donné ça dans la séance de
21 travail. Alors, tantôt, on avait 3669 pour nous
22 aider au niveau du transport, là. Ici, en
23 distribution, on n'a pas de référence. Je vous
24 regarde tous parler, mais je ne suis pas sûr si je
25 veux attendre ou pas attendre. Est-ce que c'est

1 quelque chose que vous pouvez retracer?

2 R. Oui, on les a dans nos fichiers. Maintenant, s'ils
3 ont été fournis... bien, je vous dirais
4 probablement, qu'à l'époque des dossiers pièce
5 coûts évités, donc chaque année il doit y avoir de
6 l'information comme... Cette année, on a donné
7 l'information justement sur l'année deux mille dix-
8 huit (2018), sur les années antérieures,
9 l'information doit être disponible dans les
10 dossiers antérieurs.

11 Q. **[192]** Juste un instant. Peut-être pour qu'on se
12 comprenne, peut-être que vous allez me corriger sur
13 la compréhension du tableau, mais ce qu'on a
14 compris du tableau, coûts évités distribution, que
15 l'on voit, et la ligne « investissements pour
16 répondre à la croissance en millions de dollars
17 courants », c'est une projection que vous auriez
18 faite à compter de deux mille huit (2008) pour les
19 années à venir.

20 R. On est d'accord.

21 Q. **[193]** On est d'accord.

22 R. Oui.

23 Q. **[194]** Donc, la réponse ne se trouvera pas dans les
24 dossiers spécifiques à chaque année, puis on va les
25 chercher individuellement, mais vous aviez fait ou

1 vous auriez fait une projection, disons, au dossier
2 deux mille huit (2008). Pour pouvoir nous dire ce
3 qui s'en venait et ce qu'on voit dans le tableau en
4 ce moment. C'est ça qu'on n'a pas comme référence
5 dans ce cas-ci, alors qu'on l'a eu pour le
6 transport, là, avec une pièce spécifique en 3669.
7 Alors, je comprends que vous avez des fichiers,
8 mais je présume, c'est pas des fichiers qui sont
9 tous séparés, là, vous aviez fait un fichier à
10 l'époque, puis vous êtes repartie de là?

11 R. Je ne peux pas vous dire dans quelle pièce on peut
12 retrouver le montant d'investissement passé. C'est
13 des investissements, oui, qui ont été établis en
14 deux mille huit (2008) pour calculer le coût évité
15 de deux mille huit (2008), qu'on a inflationné
16 depuis. Est-ce que ces montants-là ont été déposés
17 ou donnés dans une pièce depuis? Peut-être, mais je
18 ne peux pas vous dire laquelle. Donc, on pourrait
19 chercher s'il y a une référence à laquelle je peux
20 vous...

21 Q. **[195]** Mais on est à l'époque, là, mais si vous...
22 vous n'avez pas été valider à l'époque ce que vous
23 avez fourni comme prévision, dans le fond, vous
24 nous donnez ça comment?

25 R. Bien, ce que je vous dis c'est qu'à l'époque, en

1 deux mille huit (2008), quand on a regardé la
2 croissance... bien, quand on a regardé la
3 croissance de la charge et qu'on a regardé les
4 investissements qu'il pouvait y avoir sur l'horizon
5 deux mille neuf-deux mille dix-huit (2009-2018),
6 c'est une enveloppe d'investissements chaque année,
7 qui était dédiée pour répondre à une augmentation
8 de la charge.

9 Q. **[196]** Ça, j'ai tout compris ça, mais je ne veux pas
10 insister plus, mais c'est la dernière fois que je
11 vous pose la question en ce sens-là. Est-ce que
12 vous avez été vérifier si ces chiffres-là qui
13 apparaissent à la référence qu'on regarde en ce
14 moment à l'écran, c'est les chiffres que vous aviez
15 donnés en deux mille huit (2008)? Et si c'est
16 possible d'avoir la référence à laquelle... ce que
17 vous avez regardé, dans le fond, pour valider ça,
18 ce serait bien de l'avoir. Si vous ne l'avez pas,
19 je comprends que vous n'avez pas vérifié ce que
20 vous avez dit en deux mille huit (2008), parce que
21 vous n'avez pas la référence.

22 R. Ce sont les chiffres de deux mille huit (2008),
23 donc ce sont les chiffres de deux mille huit
24 (2008).

25 Q. **[197]** Oui.

1 R. Je peux vous fournir maintenant... bien, on va
2 pouvoir rechercher la référence qui confirme que ce
3 sont les chiffres de deux... mais je ne peux pas
4 vous dire où exactement, dans quelle preuve depuis
5 deux mille huit (2008) on a pu donner
6 l'information, si l'information a déjà été donnée.

7 Q. **[198]** C'est pas ce que je vous demande, après deux
8 mille huit (2008). Ce que je vous demande c'est en
9 deux mille huit (2008). La source, dans le fond.
10 Vous n'avez pas l'air certaine quand vous me
11 regardez, je suis désolé.

12 R. Bien, c'est correct. C'est les chiffres...

13 Q. **[199]** On va prendre l'engagement.

14 R. ... de deux mille huit (2008), là.

15 Q. **[200]** C'est ça. C'est correct. O.K. Alors, faisons
16 un engagement. Allez valider ce que vous allez
17 pouvoir retrouver. Alors, donc pouvez-vous nous
18 donner la référence à une pièce déposée dans un
19 dossier du Distributeur, et je fais un aparté,
20 Monsieur le Sténographe, je ne spécifie pas deux
21 mille huit (2008), ça peut être avant, ça peut être
22 à d'autres moments, mais celle que vous allez
23 pouvoir retrouver où on peut retrouver les valeurs
24 de la ligne, et j'ouvre les guillemets,
25 « investissements », au pluriel, « pour répondre à

1 la croissance », fermer les guillemets à partir de
2 deux mille neuf (2009).

3

4 E-13 (HQD) : Indiquer où on peut retrouver les
5 valeurs de la ligne « investissements
6 pour répondre à la croissance » à
7 partir de 2009 (demandé par l'AHQ-ARQ)
8 (13 h 35)

9 Le tout en référence à la demande de
10 renseignements de l'AHQ-ARQ, B-67, HQD-14, document
11 3, page 23, tableau « Coûts évités de
12 distribution ».

13 Alors, question subséquente. En général,
14 diriez-vous que les programmes de gestion de
15 demande en puissance permettent d'éviter des
16 investissements futurs dans les réseaux de
17 distribution ou simplement de les retarder? Je
18 pense que ce que vous avez dit tout à l'heure...
19 Allez-y. Je vous vois hésiter, mais je vous
20 rappelle la réponse donnée avant le lunch et
21 l'expression « en général » au début de ma
22 question.

23 R. Bien, je vous dirais...

24 Q. **[201]** Alors, ça les retarde puisque...

25 R. ... c'est sensiblement... ça peut les éviter à un

1 moment et puis... Disons, que la nuance est quand
2 même assez... c'est un peu... Je dirais que
3 l'objectif des coûts évités, là, c'est de
4 représenter, puis peut-être pas spécifiquement non
5 plus, un programme, on ne peut pas... Ce qu'il faut
6 comprendre c'est qu'à partir du moment où la GDP va
7 faire partie des moyens de gestion qui peut être un
8 déclencheur ou pas pour décider d'un
9 investissement, ça va pouvoir reporter, déplacer un
10 investissement dans le temps. Ce qu'il faut
11 comprendre c'est que c'est pas non plus un
12 appareillement exact l'année 1 pour un
13 investissement 1. Dans le temps, ça peut le
14 reporter, ça peut l'éviter aussi, je vous dirais
15 que le...

16 Q. **[202]** Comment ça peut l'éviter?

17 R. En le reportant.

18 Q. **[203]** Ah! D'accord. Alors, on le reporte
19 essentiellement.

20 R. Ma réponse est assez : Oui, la GDP pourrait...

21 Q. **[204]** Oui.

22 R. ... sur un horizon de planification, permettre de
23 reporter un investissement dans le temps.

24 Q. **[205]** Mais en fait, la question c'est juste une
25 question de principe en commençant. Donc, en

1 général, si la GDP réussit à faire quelque chose au
2 niveau de ses projets, elle va le reporter et non
3 pas l'éviter tout simplement et quand je dis « en
4 général » c'est le mot important, que vous donniez
5 l'exemple de ce que ça va éviter, j'en ai pas là
6 tous les cas où on va reporter de quelques temps à
7 cause des quelques mégawatts générés par gestion de
8 puissance.

9 R. Effectivement, on va dire que le terme « reporter »
10 est plus approprié.

11 Q. **[206]** Je ne veux pas vous forcer à utiliser mes
12 termes mais ça va. Alors, donc, je regarde le
13 tableau que vous avez soumis, qu'on a toujours à
14 l'écran, « Coûts évités de distribution », et on
15 voit les montants à titre d'exemple ici de deux
16 mille neuf (2009) à deux mille dix-huit (2018),
17 pouvez-vous nous expliquer comment on peut
18 déterminer le coût évité pour un investissement
19 d'un mégawatt (1 MW) qui ne serait retardé que d'un
20 an par exemple? Comment on fait pour faire ça?

21 R. Vous pouvez juste répéter la question?

22 Q. **[207]** Oui. A l'aide du tableau que vous avez à
23 l'écran, « Coûts évités de distribution », comment
24 peut-on déterminer le coût évité pour un
25 investissement d'un mégawatt (1 MW), à titre

1 d'exemple, qui ne serait retardé que d'un an? On
2 fait ça comment?

3 R. Ça ne marche pas comme ça. C'est ce que je vous
4 disais tout à l'heure, on ne peut pas regarder un
5 mégawatt (1 MW) qui... si on l'exemple d'un
6 mégawatt (1 MW) - un mégawatt (1 MW) qui va être
7 réduit d'une année sur l'autre ne va pas engendrer
8 systématiquement un report d'investissement la même
9 année d'une année sur l'autre. On s'entend que là,
10 on regarde dans le cas de distribution ou de
11 transport. On va regarder une charge globale, on va
12 regarder la croissance de cette charge puis on va
13 regarder au niveau des investissements quel va être
14 l'impact de la croissance de cette charge qui va
15 déclencher un investissement. Donc, on s'entend que
16 c'est des données globales, on prend l'ensemble des
17 charges pour les mégawatts (MW) puis l'ensemble des
18 investissements. On n'est pas là à regarder quel
19 programme, quelle charge va venir retarder un
20 investissement-type, ce n'est pas du un pour un,
21 puis ce n'est pas non plus une adéquation une année
22 pour une année, c'est-à-dire qu'il va y avoir... À
23 titre d'exemple là, par exemple, la GDP pourrait
24 déplacer un investissement, peut-être dans cinq (5)
25 ou six (6) ans. Donc, là ce qu'on regarde, puis là

1 ce qu'on essaie, au travers des coûts évités, c'est
2 de donner une valeur économique à un kilowatt (KW).
3 D'accord? Donc, on va regarder sa charge, la
4 variation de la charge dans son ensemble puis on va
5 regarder les investissements reportés dans leur
6 ensemble. Donc, il n'y a pas une attribution non
7 plus... c'est ça. Il n'y a pas une attribution un
8 pour un puis il n'y a pas une adéquation parfaite
9 une année sur l'autre, si on regarde ça dans son
10 ensemble, sur une horizon de dix (10) ans.

11 (13 h 40)

12 Puis, ce qui va nous permettre de pouvoir
13 évaluer quel est le mégawatt (MW), ou le kilowatt
14 (KW) supplémentaire, quel va être sa valeur? Bien.
15 À partir du coût unitaire, on va faire une annuité
16 puis on va pouvoir estimer la valeur d'un kilowatt-
17 an (KW-An).

18 M. DAVE RHÉAUME :

19 R. Si je peux peut-être faire un ajout, Maître Cadrin.
20 Je pense que le terme-clé que madame Giaume utilise
21 lorsqu'elle donne son explication c'est la notion
22 d'un terme, elle a donné l'exemple d'un terme de
23 dix (10) ans. Le défi qu'on a puis l'exercice qui
24 est fait, qui est présenté à la Régie, c'est... Je
25 veux faire une représentation imagée là pour

1 essayer de s'assurer qu'on a tous la bonne
2 compréhension de l'exercice qu'on est en train de
3 faire, c'est un escalier. On sait qu'à partir d'un
4 moment, lorsqu'on fait un ajout de la charge, il y
5 a une augmentation de la demande, de la croissance
6 en mégawatts (MW). On sait qu'éventuellement il va
7 falloir faire un investissement. Le défi, c'est
8 qu'on ne sait jamais est-ce qu'on se retrouve dans
9 une situation où il y a beaucoup de place ou il n'y
10 en a pas.

11 L'exercice, donc, qu'on a fait, c'est que
12 compte tenu qu'il y a possiblement des endroits où
13 de faire une activité de réduction de la pointe, de
14 gestion de la pointe, pourrait permettre d'éviter,
15 sur la totalisé du terme qui est regardé. Donc,
16 c'est pour ça qu'on dit : « C'est retardé », dans
17 le sens qu'on regarde un terme de dix (10) ans,
18 est-ce que ça va se produire dans les années douze
19 (2012), treize (2013), quatorze (2014) ou jamais?
20 Ça, on ne le sait pas.

21 Donc, tout ce qu'on est capable de
22 présumer, c'est qu'il y a probablement des endroits
23 où on est juste sur le bord de monter la marche,
24 puis il y a des endroits où on a beaucoup d'espace
25 avant de se rendre à la marche. Donc, l'exercice

1 qui est fait, c'est une moyenne. On regarde
2 l'augmentation totale sur les dix (10) prochaines
3 années, de la croissance, puis on regarde les
4 investissements totaux en croissance sur les dix
5 (10) prochaines années puis on est capable, puis
6 c'est l'exercice, de transformer des marches en une
7 droite, une diagonale, qui vise à représenter la
8 pente de l'escalier. Ça, c'est l'exercice qui est
9 fait. Donc, lorsque vous nous demandez année sur
10 année, ce n'est pas ça l'exercice qui est fait.
11 L'exercice qui est fait ici, c'est vraiment la
12 pente par mégawatts (MW). Puis ça, c'est le terme
13 qui vous est présenté dans l'analyse qui est faite.
14 Je ne sais pas si ça répond, si ça peut aider à
15 éclaircir là?

16 Q. [208] Bien. Ce qu'on essaie de faire comme
17 appariement, c'est effectivement... Est-ce qu'il y
18 en a des coûts évités de distribution au final?
19 Puis là vous nous l'expliquez, de la façon dont
20 vous l'expliquez à ce moment-ci, alors j'essaie de
21 voir, année sur année effectivement, ou poste par
22 poste ou item par item, comment on va effectivement
23 arriver avec des coûts évités qui tiennent compte
24 d'une certaine réalité de coûts évités non pas
25 d'une projection de coûts évités. Alors, dans

1 l'explication que vous me donnez, il se peut, parce
2 que j'ai bien compris, qu'il n'y ait pas de coût
3 évité au final, tout autant qu'il se peut qu'il y
4 en ait beaucoup, plus même que ce que vous avez
5 prévu initialement. Est-ce que vous faites une
6 moyenne à travers tout ça?

7 R. Mais c'est une moyenne qui est axée sur un cas qui
8 est quand même assez précis. L'exemple qui vous est
9 présenté, ça présume que si la croissance n'avait
10 pas augmenté de mille six cent dix-huit mégawatts
11 (1 618 MW), nous n'aurions pas eu à investir trois
12 cent huit millions de dollars (308 M\$). Donc, ça,
13 c'est un véritable coût qui aurait pu être évité
14 s'il n'y avait pas eu de croissance du nombre de
15 mégawatts (MW).

16 (13 h 45)

17 Q. **[209]** Avançons toujours dans cette réponse à la
18 demande de renseignement. Je vous emmène maintenant
19 à la page 25, si vous pouvez aller avec moi au
20 tableau 10.2-B « Mise à jour des intrants relatifs
21 au coût évité de transport ».

22 On note pour le transport ici, mais vous
23 n'avez pas fourni le tableau équivalent de mise à
24 jour des intrants relatifs au coût évité de
25 distribution. Est-ce que ça existe? Puis si c'est

1 oui, est-ce qu'on pourrait l'avoir?

2 Mme STÉPHANIE GIAUME :

3 R. Oui, elle existe. Puis oui, vous pouvez l'avoir.

4 Q. **[210]** Merci. L'engagement 14 : Fournir l'équivalent
5 en distribution du tableau R-10.2-B de la pièce
6 B-0067, qui est la demande de renseignements de
7 l'AHQ-ARQ, (HQD-14, Document 3) page 25.

8

9 E-14 (HQD) : Fournir l'équivalent en distribution
10 du tableau R-10.2-B de la pièce B-0067
11 (demandé par AHQ-ARQ)

12

13 Je vais maintenant à la page 26 à la ligne 1. Je
14 fais travailler madame la greffière, les deux mains
15 en même temps.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Maître Cadrin, vous avez déjà une demi-heure de
18 passée. J'espère que ça va aller rondement.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Elle n'est pas dépassée. Mais, oui, j'arrive à mon
21 temps. J'ai presque terminé dans mes questions...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait.

24 Me STEVE CADRIN :

25 ... sur cette question-là de coût évité.

1 Q. **[211]** Page 26 ligne 1. Et vous mentionnez :

2 À partir de ces intrants, le coût
3 évité de transport (coût annuel
4 d'usage) est calculé comme indiqué au
5 tableau R-10.2-C.

6 Qu'entendez-vous par « coût annuel d'usage »?

7 Qu'est-ce que ça veut dire?

8 R. C'est un synonyme de coût évité de transport.

9 Q. **[212]** O.K.

10 R. Si je peux compléter. C'est un coût annuel ramené
11 en annuité, comme je disais tantôt.

12 Q. **[213]** Donc, ce que vous avez mis entre parenthèses
13 « coût annuel d'usage » à côté de « coût évité de
14 transport », j'essaie de voir s'il y avait une
15 distinction à faire entre les deux.

16 R. C'est juste exprimé autrement.

17 Q. **[214]** C'est ça.

18 R. C'est-à-dire que, comme on le ramène en annuité, ça
19 va être le coût annuel indexé à l'inflation.

20 Q. **[215]** Il me reste deux petites questions à vous
21 poser. Maintenant page 26 tableau 10.2-C, juste en
22 dessous. Peut-on avoir le détail de la provenance
23 et des calculs des valeurs qui y apparaissent de
24 soixante et un (61), deux cent cinq (205) et
25 cinquante-trois (53), si possible, avec les

1 hypothèses retenues pour qu'on comprenne d'où
2 viennent ces chiffres-là, qui composent évidemment
3 le tableau, ces chiffres?

4 R. On peut vous les fournir.

5 Q. **[216]** En engagement. D'accord. Je vais rephraser
6 l'engagement. L'engagement numéro 15 : Peut-on
7 avoir le détail de la provenance et des calculs des
8 valeurs apparaissant au tableau R-10.2-C pour les
9 valeurs soixante et un (61), deux cent cinq (205)
10 et cinquante-trois (53), avec les hypothèses
11 retenues le cas échéant? Évidemment, c'est toujours
12 dans la pièce, la DDR de l'AHQ-ARQ. Je vous fais
13 grâce à la lecture de la citation.

14

15 E-15 (HQD) : Fournir le détail de la provenance et
16 des calculs des valeurs apparaissant
17 au tableau R-10.2-C de la pièce B-0067
18 pour les chiffres soixante et un (61),
19 deux cent cinq (205) et cinquante-
20 trois (53), avec les hypothèses
21 retenues le cas échéant (demandé par
22 AHQ-ARQ)

23

24 Maintenant, je vais aller un peu plus bas dans la
25 même page, page 26. Vous avez fourni un autre

1 inévitablement le crédit accordé à ce
2 kWh évité. Le manque à gagner associé
3 à l'autoproduction doit être récupéré
4 auprès des autres consommateurs.

5 Alors, première question, est-ce qu'il est exact de
6 dire que l'autoproduction fait augmenter les tarifs
7 en raison du contexte de surplus, alors que dans un
8 contexte de besoin d'approvisionnement en énergie,
9 l'impact serait plutôt l'inverse, c'est-à-dire que
10 l'autoproduction réduira la pression sur les
11 tarifs? Je m'adresse à la formation, au panel au
12 complet.

13 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

14 R. Il faut juste faire la distinction entre la
15 puissance et l'énergie. Premièrement, quand on
16 parle d'autoproduction pour qu'est-ce qui est de la
17 contribution en puissance, c'est sûr qu'elle est
18 nulle. Dans le fond, en pleine période d'hiver
19 quand on est à la pointe du réseau, c'est
20 essentiellement à six (6 h), sept heures (7 h) le
21 matin. Et la contribution en puissance de
22 l'autoproduction est nulle, ça fait qu'elle n'amène
23 aucune diminution là au niveau de la contribution
24 en puissance. Ça fait qu'ici, en plus, le
25 Producteur est dans une situation où est-ce qu'il y

1 a des besoins en puissance, ça fait que ça ne vient
2 pas résorber là, dans le fond, son besoin en
3 puissance. Oups... j'ai dit? Le Distributeur,
4 excusez.

5 Par contre, c'est sûr qu'au niveau de
6 l'énergie, bien, l'autoproduction emmène, dans le
7 fond, la perte de revenus pour le Distributeur et
8 il y a une contribution là, à ce niveau-là et c'est
9 ça qu'on anticipe là au niveau de la prévision là,
10 pour les prochaines années.

11 Q. **[219]** Juste peut-être préciser ma question. C'est
12 relativement... Allez-y. Vous avez quelque chose à
13 ajouter? Non? Relativement, le contexte de surplus
14 versus le contexte éventuellement de besoin
15 d'approvisionnement, est-ce que ça rend une
16 différence, l'autoproduction, dans un cas plutôt
17 que dans l'autre?

18 Mme LOUISE TRÉPANIÉR :

19 R. Je peux, peut-être, ajouter un élément.
20 L'autoproduction, étant donné qu'on n'évite pas
21 certains coûts de transport-distribution, donc ça
22 peut faire en sorte qu'il y a un coût qui est
23 transféré au reste de la clientèle. Donc, en ce
24 sens, ça pourrait faire une pression sur les tarifs
25 du reste de la clientèle. Mais en situation de

1 surplus ou non, donc on pourrait avoir la même
2 situation.

3 Q. **[220]** À plus long terme, est-ce que, par exemple,
4 je pense à l'horizon deux mille vingt-huit (2028),
5 donc on parle à ce moment-là d'un contexte
6 probablement de besoins d'approvisionnement, est-ce
7 que, à ce moment-là, en principe, l'autoproduction
8 va reporter des besoins en nouveaux
9 approvisionnements?

10 (13 h 55)

11 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

12 R. Qu'est-ce qu'il faut faire attention quand on parle
13 dans le fond de ces horizons-là, c'est qu'en effet,
14 le Distributeur pourrait être dans des situations
15 de surplus moins grands. Par contre, qu'est-ce
16 qu'il faut faire attention avec l'autoproduction
17 c'est la concordance entre le moment que la
18 production est produite par l'autoproduction et les
19 besoins du Distributeur.

20 Malgré le fait que les surplus s'amènent à
21 diminuer dans ces horizons-là, il y a une
22 saisonnalité au niveau des besoins du Distributeur
23 en termes d'énergie qui est vraiment beaucoup plus
24 grande en période d'hiver. Ça fait que là c'est...
25 puis c'est à ces moments-là où que les FU, les

1 facteurs d'utilisation de l'autoproduction, sont
2 plus faibles dû à l'ensoleillement qui est moins
3 présent, à la neige qui est présente sur les toits,
4 et d'autres facteurs dans ce sens, ça fait qu'il
5 faut être très vigilant là au fait que finalement
6 l'autoproduction soit une solution aux besoins du
7 Distributeur dans ces horizons-là.

8 Q. [221] Merci. Madame la greffière, donc, la
9 prochaine... le prochain document c'est le B-0062,
10 réponse à la demande de renseignements numéro 1 de
11 la Régie à la page 118, juste après le tableau, à
12 partir de la ligne 3, on comprend que selon le
13 Distributeur, il y a deux hausses de... deux
14 hausses plus prononcées, elles sont constatées, sur
15 l'horizon de dix (10) ans, soit en deux mille
16 vingt-quatre (2024) et en deux mille vingt-huit
17 (2028).

18 Premièrement, la hausse du coût évité total
19 du chauffage des locaux en deux mille vingt-quatre
20 (2024) est attribuable à un besoin pour des
21 nouveaux approvisionnement de long terme en
22 puissance en période d'hiver.

23 Donc, la question : vu le contexte, est-ce
24 que vous pouvez confirmer que les prix en puissance
25 seront stables jusqu'au lancement d'un nouvel appel

1 d'approvisionnement en puissance prévu en deux
2 mille vingt-quatre (2024)?

3 Mme LOUISE TRÉPANIÉR :

4 R. Vous parlez des prix en puissance ou du coût évité
5 en puissance?

6 Q. **[222]** Coût évité.

7 R. Est-ce que vous pouvez juste reformuler votre
8 question, s'il vous plaît? Merci.

9 Q. **[223]** Est-ce que vous pouvez confirmer que les
10 coûts évités seront stables jusqu'au lancement d'un
11 nouvel appel d'approvisionnement en puissance prévu
12 en deux mille vingt-quatre (2024)?

13 Mme ANITA TRAVIESCO :

14 R. Mais écoutez, on regarde notre bilan en puissance
15 jusqu'au lancement du... bien, juste coûts évités
16 puis dans ce contexte-là, quand ça s'adresse donc à
17 des coûts évités par usage, par tarif qui
18 s'adressent à des programmes essentiellement
19 d'efficacité énergétique, oui, jusqu'au lancement
20 d'un... jusqu'à ce qu'on ait besoin d'avoir un
21 approvisionnement de long terme, ça va être le coût
22 évité de court terme qui... qui va prévaloir puis
23 ce coût évité de court terme, bien, on le regarde
24 quand même chaque année, on regarde s'il y a lieu
25 de le réévaluer. Donc, cette année, nous l'avons

1 encore évalué à vingt dollars (20 \$) du kilowatt
2 hiver. Chaque année, on le réévalue mais il devrait
3 être stable, oui.

4 Q. **[224]** Merci. Prochain document c'est le document
5 B-76, la réponse à la DDR du RNCREQ, et à la page
6 42, dans la colonne du centre, le simulateur, donc,
7 il y a une brève description ici du simulateur,
8 est-ce que concernant ce simulateur automatisé,
9 vous pouvez peut-être son fonctionnement un peu
10 plus en détail, de façon générale?

11 Mme MARTINE FILION :

12 R. Oui. Bien, en fait, la façon que ça fonctionne
13 c'est qu'on prend l'année précédente des profils de
14 consommation du client et on évalue un minimum et
15 un maximum, une fourchette d'économie potentielle,
16 et en fonction des gestes, le client va répondre à
17 des questions, en fonction des gestes qu'il
18 pourrait poser, on va pouvoir le positionner dans
19 la fourchette d'économie.

20 (14 h 00)

21 Q. **[225]** Comme vous l'avez sûrement lu dans la preuve
22 du GRAME, le GRAME est d'avis qu'il faudrait tenir
23 compte de deux éléments : un, l'abaissement de
24 température en période d'ancrage hors pointe, donc
25 avant l'événement de pointe critique. Et, deux, le

1 préchauffage des locaux avant l'événement de pointe
2 critique.

3 Considérant que le simulateur se base sur
4 des données historiques de consommation qui sont
5 saisies automatiquement, serait-il possible de
6 développer dans le simulateur, en fait de tenir
7 compte également de données historiques différentes
8 qu'on pourrait modifier, plutôt que seulement des
9 saisies automatiques... saisies automatiquement,
10 afin de justement comparer avec ou sans l'impact de
11 l'abaissement de la température en période
12 d'ancrage hors pointe, avec ou sans l'impact du
13 préchauffage des locaux avant l'événement de pointe
14 critique?

15 Mme MARTINE FILION :

16 R. Bien il faut quand même garder ça simple, hein,
17 c'est sur le site Web et c'est le client qui va
18 simuler. Il ne rentre pas ses données, c'est nous
19 autres... on a accès à son profil de consommation
20 de l'an passé et basé là-dessus, on évalue la
21 fourchette. Donc, il n'y a pas de saisie de
22 données, donc non ce n'est pas prévu de lui faire
23 entrer multiples autres données pour... et c'est un
24 simulateur, donc c'est plus pour l'orienter vers le
25 choix d'une ou l'autre des options en fonction des

1 gestes qu'il est prêt à poser.

2 Q. **[226]** Est-ce que c'est envisageable pour le
3 Distributeur d'informer les clients que le
4 simulateur ne tient pas compte de ces facteurs-là
5 ou d'autres facteurs, qui pourraient pourtant avoir
6 un impact sur les crédits et sur sa facturation?

7 R. Bien, comme je vous dis, on est en conception, on
8 n'a pas commencé encore à faire notre
9 commercialisation, notre site Web n'est pas encore
10 en place. On va juger au moment opportun de ce
11 qu'on va dire à notre client pour qu'il comprenne
12 bien comment le tout est calculé.

13 Mme LOUISE TRÉPANIÉRIER :

14 R. Puis si je peux compléter, l'idée c'est qu'il
15 puisse, c'est ça, comparer finalement, s'il restait
16 au tarif D, par exemple, avec l'option où il y
17 aurait un crédit ou un tarif point critique, quel
18 pourrait être le niveau de sa facture sur la base
19 de ses données de consommation historique. Donc...
20 et sur la base de l'information qu'il aura, au
21 préalable, là, mentionnée par rapport aux gestes
22 qu'il peut poser.

23 Q. **[227]** Donc, pour reprendre la balle au bond, l'idée
24 c'est de permettre au client surtout de choisir
25 entre ces deux options de tarification?

1 Mme MARTINE FILION :

2 R. Exact. C'est vraiment de voir s'il préfère rester
3 au tarif D ou s'il est mieux d'aller sur une option
4 ou l'autre en fonction des gestes qu'il est prêt à
5 poser. C'est le but du simulateur.

6 Q. **[228]** Le prochain document à afficher ce serait B-
7 0100, B-0-1-0-0, à la page 29. C'est le point 8.3,
8 donc la question qui a été posée c'est :

9 Veuillez expliquer et préciser sur
10 quoi se base le Distributeur pour
11 affirmer que la méthode présente une
12 performance statistique équivalente à
13 celle de la régression linéaire
14 saisonnière.

15 Et la réponse c'est que :

16 Le tableau R-8.3 présente les
17 résultats statistiques des deux
18 méthodes évaluées sur près de 2 000
19 profils de consommation de clients
20 résidentiels n'ayant pas participé à
21 des événements de gestion de
22 puissance.

23 Je vais passer, là, pour le reste du paragraphe,
24 mais est-ce que cette analyse a été réalisée en
25 fonction d'événements de pointe du réseau?

1 Mme ANITA TRAVIESO :

2 R. En fait, ce qu'on a fait, c'est ça, on a pris les
3 deux mille (2000) profils de consommation du passé,
4 où il n'y a pas eu de demande de gestion de
5 puissance puisque le programme n'existait pas. Et
6 on a appliqué, on a pris les températures les plus
7 froides, on a pris des exemples typiques sur dix
8 (10)... dix (10) événements et on a simulé,
9 justement, des effacements pour voir qu'est-ce que
10 ça donnerait par rapport à la situation qu'on a
11 pris aujourd'hui, la trois de cinq. Et pour
12 arriver, statistiquement parlant, au même résultat.
13 Alors ça nous a confirmé que la méthode qu'on
14 applique est précise.

15 (14 h 05)

16 Q. **[229]** Est-ce que la comparaison des deux méthodes
17 statistiques tient compte des modifications de
18 comportement. Je pense, par exemple, au
19 préchauffage encore une fois, l'abaissement de
20 température de consigne. J'imagine que non puisque
21 les clients n'ont pas vraiment modifié leurs
22 habitudes puisqu'ils ne participaient pas à des
23 événements de gestion de puissance, mais je
24 voudrais simplement le confirmer.

25

1 Mme ANITA TRAVIESO :

2 R. Non. Ça a été des simulations, ça n'a pas été liés
3 à des profils ou des habitudes ou des gestes que
4 les clients vont apporter. C'est clair que ces
5 gestes-là vont avoir des conséquences et des
6 réductions sur la puissance. C'est comme ça qu'on a
7 utilisé la méthode.

8 Q. **[230]** Et considérant le risque, en fait, que des
9 ménages fassent du préchauffage en période
10 d'ancrage, il y a peut-être un enjeu de
11 surévaluation potentiellement de la valeur de
12 consommation précédent l'événement. Donc, dans ce
13 contexte-là, est-ce que la méthode de régression
14 linéaire serait plus précise?

15 R. En fait, il faut se souvenir que la période
16 d'ancrage se fait cinq heures plus tôt, donc le
17 préchauffage se fait habituellement une couple
18 d'heures plus tôt, donc on ne pense pas qu'il y ait
19 un chevauchement entre le préchauffage qu'un client
20 va faire et la période d'ancrage.

21 Q. **[231]** Vous avez bien dit cinq heures. Est-ce que
22 c'est entre trois et cinq heures ou c'est cinq
23 heures?

24 R. C'est cinq heures, si on prend la période du matin
25 qui serait six heures (6 h 00) du matin. On

1 prendrait une heure du matin (1 h 00), donc cinq
2 heures plus tôt. Alors, il y a une période de cinq
3 heures entre le début de la période critique, la
4 pointe critique, et la période d'ancrage.

5 Q. **[232]** Et la période d'ancrage elle-même est de
6 trois heures?

7 R. Effectivement.

8 Mme MARTINE FILION :

9 R. Si je peux juste ajouter, c'est quand même
10 complexe. Ce qu'on veut faire, c'est vraiment des
11 conseils assez... assez précis dans le site web
12 pour nos clients « voici ce que vous devez faire »,
13 donc ça va être quand même assez vulgarisé et
14 simple.

15 Mme ANITA TRAVIESO :

16 R. Si je peux juste ajouter une information. À la
17 réponse à la question 9.1 de la même pièce, on
18 explique quelles sont les heures d'ancrage. Donc,
19 par exemple, pour... à la page 32, pour une... des
20 heures de pointe qui ont lieu entre six heures
21 (6 h 00) et neuf heures (9 h 00) le matin, la
22 période d'ancrage serait entre une heure (1 h 00)
23 et quatre heures (4 h 00) le matin.

24 Q. **[233]** Alors, justement, je pense qu'on y est déjà,
25 à la page 31, la figure R-9.1, il y a ici des

1 calculs qui sont expliqués sous la figure. Et dans
2 ces calculs, l'énergie effacée dans cet exemple est
3 de quatre virgule cinq kilowattheures (4,5 kWh),
4 c'est-à-dire l'énergie de référence moins l'énergie
5 en pointe critique. Pourriez-vous préciser si le
6 deux kilowattheures (2 kWh) seraient soustraits de
7 ce quatre virgule cinq kilowattheures (4,5 kWh)?
8 Pardon. Peut-être je me devance un peu. Quand je
9 parle du deux kilowattheures (2 kWh), c'est en fait
10 le deux kilowattheures (2 kWh) d'effacement pour
11 lequel le client ne reçoit pas de crédit s'il est
12 en deçà de ce seuil peu importe la raison.

13 Premièrement, juste me tenir à ça, est-ce
14 que vous pouvez confirmer que c'est comme ça que ça
15 fonctionne? Donc, en deçà de deux kilowattheures
16 (2 kWh) d'effacement, il n'y a simplement pas de
17 crédit peu importe la raison?

18 R. Effectivement.

19 Q. **[234]** Et dans ce contexte-là, est-ce que le deux
20 kilowattheures (2 kWh) est soustrait dans cet
21 exemple ici, quatre virgule cinq kilowattheures
22 (4,5 kWh) d'énergie effacée?

23 R. Non. En fait, dès que l'effacement est supérieur à
24 deux kilowattheures (2 kWh) pour la période... pour
25 l'événement de pointe critique, le client est

1 compensé pour l'ensemble des kilowattheures.

2 Q. [235] Ça complète. Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci beaucoup. Alors, nous allons poursuivre avec
5 le RNCREQ, maître Thibault-Bédard.

6 (14 h 10)

7 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

8 Bonjour. Prunelle Thibault-Bédard pour le RNCREQ.

9 Nous avons annoncé une heure trente, quatre-vingt-
10 dix (90) minutes. Nous avons fait un effort
11 d'élagage dans nos questions, mais ceci dit ça va
12 tout de même prendre un certain moment. On n'aurait
13 pas d'objection à s'interrompre et reprendre demain
14 matin au besoin.

15 Q. [236] Bonjour aux Membres du Panel. Ma première
16 série de questions va porter sur les coûts évités
17 de puissance. Madame la Greffière, s'il vous plaît,
18 si on pouvait afficher la pièce C-RNCREQ-0017 à la
19 page 19 du PDF. RNCREQ 17, pardon, 0017. Pas de
20 problème. 19, s'il vous plaît. Et juste... Oui,
21 c'est bien celle-là, juste descendre un peu pour
22 qu'on puisse voir le tableau. Merci.

23 Donc, selon la preuve du Distributeur le
24 signal de coûts évités en puissance de court terme
25 est de vingt dollars (20 \$) le kilowatt hiver, en

1 dollar de deux mille dix-huit (2018), indexé à
2 l'inflation, reflétant un approvisionnement en
3 puissance de type UCAP.

4 Dans sa preuve, le RNCREQ a reproduit les
5 tableaux puissance UCAP hivers en provenance de
6 trois dossiers tarifaires distincts, donc le
7 présent dossier et les deux précédents. Et on
8 aimerait simplement, mes prochaines questions vont
9 être pour confirmer avec vous notre bonne
10 compréhension de ce tableau-là.

11 Donc, tout d'abord, celui qu'on regarde
12 ici, pour l'hiver deux mille seize, deux mille dix-
13 sept (2016-2017)... En fait, non, c'est pas celui-
14 là que je voulais voir, j'aurais... Ah! Un petit
15 peu plus bas, s'il vous plaît, il y en a un deux...
16 Voilà! C'est celui-là que j'avais en tête. Merci.

17 Excusez, je fais des bruits. Plus haut. En
18 fait, je chercherais... Oui, remontez un peu plus
19 haut. Bon. Là j'ai le bon tableau. Merci beaucoup.
20 Merci de la patience de tout le monde. On s'ajuste.
21 Alors, j'y vais avec mes questions.

22 Donc, si on regarde, dans ce tableau-là, on
23 voit les colonnes du centre sont intitulées « Appel
24 d'offre 2014-01. » Pouvez-vous s'il vous plaît me
25 confirmer, ça, c'était bien un appel d'offres de

1 trois ans qui a finalement été octroyé à Hydro-
2 Québec Production?

3 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

4 R. C'est un appel d'offres qui était pour des contrats
5 mensuels...

6 Q. **[237]** O.K.

7 R. ... dans le fond, fait jusqu'à quatre années à
8 l'avance, mais ça a été remporté par plusieurs
9 contreparties différentes, c'était pas un contrat
10 unique.

11 Q. **[238]** D'accord.

12 R. C'étaient des contrats spécifiques qui étaient
13 décomposés même à l'intérieur d'un mois donné.

14 Q. **[239]** Et vous m'avez dit que c'était pour une durée
15 de quatre ans, c'est ça?

16 R. Dans le fond, c'était, en deux mille quatorze
17 (2014), pour les quatre prochains hivers.

18 Q. **[240]** O.K. Mais, avec des demandes spécifiques
19 mensuellement.

20 R. Donc, c'étaient des contrats qui ont... des
21 quantités qui étaient recherchées par mois. Donc,
22 ce contrat-là, ce n'était pas quatre années de
23 suite. Donc, on regardait, par exemple, chaque
24 soumission était donnée pour un mois spécifique.

25 Q. **[241]** O.K. Puis c'est ce qu'on observe donc les

1 trois premières lignes, quantités recherchées,
2 offertes et acquises. Donc, « recherchées » ce qui
3 était demandé dans l'appel d'offres, ensuite
4 « offertes et acquises », ça, c'est toutes les
5 données qui font référence à cet appel d'offres là,
6 ce qui a été offert et ce qui a finalement été
7 acquis sur une base mensuelle.

8 R. Exactement.

9 Q. **[242]** Parfait. Merci. Ensuite, on a trois lignes
10 qui traitent de prix offert, on parle de prix moyen
11 offert minimum, maximum. On est toujours à
12 l'intérieur de l'appel d'offres ici. Et est-ce
13 que... pouvez-vous donc me confirmer si ça fait
14 bien, encore une fois, référence directement à
15 l'appel d'offres et juste m'expliquer qu'est-ce
16 qu'on entend par le « prix moyen offert minimum
17 maximum? »

18 R. C'était le prix qu'on a eu pour chaque mois
19 différent. Dans le fond, c'est la moyenne des
20 offres...

21 Q. **[243]** O.K.

22 R. ... le prix moyen des offres offerts, le prix
23 minimum qui avait été soumis et le prix maximum
24 dans cet appel d'offres.

25 Q. **[244]** Par mois. O.K.

1 R. Par mois.

2 Q. **[245]** Puis le prix moyen payé ensuite qui n'est pas
3 nécessairement le prix moyen offert, je vois que
4 c'est pas la même chose.

5 R. Exactement. Le prix moyen payé et la valeur des
6 quantités qu'on a effectivement retenues suite à
7 l'analyse de ces offres-là.

8 (14 h 15)

9 Q. **[246]** O.K. Et la ligne « Encan mensuel UCAP ROS »,
10 j'ignore cet acronyme. Ici, on parle d'une valeur
11 réelle qui est tirée des marchés?

12 R. Effectivement, c'est le résultat final de l'encan
13 de New York pour le même mois. ROS signifie « Rest
14 of State » dans le fond pour la zone qui est la
15 plus pertinente pour le Distributeur. Toutefois,
16 ces prix-là, je prends l'exemple, par exemple, de
17 décembre deux mille quinze (2015), on a octroyé
18 l'appel d'offres, je pense, c'est au courant de
19 l'année deux mille quatorze (2014). Le prix qu'on
20 constate, par exemple, de une et vingt-cinq (1,25)
21 en décembre deux mille quinze (2015), lui,
22 effectivement, bon, il a été décidé ou il a été
23 rendu public, cette soumission-là dans le marché de
24 New York est disponible seulement un mois avant.
25 Donc, ce n'est pas vraiment comparable quand on

1 regarde les prix. C'est une information que, nous,
2 quand on a fait l'appel d'offres, bien, on n'avait
3 pas accès à cette information. C'est une
4 information qui est arrivée plus tard.

5 Q. **[247]** Je reviens un tout petit peu en arrière sur
6 le prix moyen payé. Est-ce que c'est bien un prix
7 qui a été défini à un seul moment, donc au moment
8 d'octroyer l'appel d'offres pour les quatre années
9 à venir ou ce sont des prix qui se sont comme
10 placés au fur et à mesure qu'on avançait dans les
11 mois?

12 R. Non, c'était des prix qui ont été décidés et
13 octroyés tous en même temps lors de l'analyse des
14 offres. Je pense que c'est au courant de l'été deux
15 mille quatorze (2014).

16 Q. **[248]** D'accord. Merci. Ensuite, si je regarde la
17 colonne RFP deux mille quinze (2015). Qu'est-ce
18 qu'on retrouve dans cette colonne-là? Est-ce que ce
19 sont des quantités qui ont été acquises au-delà de
20 ce qui était déjà entendu dans l'appel d'offres?

21 R. Effectivement. Donc, à chaque hiver, avant l'hiver,
22 on va réévaluer nos besoins en puissance. Donc,
23 c'est des quantités qui ont été ajustées à la marge
24 pour refléter les besoins spécifiques à ces années-
25 là. Donc, c'est vraiment des transactions qu'on va

1 dire d'achats de type UCAP faites à chaque année de
2 façon récurrente par le Distributeur lorsqu'il y a
3 des besoins.

4 Q. **[249]** Puis d'un point de vue de la mécanique du
5 processus d'acquisition, est-ce qu'il y a une
6 différence dans la manière dont l'appel d'offres
7 est fait versus le Request for Proposal, j'imagine,
8 RFP? Le processus est-il identique?

9 R. La seule différence qu'il y a, c'est les mêmes
10 produits, c'est la... pas la durée, mais c'est
11 l'échéance. Donc, le RFP est fait quelques mois
12 avant l'hiver. C'est la seule différence.

13 Q. **[250]** Et puis on constate en général que les prix
14 des RFP ainsi que les prix des encans sont beaucoup
15 moins élevés que les prix payés dans le cadre de
16 l'appel d'offres. Est-ce que ça s'explique du fait,
17 là, ce que vous m'avez précisé un peu plus tôt que
18 les prix de l'appel d'offres ont été tous fixés en
19 deux mille quatorze (2014) pour les années à venir
20 et qu'ils augmentent d'un mois à l'autre?

21 R. Ils augmentent surtout dû au fait que les quantités
22 étaient demandées pour des années qui étaient
23 vraiment prévisionnelles. C'est plus pour refléter
24 l'incertitude qui est liée au marché ou à
25 l'évolution du marché de la puissance dans les

1 années futures. Donc, on voit que, c'est sûr quand
2 on demande des quantités à plus court terme, bien,
3 on a un prix qui va refléter peut-être un peu plus
4 la conjoncture de marché. Tandis que quand on
5 demande des prix à un horizon qui est un peu plus
6 long, ces prix-là, bon, vont peut-être différer ou
7 il y a une incertitude qui est plus grande par
8 rapport au prix qui est, comme je disais, décidé un
9 mois ou deux à l'avance.

10 Il y avait aussi le fait que les quantités
11 qu'on demande, qu'on demandait dans l'appel
12 d'offres deux mille quatorze (2014), c'est des
13 quantités, on voyait déjà des besoins en puissance
14 qui n'étaient pas négligeables, mais des quantités
15 qui étaient assez fortes. Donc, c'est sûr que, là,
16 quand on fait ça pour une petite quantité, on voit
17 cent cinquante mégawatts (150 MW), bien, là, les
18 prix marginaux qu'on doit accepter ou qu'on retient
19 pour arriver à équilibrer notre bilan en puissance,
20 bien, c'est des moyens marginaux qui sont peut-être
21 un peu plus dispendieux aussi.

22 Q. [251] D'accord. Merci. Et vous m'avez dit donc, cet
23 appel d'offres en deux mille quatorze (2014) qui
24 était pour les quatre prochaines années donc, c'est
25 terminé ou sur le point de se terminer?

1 R. Effectivement. Je pense que les quantités reliées à
2 cet appel d'offres-là se terminaient en... à
3 l'hiver deux mille dix-huit (2018).

4 Q. **[252]** Donc, les prix qui ont été payés dans le
5 cadre de cet appel d'offres-là ne sont plus
6 pertinents pour juger des prix futurs?

7 R. Ça reste des prix qu'on a acquis, qu'on a payés
8 pour de la puissance court terme sur les marchés.

9 Q. **[253]** Ma prochaine ligne de questions, toujours au
10 sujet des coûts évités, mais cette fois-ci de façon
11 un peu plus macro sur l'approche du Distributeur
12 pour les établir. Le Distributeur a une approche
13 sophistiquée pour calculer les coûts évités. Cette
14 approche a été présentée en détail dans le dossier
15 3610-2006. Selon les réponses aux DDR, il
16 semblerait que l'approche qui a été décrite en deux
17 mille six (2006) est encore somme toute
18 représentative de ce qui se fait aujourd'hui. Est-
19 ce bien le cas?

20 (14 h 20)

21 Mme STÉPHANIE GIAUME :

22 R. Effectivement.

23 Q. **[254]** Et lorsqu'elle a été présentée en deux mille
24 six (2006) s'agissait-il d'une nouvelle approche ou
25 était-elle déjà à ce moment-là appliquée depuis un

1 certain moment?

2 R. Écoutez, je pense que les coûts évités ont été
3 déterminés pour répondre essentiellement au... à
4 faire l'évaluation économique des programmes à
5 l'époque du PGEÉ puis le PGEÉ a été mis en place en
6 deux mille cinq (2005), si mes souvenirs sont bons,
7 donc, cette approche date en fait de cette
8 période-là.

9 Q. **[255]** Et considérez-vous votre approche comme,
10 encore une fois, l'approche pour établir les coûts
11 évités, bien sûr, comme relativement standard dans
12 l'industrie ou diriez-vous qu'elle est plus
13 sophistiquée que celle utilisée par la plupart des
14 services publics, plus détaillée, plus complexe?

15 R. Écoutez, je ne peux pas vous répondre, on a pas
16 fait un balisage là-dessus. Par contre, pour ce qui
17 concerne les coûts évités en réseaux autonomes, on
18 avait un balisage concernant les coûts évités
19 réseaux autonomes et ce qui concernait les coûts
20 évités en énergie était une approche tout à fait
21 standard de ce qui se faisait... bien, ce qui peut
22 se faire dans l'industrie.

23 Après, écoutez, c'est quand même une
24 approche qui est... qui est relativement simple
25 mais pertinente, qui prend des signaux de marché,

1 qui essaie de refléter au maximum la réalité et
2 c'est un indicateur qui permet... bien, qui se base
3 sur des coûts marginaux puis les coûts marginaux,
4 bien, dans la littérature économique, ça reste
5 quand même une approche standard. Donc, c'est un
6 outil simple et pertinent qui... qui permet une
7 bonne prise de décision.

8 Q. **[256]** D'accord. Merci. Je comprends que la question
9 n'était pas si simple à répondre. Selon votre
10 approche, est-ce que c'est possible d'évaluer le
11 coût évité de l'ajout ou du retrait d'un
12 kilowattheure (1 kWh) durant les trois cents (300)
13 heures de plus grandes charges et si oui, comment?

14 R. Écoutez, effectivement, il pourrait y avoir des
15 coûts évités pour des... des heures de plus grandes
16 charges, c'est possible, on pourrait très bien
17 déterminer des coûts évités pour les trois cents
18 (300)... les cent (100) heures les plus chargées.
19 Ça serait... ça serait... ça serait tout à fait
20 faisable. Or, jusqu'à présent, nous, on ne l'a
21 jamais fait parce qu'on en a eu jamais l'utilité.
22 Si demain, on devait déployer un programme puis
23 utiliser justement ces paramètres-là, on le ferait.
24 Aujourd'hui, on utilise un coût évité annuel, on va
25 dire, moyen, parce qu'il reflète... bien, parce

1 qu'il répond à nos ententes puis à nos
2 utilisations.

3 Q. **[257]** Justement un peu dans la même... dans la même
4 veine, si c'est possible, Madame la greffière, le
5 document B-105, c'est la pièce HQD-14, document
6 1.4, pour les bilingues, donc, B-105, et on irait à
7 la page 54 pour voir le tableau 20.2. Voilà. Merci
8 beaucoup. Donc, en réponse à une DDR de la Régie,
9 vous avez fourni des données concernant le
10 pourcentage des achats de court terme qui se font
11 en hiver, ce tableau démontre que de deux mille
12 treize (2013) à deux mille dix-sept (2017), la
13 vaste majorité des achats de court terme se font en
14 hiver. Je comprends que dans ce tableau, on traite
15 des volumes d'énergie achetée, donc, pour deux
16 mille dix-sept (2017), on comprend qu'il y a
17 quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) du volume
18 total de l'énergie achetée via des achats de court
19 terme qui a été fait en hiver. C'est bien ça?

20 R. C'est bien ça.

21 Q. **[258]** Merci. Est-ce que vous avez compilé un
22 tableau similaire en termes du nombre d'heures dans
23 l'année durant lesquelles des achats de court terme
24 ont eu lieu? Donc, plutôt que de regarder les
25 volumes et de les répartir, de regarder les heures

1 durant lesquelles il y a eu des achats de court
2 terme et de se questionner sur leur répartition.

3 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

4 R. On a pas ça mais ce que je peux peut-être rajouter
5 c'est que souvent, les entretiens qui ont lieu
6 en-dehors des périodes d'hiver peuvent être sur un
7 certain nombre d'heures continues mais de volume
8 beaucoup plus faible. Par exemple, on peut parler
9 de cinq mégawatts (5 MW) sur une durée d'une ou
10 deux journées mais c'est vraiment pour des besoins
11 qui sont dus aux entretiens du réseau ou
12 d'événements qui arrivent puis qu'on est obligé
13 d'approvisionner la charge à partir de ça. Donc,
14 c'est... c'est moins pertinent regarder peut-être
15 le nombre d'heures d'achats dans ces situations-là,
16 aussi d'achats qu'on ne peut pas éviter, qui sont
17 faits souvent à la demande du Transporteur, donc,
18 on ne l'a pas évalué puis on ne l'a pas regardé non
19 plus en nombre d'heures.

20 (14 h 25)

21 Q. **[259]** D'accord. Si je vous soumetts que, selon les
22 années, il peut y avoir entre trente et cinquante
23 pour cent (50 %), voire même plus des heures qui
24 comportent des achats de court terme qui se
25 trouvent dans la période hors hiver. Est-ce que

1 vous pouvez confirmer cette information-là ou est-
2 ce que ça vous semble cohérent avec votre
3 compréhension de la situation?

4 R. Vous parlez en nombre d'heures?

5 Q. **[260]** Oui, les heures durant lesquelles il y a eu
6 des achats de court terme, dans la preuve du RN, et
7 ce sera élaboré davantage dans la présentation de
8 la preuve, on viendrait à la conclusion qu'il y
9 aurait, selon les années encore une fois, les
10 heures comportant des achats de court terme, trente
11 pour cent (30 %) à cinquante pour cent (50 %)
12 d'entre elles seraient en dehors de la période
13 hiver. Si vous pouvez commenter.

14 R. Je n'ai pas le détail par heure... par heure. Ce
15 que je peux dire, c'est qu'on voit ici dans l'année
16 deux mille seize (2016) qu'il y a un pourcentage
17 qui est assez fort d'achats hors hiver. Puis de
18 mémoire, ces entretiens-là ou les achats qui
19 avaient été faits, je pense que majoritairement
20 c'était dû aux entretiens. Encore là, ces
21 entretiens-là on ne peut pas les éviter, c'est pas
22 des achats qu'on peut reporter non plus. C'est des
23 achats faits pour répondre aux besoins du réseau,
24 là, pas vraiment aux besoins du Distributeur.

25 Q. **[261]** Merci. Je vais passer maintenant à des

1 questions sur la tarification dynamique. J'aimerais
2 qu'on affiche s'il vous plaît le document B-0030,
3 c'est le HQD-13, Document 1 à la page 21, le
4 tableau 6. Voilà. Alors tant pour l'option CPC que
5 pour l'option TPC, je constate que les plages
6 horaires de pointe sont fixes, donc de six (6 h) à
7 neuf heures (9 h) et de seize (16 h) à vingt heures
8 (20 h). Comment avez-vous fixé ces plages horaires?
9 Est-ce que c'est basé sur une analyse détaillée des
10 années historiques ou simplement sur votre
11 compréhension générale via votre expérience à
12 l'effet que les appels maximums de puissance se
13 produisent généralement pendant ces périodes?

14 R. Effectivement, c'est les heures où, je pense qu'on
15 a essayé de l'illustrer dans la preuve aussi, on
16 donnait un tableau avec les différentes pointes des
17 derniers... des derniers hivers pour montrer un peu
18 la relation qu'il y avait entre les... les besoins
19 du réseau et ces plages-là. Donc, c'est les plages
20 où on observe des besoins plus importants, qui
21 correspondent aux plages critiques, là.

22 Q. **[262]** Si, par exemple, des analyses détaillées
23 démontraient que la fine pointe arrivait plutôt
24 entre sept (7 h) et dix (10 h) qu'entre six (6 h)
25 et neuf (9 h) ou, bon, qu'on était décalé d'une

1 heure (1 h) d'un côté ou de l'autre, est-ce que
2 vous seriez ouvert à modifier ces plages horaires?

3 R. Les plages horaires qui sont là sont celles qui
4 répondent aux besoins du Distributeur, autant de
5 façon historique, puis je pense qu'on l'a regardé
6 aussi de d'autres manières. C'est vraiment les
7 plages, pour nous, où on observe des besoins, puis
8 où on a besoin d'une contribution supplémentaire.

9 Q. **[263]** Dans votre preuve, à notre connaissance, vous
10 n'avez pas parlé de comment vous allez choisir les
11 périodes ou les options, que ce soit CPC ou TPC,
12 allaient être déclenchées ou appelées. Dans une
13 séance de travail liée au dernier dossier
14 d'approvisionnement, vous nous aviez décrit les
15 outils que vous utilisez afin de décider combien
16 d'énergie doit être achetée sur les marchés de
17 court terme et à quel moment, et on se fie à ça, au
18 jugement, là, en temps réel du Distributeur.
19 J'imagine qu'une approche similaire va s'appliquer.
20 Est-ce que c'est surtout quand vous allez prévoir
21 faire des achats importants sur les marchés de
22 court terme que vous allez faire appel au CPC et au
23 TPC?

24 R. Effectivement, donc c'est un moyen qui s'ajoute à
25 notre portefeuille d'approvisionnement. C'est sûr

1 que c'est un moyen qui est intéressant parce qu'il
2 est lié... qu'il est surtout présent à l'intérieur
3 de la zone de réglage, donc c'est pas un moyen qui
4 vient prendre la place aux interconnexions. C'est
5 aussi un moyen qui est plus ferme, donc on... le
6 genre de moyen qu'on va favoriser justement quand
7 il y a des demandes importantes. Au même titre que
8 la GDP Affaires, puis que nos autres produits
9 associés avec la puissance ferme, comme par exemple
10 l'énergie qui est liée au contrat de puissance
11 UCAP.

12 Q. **[264]** Est-ce que vous avez fait l'exercice de
13 regarder des années antérieures pour voir à quel
14 moment, faire des simulations, pour voir à quel
15 moment vous auriez fait appel à ces outils de
16 tarification dynamique?

17 R. Non. Ce qui est difficile à faire des simulations
18 comme ça a posteriori, c'est que bon, il va falloir
19 regarder ce nouveau moyen-là, comment on l'aurait
20 utilisé, puis ça vient réviser la stratégie, pas
21 juste l'ajouter à la marge, mais il faudrait
22 réviser l'entièreté des stratégies de façon
23 annuelle. Ça fait qu'on ne vient pas voir comment
24 on l'utilise dans le passé, mais on vient voir un
25 peu plus comment on pourrait l'utiliser dans le

1 futur.

2 (14 h 30)

3 Q. **[265]** Hum, hum. Compte tenu que vous avez reconnu
4 un certain lien entre les moments où on jugerait
5 que des achats de court terme sont pertinents et
6 les moments où on ferait appel à ces options-là, je
7 vous proposerais de regarder avec vous quelques
8 années récentes, je ne m'étendrai pas sur plusieurs
9 années, mais commençons avec deux mille dix-sept
10 (2017) où... Je ne me rappelle pas s'il y avait
11 dans votre preuve là un graphique des achats de
12 court terme sur deux mille dix-sept (2017), mais
13 monsieur Raphals en a préparé un. Si on pouvait
14 aller, s'il vous plaît, au C-RNCREQ-0017, à la page
15 47, s'il vous plaît, le graphique 10. Donc, sur la
16 prémisse là que l'appel aux options de tarification
17 dynamique, qu'il y aurait une corrélation entre les
18 moments d'achats de court terme, on constate ici
19 qu'en deux mille dix-sept (2017), il n'y a presque
20 pas eu d'achats de court terme avant la fin
21 décembre. Est-ce qu'on pourrait donc présumé que si
22 les options de tarification dynamique avaient été
23 en vigueur, on y aurait fait appel à la fin
24 décembre?

25 R. Je vais intervenir, le programme qu'on met en place

1 c'est pour répondre à des besoins en puissance qui
2 sont futurs, des besoins en énergie qui vont être
3 comblés par ces moyens-là aussi, à la marge aussi,
4 future. C'est sûr que le nombre d'heures qu'on
5 regarde dans l'année deux mille dix-sept (2017),
6 c'est une année spécifique. Ce n'est pas le nombre,
7 non plus, d'achats qu'on prévoit, de façon
8 prévisionnelle, pour les années futures. On l'a vu,
9 dans d'autres dossiers, le nombre d'achats est
10 appelé à croître là. Donc, je ne pourrais pas
11 vraiment me prononcer sur l'année deux mille dix-
12 sept (2017) de façon...

13 Q. **[266]** Bien. Sans regarder... Dans ce cas-ci,
14 prenons... Je me disais que ça serait utile de se
15 baser sur un exemple réel, mais on peut aussi
16 prendre un exemple hypothétique. Ma question est à
17 savoir, il n'est pas impossible, l'année deux mille
18 dix-sept (2017) le démontre, d'observer une période
19 de grand froid qui est continue durant plusieurs
20 jours. Par ces périodes de grand froid-là, elles
21 peuvent entre autres générer des achats de court
22 terme plus concentrés, mais elles pourraient aussi
23 générer un appel aux options de tarification
24 dynamique durant quelques jours rapprochés. Ce
25 qu'on a observé, encore une fois, sur l'année deux

1 mille dix-sept (2017), mais je suis à l'aise de
2 prévoir que de telles conditions météo pourraient
3 se reproduire, c'était une période de grand froid
4 qui s'était poursuivie entre le vingt-sept (27)
5 décembre et le trente et un (31) décembre, qui a
6 mené a beaucoup d'achats de court terme, et donc
7 qui serait susceptible de mener à un appel de
8 tarification dynamique pendant plusieurs plages
9 horaires consécutives. Est-ce qu'on est d'accord
10 que cette situation, somme toute hypothétique, peut
11 se présenter?

12 R. Je vais faire une réponse en deux parties.

13 Q. **[267]** Oui.

14 R. La première partie, c'est que le mois de décembre
15 deux mille dix-sept (2017), statistiquement il y
16 avait, je pense, en bas de cinq pour cent (5 %) des
17 chances qu'il se réalise. Donc, la probabilité
18 qu'un décembre comme ça se réalise, est assez
19 faible. De plus que, ce quatre-vingt-quinze pour
20 cent (95 %) là est sur l'espérance que ça arrive
21 pour un mois de décembre au complet. Ce qui est
22 arrivé ici, c'est que c'est arrivé de façon
23 concentrée entre le vingt-trois (23) et le trente
24 et un (31) décembre. Donc, la probabilité que ça,
25 ça arrive dans le futur, est encore plus mince. La

1 deuxième chose, c'est effectivement, les modalités
2 des deux options, autant la TPC que la CPC, nous
3 permettent de faire des appels répétés durant la
4 même semaine. Donc, on pourrait faire des appels le
5 matin et le soir, effectivement. Pour la clientèle
6 de la CPC, bien, c'est des occasions de plus pour
7 réduire leur consommation, de faire des économies
8 supplémentaires. Puis à la clientèle de TPC, bien,
9 eux, ils vont avoir des gains en dehors de ces
10 périodes-là qui ne dépasseront pas le cent (100)
11 heures qui est régi dans les modalités là des deux
12 options là.

13 Q. **[268]** Dans une situation comme celle que vous
14 décrivez où il y aurait des appels CPC ou TPC
15 consécutifs, quels comportements vous attendez-vous
16 de la part de vos participants? Est-ce que vous
17 n'anticipez pas un certain effritement du taux de
18 participation si on fait quelques appels, des
19 appels consécutifs par périodes de grand froid?

20 Mme LOUISE TRÉPANIÉ :

21 R. On a des plages qui sont quand même assez ciblées,
22 donc qui permettent un certain répit en cours de
23 journée, puis même en soirée. Donc, c'est sûr que
24 c'est quand même... Si c'est consécutif, ça demande
25 plus de... j'allais dire d'effort et de rigueur là

1 pour les clients pour s'assurer de passer à travers
2 ces heures-là. Pour le crédit, donc ils ont
3 l'opportunité de ne pas réagir aussi, ils ne
4 seraient pas pénalisés dans ce cas-là. Bien, il n'y
5 aurait pas d'économie, mais ils ne seraient pas
6 pénalisés sur leurs tarifs.

7 Q. **[269]** Je suis consciente qu'une des stratégies qui
8 est proposées à la clientèle, c'est de faire du
9 préchauffage. Je me permets d'utiliser mon exemple
10 personnel, comme prémisse à ma prochaine question.
11 Moi, j'habite dans un appartement dans Hochalaga-
12 Maisonneuve où par grand froid, je dois allumer
13 toutes mes plinthes électriques et pour maintenir
14 une maintenir une température correcte,
15 confortable, tolérable, puis je suis pas mal
16 certaine que je ne suis pas la seule dans la
17 situation à ne pas avoir de super bonnes fenêtres.
18 Est-ce que j'ai raison de penser que dans un tel
19 cas, il me serait ou il serait à une autre personne
20 dans ma situation à peu près impossible de répondre
21 à un appel de réduction pendant une période de
22 grand froid. Je ne peux pas faire du préchauffage,
23 je ne peux pas chauffer plus. Avez-vous envisagé ce
24 type de situation?

25 (14 h 35)

1 Mme ANITA TRAVIESO :

2 R. En effet, la situation que vous décrivez est
3 possible et probable dans certains cas. Et c'est
4 pour ça qu'on a deux options. Donc, le CPC est le
5 client qui ne pourrait pas voir après deuxième,
6 troisième compte appel de se retirer. C'est sûr que
7 ce n'est pas tout le monde qui va pouvoir
8 participer.

9 Q. **[270]** Merci. J'ai compris des réponses que vous
10 avez données la semaine dernière à maître Falardeau
11 et maître David que vous allez accompagner les
12 ménages à faible revenu et les informer des risques
13 de l'option TPC. Allez-vous également informer le
14 grand public qu'il assume un risque s'ils ne sont
15 pas prêts ou pas capables de réduire la température
16 pendant les périodes de grand froid?

17 Mme MARTINE FILLION :

18 R. Les deux tarifs et leur implication vont être
19 effectivement bien expliqués sur le site Web et
20 lors de nos discussions avec les clients.

21 Q. **[271]** Merci. Un instant, s'il vous plaît. J'essaie
22 d'économiser quelques questions. Je comprends que,
23 dans votre justification de la tarification
24 dynamique, vous faites référence aux coûts évités
25 en puissance et non en énergie. Étant donné qu'une

1 ressource en puissance est en quelque sorte une
2 politique d'assurance, le CPC et le TPC vous
3 donnent l'avantage d'une sécurité additionnelle
4 même si vous n'avez pas besoin de les utiliser.
5 Est-ce que c'est votre vision?

6 Mme STÉPHANIE GIAUME :

7 R. Effectivement.

8 Q. **[272]** J'aimerais savoir comment vous allez
9 quantifier cet avantage, surtout pour le CPC où il
10 n'y a pas d'obligation de s'effacer ni de pénalité
11 pour ceux qui ne le feraient pas. Donc si, par
12 exemple, à échéance, vous avez cinquante mille
13 consommateurs inscrits en CPC, sur combien de
14 mégawatts pouvez-vous compter comme ressources en
15 puissance?

16 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

17 R. Bon. Désolé, ça a été un peu long.

18 Q. **[273]** Pas de problème.

19 R. Bien, je vais peut-être juste rappeler comme quoi
20 on l'a inscrit dans l'état d'avancement comme étant
21 une évaluation a priori quand même théorique, parce
22 qu'on n'a pas encore subi une année du programme ou
23 du tarif en question. Ça fait que, présentement, il
24 y a une évaluation qui en est faite selon des
25 analyses de nos instituts de recherche. Puis dès

1 que les données vont être disponibles pour le
2 premier hiver, on a mis en place des moyens pour
3 évaluer l'effacement pour chacun de ces deux
4 tarifs-là ou tarifs et crédits. Puis c'est des
5 choses qu'on va prendre en considération s'il y a
6 lieu de changer l'hypothèse qu'on a retenue dans
7 l'état d'avancement actuellement.

8 Q. **[274]** Un instant. Puisque cet état d'avancement-là
9 n'est pas déposé au présent dossier, pouvez-vous
10 préciser le chiffre, je ne sais pas si vous l'avez
11 en tête, de ce qui est pour l'instant envisagé?

12 R. Je peux vous dire quatre-vingt-dix mégawatts
13 (90 MW) en deux mille vingt-six (2026) pour une
14 contribution de point huit kilowatts (,8 kW) par
15 abonnement.

16 Q. **[275]** Merci beaucoup. Et je présume donc que, avec
17 les années d'expérience qui vont s'accumuler, vous
18 allez avoir une meilleure idée de la quantité
19 d'effacement puis vous allez ajuster au besoin,
20 c'est bien ça?

21 R. Malheureusement, mon collègue m'a complètement fait
22 oublier de vous écouter.

23 Q. **[276]** Je vais répéter avec le plus grand plaisir.
24 Donc, je présume que ce chiffre pourra évoluer au
25 fil des années de l'expérience qui s'accumule et on

1 pourra avoir une meilleure idée de la quantité
2 d'effacement attendue?

3 R. Absolument.

4 Q. **[277]** D'accord.

5 Mme LOUISE TRÉPANIÉR :

6 R. Je peux ajouter. Il est prévu... Excusez-moi!

7 Q. **[278]** Pas de problème.

8 (14 h 40)

9 R. Il est prévu de revenir à la Régie présenter des
10 résultats, donc année après année, donc notamment
11 estimé ou faire les constats, montrer les résultats
12 notamment au niveau de l'effacement par client.

13 Q. **[279]** D'accord, merci. Mes prochaines questions, et
14 là mon confrère pourra me réaligner si j'ai mal vu.
15 J'ai quelques questions sur les indicateurs. J'ai
16 cru comprendre que c'était pour le panel 2, mais ça
17 porte sur des documents qui sont identifiés au
18 présent panel, donc je peux y aller? O.K. Super.
19 Alors, j'aimerais qu'on prenne, s'il vous plaît, le
20 document B-0017, dans lequel on était précédemment,
21 B-0017, HQD-6, Document 1, nous allons aller à la
22 page 11, aux lignes 5 à 12. Merci beaucoup. Donc,
23 dans votre demande vous proposez de maintenir
24 l'indicateur de prix de marché approuvé dans le
25 dossier 3980 en soulignant toutefois que la partie

1 long terme est de moindre utilité. Dans son
2 rapport, notre expert remet en question
3 l'utilisation du prix de marché de la Nouvelle-
4 Angleterre pour les achats au-delà de mille cent
5 mégawatts (1100 MW). Cette modalité de mille cent
6 mégawatts (1100 MW) avait été retenue dans le
7 dossier 3980-2016, la décision 2017-022. Donc, je
8 mettais ça à l'écran simplement pour qu'on se
9 rafraîchisse la mémoire, là, sur la proposition qui
10 est faite pour l'indicateur, O.K., pas besoin de la
11 lire. Tout le monde... on est tous à la même page.

12 J'aimerais nous amener à un autre document
13 maintenant s'il vous plaît, C-RNCREQ-0025. Donc,
14 c'est un extrait de la pièce d'un autre dossier, ça
15 provient du dossier, en fait, il est indiqué ici,
16 donc ça provient... pourquoi il est marqué...
17 pouvez-vous aller à la page 2, s'il vous plaît? Je
18 veux m'assurer que j'ai bien le bon. Oui, j'ai bien
19 le bon. O.K. Donc, c'est le plan d'argumentation
20 qui a mené à la décision D-2017-022, à laquelle je
21 faisais référence. Donc, dans la décision D-2017-
22 022, la Régie faisait une référence directe aux
23 notes d'argumentation du Distributeur dans ce
24 dossier. Ce sont les notes d'argumentation que j'ai
25 reproduites ici et déposées au présent dossier.

1 J'aimerais attirer votre attention sur les trois
2 premiers points. Donc :

3 Le Distributeur présente un nouvel
4 indicateur des coûts et prix de marché
5 reflétant davantage la stratégie
6 d'approvisionnement de court terme. Ce
7 nouvel indicateur est basé sur le prix
8 du marché de New York pour les
9 premiers 1100 MW achetés pour une
10 heure donnée, puis sur le marché de la
11 Nouvelle-Angleterre pour les mégawatts
12 achetés au-delà de cette portion. Cet
13 indicateur est approprié pour évaluer
14 les coûts des achats de court terme
15 réalisés par rapport à une stratégie
16 alternative où tous les achats
17 seraient effectués sur les marchés de
18 New York et de la Nouvelle-Angleterre,
19 soit les deux marchés de type « day
20 ahead market », DAM, à la disposition
21 du Distributeur.

22 Ma question maintenant : est-ce que c'est toujours
23 la stratégie du Distributeur de faire des achats de
24 court terme au-delà de mille cent mégawatts (1100
25 MW) dans le marché de la Nouvelle-Angleterre?

1 R. Je pense que vous l'avez bien résumée la position,
2 ici, l'indicateur, la façon qu'on le voit, c'est
3 vraiment adopter une stratégie alternative. La
4 stratégie alternative du Distributeur, c'est de
5 procéder seulement sur les différentes Bourses,
6 autant New York que NE. La valeur pour nous de
7 l'indicateur de marché, comme il est défini là,
8 c'est vraiment de voir l'alternative, qui est
9 d'essayer de trouver des... de démarcher, de faire
10 du démarchage, trouver des contreparties
11 supplémentaires pour avoir des achats autres que
12 sur les marchés de la Bourse. Donc, ce qu'on voit
13 ici, l'indicateur, c'est un peu un reflet des
14 efforts qu'on fait à trouver des quantités autres,
15 que seulement faire une stratégie qui serait
16 d'utiliser les Bourses de l'énergie qui,
17 effectivement, au-delà de mille cent mégawatts
18 (1100 MW) sur le marché de New York, on serait
19 obligés d'aller s'approvisionner sur le marché de
20 la Nouvelle-Angleterre, dans le marché DAM.

21 Q. **[280]** Donc, vous parlez justement d'autres achats.
22 Justement, dans l'argument, on n'y fait pas
23 référence, là, mais généralement il y a des achats
24 de court terme qui sont faits auprès du Producteur
25 également en quantité plus élevée même que les

1 achats sur les marchés de la Nouvelle-Angleterre.

2 J'aimerais, s'il vous plaît, encore,
3 j'achève, dans les pièces, le C-RNCREQ-0026 à la
4 page 2 également, s'il vous plaît. 26, à la page 2.
5 Donc, c'est le « Suivi sommaire des activités
6 d'achat sous dispense ». Donc, on y constate que
7 les volumes d'achat auprès d'Hydro-Québec
8 Production sont de loin supérieurs à ceux de New
9 York ISO. Je reprends donc. On constate que les
10 volumes d'achats auprès du Producteur sont de loin
11 supérieurs à ceux sur le New York ISO et que les
12 prix moyens des achats, auprès du Producteur
13 toujours, sont bien inférieurs aux prix sur le New
14 York ISO... New England, excusez-moi, excusez-moi,
15 NE.

16 Nous avons également déposé le suivi pour
17 deux mille quinze (2015), je crois que ça ne sera
18 pas nécessaire de l'afficher, mais on constate des
19 écarts, là, comparables entre les prix pour le
20 Producteur et les prix sur le New England ISO. Est-
21 ce que vous avez pensé à modifier l'indicateur dont
22 on parle afin de refléter le coût d'achat auprès du
23 Producteur?

24 (14 h 45)

25 R. Non. Parce que comme je le disais tantôt, ce coût-

1 là reflète les efforts qu'on fait pour trouver des
2 quantités qui vont être supplémentaires puis qui
3 vont venir minimiser nos coûts. Dans le fond, c'est
4 sûr que le Producteur peut vendre sur le marché de
5 New York, nous, on va acheter aussi sur ce marché-
6 là, sauf qu'il y a une minimisation des coûts qui
7 peut être faite en disant que nous, au lieu d'aller
8 acheter à New York en payant des frais de sortie
9 sur ce marché-là, des frais de GES, à la sortie, le
10 producteur peut sûrement nous les vendre moins
11 chers parce que lui, il va payer des frais d'entrée
12 aussi, dans ce marché-là. Donc, quand on compare le
13 Producteur au marché de New York, bien, il y a un
14 avantage à faire des quantités qui sont avec lui au
15 lieu d'aller sur les bourses.

16 Je reviens peut-être au but de cet
17 indicateur-là, le but de l'indicateur, c'est un peu
18 de voir une stratégie passive où on aurait, on
19 ferait seulement des transactions sur les bourses
20 là. Donc, on vient ici démontrer que les achats
21 qu'on fait, autre part, en se comparant aux achats
22 effectués sur Bourse, bien, sont bénéfiques puis
23 ils viennent minimiser les coûts justement pour la
24 clientèle.

25 Q. [281] Est-ce que l'indicateur ne se trouve pas à

1 venir un peu automatiquement justifié les achats
2 auprès d'HQP, qui seraient nécessairement toujours
3 avantageux?

4 R. Je dirais qu'ils ne sont pas toujours avantageux.
5 C'est des cas qui vont varier en fonction des
6 conditions de réseaux, conditions climatiques,
7 selon les ressources qu'il y a de disponibles pour
8 sa production. Donc, ce n'est pas des choses qui
9 sont automatiques là, c'est des choses qui sont
10 évaluées à chaque transaction, à chaque fois qu'on
11 fait une transaction d'achats sur les marchés.

12 Q. [282] C'est la fin de nos questions. Finalement, ça
13 a été bien plus rapide. Merci pour les réponses
14 efficaces. Merci, c'est terminé.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci, Maître Thibault-Bédard. Alors, il est trois
17 heures moins dix (14 h 50). Maître Gertler, vous
18 aviez parlé d'un quatre-vingt-dix (90) minutes, je
19 pense qu'on va être mieux de débiter demain matin,
20 hein? Alors, on va cesser la journée d'aujourd'hui.
21 Ah! Maître Sicard, vous aviez deux questions.

22 Allez-y. On va vous passer tout de suite.

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Hélène Sicard pour Union des consommateurs. En
25 fait, on a réglé, je voulais juste vous dire, nos

1 deux questions directement avec le Distributeur,
2 qui m'a même fait parvenir la pièce en question, je
3 l'ai reçue, plus de questions.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci. Excellent. Merci beaucoup. Alors, donc, on
6 se voit demain matin à compter de neuf heures (9 h)
7 avec la poursuite du contre-interrogatoire du panel
8 numéro 3.

9

10 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

11

12

13

1

2

Je, soussigné, JEAN LAROSE, sténographe

3

officiel dûment autorisé à pratiquer avec la

4

méthode sténotypie, certifiée sous mon serment

5

d'office que les pages ci-dessus sont et

6

contiennent la transcription exacte et fidèle de la

7

preuve en cette cause, le tout conformément à la

8

Loi;

9

10 Et j'ai signé :

11

12

13

JEAN LAROSE

14

Sténographe officiel